U d'/ of Ottawa
39003002714508

AOUT 25 1970

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis
Ottawa
LIBRARY ANNEX

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lafamilleboissea00royp

LA

Famille Boisseau

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

LEVIS

1907

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis
uOttawa

TIRÉ À 100 EXEMPLAIRES

No.....

CS
90
B6R69
1907
ex.2

LA FAMILLE BOISSEAU

PREMIÈRE GÉNÉRATION : NICOLAS BOISSEAU

NICOLAS BOISSEAU

Il était fils de Pierre Boisseau, ancien procureur au parlement de Paris, et de Marguerite Guérin, de la paroisse Saint-Benoit, Paris.

Il passa dans la Nouvelle-France en 1722 et fut employé aussitôt au greffe du Conseil Supérieur à Québec.

Le 23 avril 1726, Nicolas Boisseau était nommé greffier de la Prévôté à Québec, à la place de René Hubert, décédé. (1) Son oncle Gérin, curé de Sainte-Croix, doyen des curés de Paris, lui avait beaucoup aidé à obtenir cette charge.

En sa qualité de greffier de la Prévôté, M. Boisseau était le dépositaire des minutes des notaires. (2) C'est ce qui engagea l'intendant Hocquart à le nommer, le 15 avril 1731, notaire pour le gouvernement de Québec. " Etant nécessaire, lisons-nous dans sa commission, qu'il y ait un plus grand nombre de notaires dans la ville et gouvernement de Québec où les affaires augmentent tous les jours ; ..... étant d'ailleurs informé qu'il se trouve souvent des occasions où des parties intéressées aux différents actes de son dépôt ont à les faire ratifier ou quittancer, à quoi le ministère d'un notaire est nécessaire." (3)

---

(1) *Registre des Insinuations du Conseil Supérieur*, vol. 6, p. 82.

(2) En conséquence des déclarations de Sa Majesté du 2 août 1717 et du 4 janvier 1724.

(3) *Ordonnances des intendants,* vol. 19, p. 82.

Le roi lui-même confirma cette commission le 22 avril 1732. (1)

Le 25 mars 1744, M. Boisseau était nommé greffier en chef du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, à la place de François Daine, nommé lieutenant-général de la Prévôté. (2) Ici encore le curé Gérin était intervenu en faveur de son neveu.

Nicolas Boisseau, en acceptant la charge de greffier du Conseil Supérieur, cessa d'exercer comme notaire. C'est Jean-Claude Panet qui lui succéda. (3)

M. Boisseau mourut à Québec le 9 février 1771, à l'âge de 71 ans et 2 mois, et fut inhumé dans la chapelle du Séminaire.

Nicolas Boisseau s'était marié deux fois.

Il épousa d'abord à Québec, le 9 septembre 1725, Marie-Anne, fille de Guillaume Pagé de Quercy et de Elisabeth Letartre.

Elle mourut à Québec le 7 mai 1739, et fut inhumée dans le cimetière paroissial.

En secondes noces, à Québec, le 4 juin 1741, M. Boisseau épousa Marie-Louise, fille de feu Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, officier des troupes du détachement de la marine, et de Marguerite Forestier.

Elle décéda à Québec le 14 juin 1766, à l'âge de 75 ans.

De son premier mariage, M. Boisseau avait eu dix enfants :

I

NICOLAS-GASPARD BOISSEAU

Le continuateur de la lignée.

II

PIERRE-LOUIS BOISSEAU

Né à Québec le 8 juillet 1727.

Décédé à Charlesbourg le 16 septembre 1727, et inhumé dans le cimetière paroissial.

---

(1) *Registre des Insinuations du Conseil Supérieur*, vol. 7, p. 22.

(2) Idem, vol. 9, p. 29.

(3) Le greffe de Boisseau comprend 392 actes.

III

MARIE-LOUISE BOISSEAU

Née à Québec le 3 octobre 1728.

Décédée à Charlesbourg le 15 janvier 1730, et inhumée dans le cimetière paroissial.

IV

ANONYME

Née et décedée à Québec le 17 août 1729, et inhumée dans le cimetière paroissial.

V

PIERRE-FRANÇOIS BOISSEAU

Né à Québec le 12 août 1730.

Décédé à Charlesbourg le 29 avril 1731, et inhumé dans le cimetière paroissial.

VI

MARGUERITE-ANGELIQUE BOISSEAU (1)

Née à Québec le 18 avril 1732.

Mariée, à Québec, le 12 août 1765, à Eustache-Louis Lambert Dumont, seigneur des Mille-Iles, demeurant à Trois-Rivières, fils de feu Eustache Lambert-Dumont et de Charlotte-Louise Petit.

VII

MARIE-ELIZABETH BOISSEAU

Née à Québec le 6 août 1733.

Décédée en bas âge.

VIII

MARIE-ANNE BOISSEAU

Née à Québec le 10 novembre 1734.

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. II, p. 330) fait double erreur à son sujet. Il lui donne les prénoms de Marie-Angélique et la fait mourir le 30 mars 1748.

Décédée à Québec le 10 novembre 1734, et inhumée dans le cimetière paroissial.

IX

FRANÇOIS-MADELEINE BOISSEAU

Né à Québec le 7 novembre 1735.

Décédé à Québec le 29 mars 1748, et inhumé dans le cimetière paroissial. (1)

X

MARIE-JOSEPH BOISSEAU

Née à Québec le 12 novembre 1736.

Décédée à Sainte-Foy le 9 décembre 1736, et inhumé dans le cimetière paroissial.

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. II, p. 330) le fait mourir à Québec le 13 novembre 1735.

PREMIÈRE GÉNÉRATION : NICOLAS BOISSEAU
DEUXIÈME GÉNÉRATION : NICOLAS-GASPARD BOISSEAU

NICOLAS-GASPARD BOISSEAU

Né à Québec le 16 juin 1726.

En 1743, Nicolas Boisseau représente à l'intendant Hocquart " qu'il a un fils âgé de dix-neut ans, (1) qu'il s'est appliqué depuis quelques années à le former dans la connaissance de la pratique et de la procédure, dans le dessein qu'il a eû de le rendre capable de remplir quelque jour le même emploi et que pour donner de plus en plus de l'émulation à ce jeune homme, il le requière de lui accorder une commission de commis greffier en la dite Prévôté de Québec.

L'intendant Hocquart rendit compte au roi de l'application avec laquelle le dit Nicolas-Gaspard Boisseau s'était porté jusque là à l'étude de la procédure et de la pratique, et, le 5 décembre 1743, sous le bon plaisir de Sa Majesté, il commettait et établissait le jeune Boisseau pour au défaut et en l'absence de son père, faire les fonctions de commis greffier en la dite Prévôté. (2)

Le 25 mars 1744, Boisseau père était nommé greffier en chef du Conseil Supérieur, et, le même jour, son fils lui succédait comme greffier de la Prévôté. (3)

Le roi lui donna, encore le même jour, des lettres de dispense d'âge parce qu'il n'avait pas encore vingt-cinq ans. (4)

Il fut le dernier greffier de la Prévôté sous le régime français.

M. Nicolas-Gaspard Boisseau fut un des premiers, après la con-

(1) Nicolas Boisseau forçait un peu la note. Son fils n'avait que dix-sept ans.
(2) *Registre des Insinuations du Conseil Supérieur*, vol. 31, p. 115.
(3) Idem, vol. 9, p. 31.
(4) Ibidem, vol. 9, p. 32.

quête, à réclamer pour ses compatriotes le privilège de tenir des assemblées publiques.

Dans l'été de 1764, des délégués de toutes les paroisses du gouvernement de Québec, s'étaient réunis à Québec, sur l'invitation du gouverneur Murray. Mais comme la loi ne leur permettait pas de prêter d'autre serment que celui du *test*, qui niait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ils se séparèrent sans avoir rien fait. (1)

Les Canadiens, ou, comme on les appelait alors " les nouveaux sujets ", furent plus heureux quelques mois plus tard. Au commencement de 1765, MM. Nicolas-Gaspard Boisseau et Jean-Baptiste Amiot demandèrent pour leurs compatriotes la permission de s'assembler. Le Conseil présidé par le gouverneur lui-même y consentit à condition que deux de ses membres fussent présents à la réunion avec pouvoir de la dissoudre. De plus, cette réunion devait avoir lieu dans la ville de Québec.

On a ici un exemple de la bienveillance de Murray pour les Canadiens. L'année suivante, une semblable demande de la part des seigneurs du district de Montréal faite par M. Hertel de Rouville fut accordée à peu près aux mêmes conditions par les magistrats. Lorsque ces seigneurs s'assemblèrent, le général Burton, qui n'en avait pas été prévenu, écrivit aussitôt aux magistrats. Ceux-ci lui répondirent que tout était dans l'ordre. " En tout cas, répliqua le général inquiet, si vous avez besoin de secours, je vous en enverrai." (2)

Le 17 septembre 1764, le gouverneur Murray et son conseil avait réglé et établi les cours de justice de la province de Québec.

Outre une Cour Supérieure ou Cour du Banc du Roi, ils avaient établi une Cour inférieure ou des Plaidoyers Communs (*Common Pleas*). Cette Cour devait décider de toutes les causes de propriété dont la valeur était au-dessus de dix louis, avec droit d'appel à la Cour Supérieure ou Cour du Banc du Roi, si le montant était

---

(1) Bibaud, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*, p. 22.

(2) Garneau, *Histoire du Canada*, tome II, p. 400.

de vingt louis, ou plus. Sur la demande de l'une des parties, les procès devaient se juger par jurés. Il devait y avoir deux termes par année à Québec.

Les juges de la Cour des Plaidoyers Communs devaient juger selon l'équité. Ils devaient cependant se conformer aux lois d'Angleterre, autant que les circonstances pouvaient le permettre. (1)

Le 14 février 1765, William Kluck et Jean-Claude Panet furent nommés conjointement les premiers greffiers de la Cour des Plaidoyers Communs du district de Québec.

Ils furent remplacés, le 30 septembre 1766, par Nicolas-Gaspard Boisseau.

Il ne demeura pas un an en office. Le 7 mai 1767, David Lynd lui succédait.

En 1775, lors de l'invasion américaine, le juge Mabane, M. Grant et Nicolas-Gaspard Boisseau furent choisis par le lieutenant-gouverneur de Québec comme capitaines des trois compagnies de milice qu'on avait résolu de lever sur l'île d'Orléans. Le juge Mabane se fit accompagner sur l'île d'Orléans par dix matelots armés jusqu'aux dents. Cet apparat ne plût pas aux bons insulaires qui refusèrent de s'enrôler. M. Mabane ayant voulu insister, il fut entouré par deux cent cinquante habitants armés de bâtons qui lui auraient fait un mauvais parti à lui et à son escorte, sans l'intervention de M. Boisseau, qui leur était bien connu. (2)

Le 1er mai 1776, conjointement avec David Lynd, Nicolas-Gaspard Boisseau reprenait son ancienne charge de greffier de la Cour des Plaidoyers Communs. Il la garda jusqu'au 22 septembre 1783. (3) Cette fois il fut remplacé par Pierre-Louis Panet.

Dans l'été de 1784, un recensement de toute la province de

---

(1) *Ordonnance faite pour la province de Québec par le gouverneur en conseil de la dite province, depuis l'établissement du gouvernement civil*, p. 9.

(2) Lettre de M. LeCompte Dupré à l'hon. Frs. Baby, 21 8bre 1775. —L'abbé Verreau, *Invasion du Canada*, p. 319.

(3) Concurremment avec sa charge de greffier de la Cour des Plaidoyers Communs, il avait exercé, avec David Lynd, la charge de greffier de la paix. Sa commission est du 31 mars 1777.

Québec fut fait. Le 19 juillet 1784, le gouverneur Haldimand donnait ordre à Nicolas-Gaspard Boisseau de faire le recensement sur l'île d'Orléans.

Boisseau fit ce travail gratuitement.

Pour le récompenser, Haldimand, le 2 août 1784, lui donnait une commission de juge de paix pour toute la province.

Nicolas-Gaspard Boisseau décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 27 mai 1804, et fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

Comme son père il s'était marié deux fois.

Il épousa, à Saint-Thomas de Montmagny, le 6 octobre 1754, Thérèse Couillard, fille de Louis Couillard, seigneur de Saint-Thomas et de Saint-Pierre, et de Marthe Côté.

Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 16 janvier 1760, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

En secondes noces, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le 30 janvier 1764, Nicolas-Gaspard Boisseau épousa Claire Jolliet, fille de Jean Jolliet de Mingan et de Marie Mars, et veuve de François Volant de Chamblin.

Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 3 mai 1804, à l'âge de 83 ans, et fut inhumée dans le cimetière de cette paroisse.

Il eut cinq enfants de son premier mariage et un seul de son second :

I

ANGELIQUE BOISSEAU

Née à Québec le 30 juillet 1755.

Mariée, en 1779, à François Rolland, marchand, de LaPrairie.

Décédée à Montréal le 19 avril 1810.

II

THERESE BOISSEAU

Née à Québec le 9 août 1756.

Décédée à Québec le 2 mai 1776, elle fut inhumée dans le cimetière Sainte-Anne.

III

NICOLAS BOISSEAU

Né à Québec le 24 octobre 1757.

Décédé à Charlesbourg le 16 septembre 1759, il fut inhumé dans le cimetière paroissial. (1)

IV

MARIE-JOSEPH BOISSEAU

Née à Québec le 13 octobre 1758.

Mariée, à Saint-Thomas de Montmagny, le 8 janvier 1781, à Pierre-Antoine Duchouquet, marchand, de Sainte-Anne de la Pocatière.

Décédée à Sainte-Anne de la Pocatière le 18 février 1795, et inhumée dans le cimetière paroissial.

V

GENEVIEVE BOISSEAU

Née à Saint-Thomas de Montmagny le.....1759. (2)

VI

NICOLAS-GASPARD BOISSEAU

Le continuateur de la lignée.

---

(1) L'acte de sépulture lui donne le prénom de Antoine et le dit âgé de un an, mais il s'agit de Nicolas.

(2) Entre le 21 janvier et le 22 septembre. Cette partie des registres paroissiaux a été enlevée ou perdue pendant le siège de Québec par les Anglais en 1759. Dans l'inventaire de la communauté qui a existée entre Nicolas-Gaspard Boisseau et Thérèse Couillard, dressé par Louet fils le 15 mars 1765, on la dit âgée de sept ans.

Première génération : Nicolas Boisseau
Deuxième génération : Nicolas-Gaspard Boisseau
Troisième génération : Nicolas-Gaspard Boisseau

NICOLAS-GASPARD BOISSEAU

Né à Saint-Pierre de l'île d'Orléans le 15 octobre 1765.

Il commença à étudier au séminaire de Québec, mais l'attaque des Bostonnais contre Québec en 1775 le força de se retirer à la campagne où il continua ses études sous la direction de son père.

Lorsque son père reprit sa charge de greffier de la Cour des Plaidoyers Communs, Nicolas-Gaspard Boisseau travailla avec lui en qualité de commis

Le 14 janvier 1787, Nicolas-Gaspard Boisseau présentait la supplique suivante à lord Dorchester :

" A Son Excellence le Très Honorable Lord Dorchester, capitaine-général, etc, etc.

" Supplie humblement Nicolas-Gaspard Boisseau, fils, et a l'honneur d'exposer à Votre Excellence qu'il aurait travaillé pendant cinq années en qualité de commis aux greffes des Cours des Plaidoyers Communs et des Prérogatives du district de Québec (ce qui est à la connaissance des honorables juges des dites cours) et qu'il désirerait se rendre utile au public, s'il plaisait à Votre Excellence lui accorder une commission de notaire pour la province de Québec. C'est à quoi conclue votre suppliant qui ne cessera de faire des vœux au Ciel pour la conservation de la précieuse santé et de la plus durable prospérité de Votre Seigneurie.

" Québec, le 14 janvier 1787.

Boisseau, fils."

Pour différentes raisons, M. Boisseau n'obtint sa commission de notaire que quatre ans plus tard, le 22 juillet 1791.

Le 10 juillet 1792, les électeurs de son comté natal, l'île d'Orléans, l'envoyaient les représenter à la Chambre d'Assemblée.

A la dissolution du Parlement, le 31 mai 1796, M. Boisseau abandonna la politique complètement pour se livrer à la pratique du notariat.

Il s'établit d'abord à Saint-Vallier, puis, en 1799, il transporta son étude à Saint-Thomas, où il pratiqua jusqu'à sa mort.

M. Boisseau fut tour à tour commissaire *per dedimus potestatem* (30 juin 1812),commissaire d'école (15 novembre 1813) et commissaire pour les chemins du comté de Devon (24 mai 1817).

M. Boisseau décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 9 mars 1842, et fut inhumé dans l'église paroissiale. (1)

Il avait épousé, à Saint-Jean Port-Joli, le 11 janvier 1790, Marie-Catherine, fille de défunt Ignace Aubert de Gaspé et de Marie-Anne de Villiers.

Elle décéda huit ans avant son mari, à Saint-Thomas de Montmagny, le 9 août 1834, et fut inhumée dans le cimetière paroissial.

De ce mariage naquirent :

I

MARIE-CATHERINE BOISSEAU

Née à Saint-Vallier de Bellechasse le 29 mars 1791.

Mariée, à Saint-Thomas de Montmagny, le 24 novembre 1806, à Jean-Charles Letourneau, notaire,qui fut député de l'Islet de 1827 à sa mort.

Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 12 février 1833.

" Elle était douée des qualités du cœur et de l'esprit qui faisaient le bonheur d'un époux que sa perte rend inconsolable. Elle a souffert les attaques d'une maladie cruelle avec une résignation et un courage qui semblaient promettre de plus longs jours, lorsqu'une défaillance de près d'une semaine est venue dissiper des espérances si chères. Un concours nombreux des personnes les plus distinguées de la paroisse et des paroisses voisines, s'est empressé de rendre à ses restes mortels le dernier tribut d'hommages

(1) M. Boisseau a laissé des *Mémoires*.

que les vertus qui ornèrent sa vie lui avait si justement méritées." (1)

M. Letourneau mourut à Saint-Thomas de Montmagny le 21 avril 1838, à l'âge de soixante et quelques années, après une longue et douloureuse maladie.

" Bon parent, ami sincère, citoyen dévoué, dit le *Canadien* du 23 avril 1838, sa mort est une perte qui sera vivement sentie. Comme homme politique, ceux mêmes qui ont pu différer d'opinion avec lui n'ont pu le soupçonner d'être mû par d'autre mobile que celui d'une honnête conviction, et d'un pur dévouement aux intérêts populaires."

II

IGNACE-GASPARD BOISSEAU

Le continuateur de la lignée.

III

NARCISSE BOISSEAU

Né à Saint-Vallier de Bellechasse le 16 octobre 1793.

Décédé à Saint-Vallier de Bellechasse le 24 octobre 1793, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

IV

PIERRE-LÉANDRE BOISSEAU

Né à Saint-Vallier de Bellechasse le 30 avril 1795.

Il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1817.

Mgr Panet l'appela aussitôt auprès de lui à la Rivière-Ouelle en qualité de secrétaire.

Il décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 25 septembre 1818, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

V

PIERRE BOISSEAU

Né à Saint-Vallier de Bellechasse le 27 septembre 1796.

Marchand à Québec.

---

(1) La *Gazette de Québec*, 19 février 1833.

Décédé à Québec le 26 mars 1869, et inhumé dans l'église de Saint-Sauveur.

Célibataire.

VI

MARGUERITE-EMMÉLIE BOISSEAU

Née à Saint-Thomas de Montmagny le 15 mars 1799.

Décédée au même endroit le 5 septembre 1800,elle fut inhumée dans le cimetière paroissial.

VII

XAVIER-EDOUARD BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 20 février 1801.

Décédé au même endroit le 6 mars 1801, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

VIII

MOISE-XAVIER-ADOLPHE BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 28 février 1802.

Décédé au même endroit le 14 janvier 1804, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

IX

XAVIER-EDOUARD BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 15 novembre 1803.

Marchand à Québec.

Décédé à Saint-Thomas de Montmagny le 12 juin 1876, et inhumé dans le cimetière paroissial.

Célibataire.

X

DAVID-NARCISSE BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 1er mars 1806.

Notaire le 10 mai 1827.

Décédé après 1840.

XI

MARIE-HERMINE BOISSEAU

Née à Saint-Thomas de Montmagny le 20 juin 1807.

Mariée, à Saint-Thomas de Montmagny, le 29 août 1827, à Antoine Gabriel Chenet, notaire, seigneur du Cap Saint-Ignace.

Elle décéda au Cap Saint-Ignace le 20 mars 1835.

M. Chenet la suivit dans la tombe le 22 septembre 1836.

Ils avaient eu trois enfants :

I. Catherine-Elisabeth-Aglaé Chenest

Née au Cap Saint-Ignace le 9 juin 1828.

Mariée, au même endroit, le 24 juillet 1849, à Joseph-Octave Beaubien, médecin.

Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 13 janvier 1864.

M. Beaubien représenta le comté de Montmagny à la Chambre d'Assemblée pendant plusieurs années. Il fut aussi ministre des terres de la Couronne de 1867 à 1873. Il fut nommé conseiller législatif de la division de La Durantaye le 2 novembre 1867.

L'honorable M. Beaubien décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 7 novembre 1877.

Issus du mariage de Joseph-Octave Beaubien et de Catherine-Elisabeth-Aglaé Chenet :

1° Charles-Octave-Vincelot Beaubien né à Saint-Thomas de Montmagny le 3 mai 1850. Agronome. Il a épousé, à Saint-Roch des Aulnaies, le 18 février 1879, Marie-Louise, fille de feu le docteur Louis-Eugène Tremblay et de Emélie Beaubien. Pas d'enfants.

2° Jules-Edmond Beaubien né à Saint-Thomas de Montmagny le 30 octobre 1851. Décédé au même endroit le 28 avril 1852, et inhumé dans le cimetière paroissial.

3° Marie-Aglaé-Alix Beaubien née à Saint-Thomas de Montmagny le 19 août 1853. Mariée, au même endroit, le 1er juin 1881, à Jules-Joseph Taschereau Frémont, avocat. M. Frémont est décédé à Québec le 28 mars 1902. Il avait été professeur

de droit civil à l'université Laval, maire de Québec et député du comté de Québec à la Chambre des Communes. Enfants :

A. Marie-Hermine-Jeanne Frémont née à Québec le 23 juin 1882. Décédée au Cap Saint-Ignace le 30 août 1882, et inhumée au cimetière paroissial.

B. Joseph-Octave-Charles Frémont né à Québec le 2 juin 1884. Avocat.

C. Jules-Joseph-Philippe Frémont né à Québec le 21 août 1885. Etudiant en médecine à l'université Laval de Québec.

D. Marie-Hermine-Emma Frémont née à Québec le 17 avril 1887.

E. Marie-Alix-Hectorine Frémont née à Québec le 13 décembre 1888. Décédée au même endroit le 17 juin 1897, et inhumée au cimetière Saint-Charles.

F. Marie-Marguerite-Aline Frémont née à Québec le 17 juillet 1892.

4° Marie-Aglaé-Emma-Léocadie Beaubien née à Saint-Thomas de Montmagny le 25 septembre 1856. Décédée au même endroit le 15 août 1857, et inhumée dans le cimetière paroissial.

5° Marie-Anne-Estelle-Hermine Beaubien née à Saint-Thomas de Montmagny le 6 octobre 1858. Décédée au même endroit le 3 mars 1864, et inhumée dans l'église du Cap Saint-Ignace.

II. Antoine-Gaspard-Auguste Chenet

Né au Cap Saint-Ignace le 30 octobre 1828.

Décédé au même endroit le 1er mai 1830, et inhumé dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

III. Louise-Euphémie-Emma Chenet

Née au Cap Saint-Ignace le 3 novembre 1832.

Mariée, au même endroit, le 12 novembre 1851, à Louis-Amédée Beaubien, notaire, de Nicolet. (1)

M. Beaubien décéda au Cap Saint-Ignace le 17 juin 1878.

Madame Beaubien décéda au même endroit le 14 septembre 1894.

---

(1) Frère de l'honorable Joseph-Octave Beaubien.

Issus :

1° Louis-Achille-Chenet Beaubien né à Nicolet le 26 avril 1853. Décédé à Québec le 22 février 1873, et inhumé dans l'église du Cap Saint-Ignace. Il était étudiant en médecine à l'université Laval.

2° Amédée-Joseph-Auguste-Riverin Beaubien né au Cap Saint-Ignace le 19 janvier 1855. Décédé au même endroit le 29 février 1856, et inhumé dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

3° Emilie-Emma Beaubien née au Cap Saint-Ignace le 29 janvier 1857. Décédée au même endroit le 17 février 1858, et inhumée dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

4° Amédée-Joseph-Chenet Beaubien né au Cap Saint-Ignace le 4 juin 1859. Notaire. Greffier de la Couronne, de la Paix, de la Cour des Magistrats et de la Cour de Circuit pour le district de Montmagny. M. Beaubien est propriétaire de la seigneurie Vincelot, dans la paroisse du Cap Saint-Ignace. Il a épousé le 20 juin 1888, Marie-Esther-Eléane, fille de Charles-François Roy, arpenteur, député de Kamouraska aux Communes, et de Charlotte-Sasseville. Ils ont eu trois enfants :

A. Marie-Marguerite-Louise-Liane Beaubien née au Cap Saint-Ignace le 10 avril 1889. Décédée au même endroit le 3 septembre 1889, et inhumée dans le cimetière paroissial.

B. Marie-Marguerite-Louise-Liane Beaubien née au Cap Saint-Ignace le 12 mars 1890.

C. Marie-Jeanne-Aimée Beaubien née au Cap Saint-Ignace le 7 mai 1891.

Première génération : Nicolas Boisseau
Deuxième génération : Nicolas-Gaspard Boisseau
Troisième génération : Nicolas-Gaspard Boisseau
Quatrième génération : Ignace-Gaspard Boisseau

IGNACE-GASPARD BOISSEAU

Né à Saint-Vallier de Bellechasse le 17 juin 1792.

En 1812, il se fit donner une commission de lieutenant dans le 4ème bataillon de la milice incorporée. Peu de temps après il était fait capitaine dans le même corps.

Après la guerre, il se remit à l'étude de loi, et fut admis à la pratique du notariat le 30 juin 1815.

Il s'établit à Saint-Thomas de Montmagny, où son père pratiquait depuis 1799.

Le 10 avril 1817, il était fait juge de paix pour le district de Québec.

Le notaire Boisseau mourut à Saint-Thomas de Montmagny le 23 juillet 1840.

Nous lisons dans la *Gazette de Québec* du 30 juillet 1840 :

" A Saint-Thomas, le 23 de ce mois après une maladie longue et douloureuse (1) qu'il a supportée avec le courage et la résigna-

(1) M. Boisseau avait été, le 29 janvier 1830, la victime d'un accident qui le conduisit au tombeau après dix années de souffrances. La *Gazette de Québec* du 1er février 1830 raconte cet accident dans les termes suivants : " Vendredi, un de nos canots traversiers d'hiver chavira au moment où il fut lancé à l'eau pour traverser de la Pointe-Lévi à Québec. Le courant était dans toute sa force, et les gens, au nombre de 11, 10 hommes et une femme, furent entraînés rapidement. Les jeunes et actifs traversiers de la Pointe-Lévi eurent bientôt lancé des canots à l'eau pour courir à leurs secours. Et après avoir sauvé les gens, dont plusieurs, surtout M. Boisseau, de Saint-Thomas, avaient beaucoup souffert du froid, qui ce matin-là était de 15 degrés au-dessous de zéro, ils crurent qu'ils pourraient aussi sauver le canot, et à leur surprise ils trouvèrent un des passagers, suspendu à une des barres du canot ; l'air qui était renfermé dessous lui permettant de respirer, et n'étant pas exposé au froid extérieur, il n'avait pas souffert. Nous apprenons avec plaisir que M. Boisseau se rétablit rapidement."

tion que procure la religion, à l'âge de 48 ans, I.-G. Boisseau, écuyer, lieutenant-colonel commandant le 2d bataillon du comté de l'Islet. Emu par sa loyauté, il s'empressa en 1812 d'entrer comme lieutenant dans le 4ème bataillon de la milice incorporée, et parvint par sa conduite méritoire à obtenir peu de temps après une compagnie dans le même corps. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et cinq enfants qu'il chérissait, et un père âgé dont il faisait la consolation, et comme magistrat et notaire un public dont il avait la confiance."

M. Ignace-Gaspard Boisseau s'était marié deux fois.

En premières noces, à Saint-François de la Rivière-du-Sud, le 5 mars 1821, il avait épousé Geneviève-Luce, fille de Henri LaParre et de Josephte Hubert. Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 15 novembre 1828, sans lui donner d'enfant.

En seconde noces, à Québec, le 5 octobre 1830, il épousa Louise-Catherine, fille de Thomas Wilson, bourgeois, et de défunte Catherine Bouchaud.

Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 22 août 1841, à l'âge de 31 ans.

Elle laissait cinq enfants :

I

LOUISE-CATHERINE-WILHELMINE BOISSEAU

Née à Saint-Thomas de Montmagny le 4 février 1832.

Mariée, à Saint-Thomas de Montmagny, le 14 octobre 1851, à Paschal-Amable Dionne, avocat, fils de l'honorable P.-Amable Dionne.

" M Dionne n'eut pas une carrière bien longue, car il mourut à 43 ans. Attaqué de phtisie, il mena pendant plusieurs mois, la vie pénible et languissante de tous ceux qui souffrent de cette maladie. Soigné avec la tendresse intelligente de son épouse et de ses bien-aimées enfants, protégé et soutenu par les prières incessantes de sa pieuse mère, il put dire adieu sans trop de regrets aux biens périssables de ce monde, et se préparer, par la réception des sacrements de l'Eglise, à la jouissance des biens impérissables de l'autre vie. Son décès arriva le 16 septembre 1870, et ses res-

tes furent inhumés dans les caveaux de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies.

" Madame Dionne mourut presque subitement à Saint-Roch des Aulnaies, le 6 mai 1880, à l'âge de 48 ans, et fut inhumée aux côtés de son mari.

" Elle était d'une rare beauté, grande, beau teint, des yeux doux et expressifs, une riche et abondante chevelure noire, un air de grande dignité uni à une expression d'amabilité et de bonté qui rayonnait de toute sa personne. Ajoutons qu'elle avait reçu une excellente instruction au monastère des Ursulines, et qu'elle y avait contracté, ainsi que dans sa famille, des habitudes de travail et de piété qui la suivirent jusqu'au tombeau." (1)

Issus :

I. Marie-Louise Henriette Helmina Dionne

Née à Québec le 29 juillet 1852.

Mariée, à Saint-Roch des Aulnaies, le 8 août 1876, au docteur Joseph-Benjamin Blouin, de Saint-Jean de l'île d'Orléans.

Décédée à Montmagny le 25 octobre 1893.

Elle avait eu :

1° Marie-Joseph-Etienne-des Essors Blouin né à Saint-Jean de l'île d'Orleans le 3 août 1877. Décédé au même endroit le 8 août 1877.

2° Joseph-Benjamin-Elzébert-Henri Blouin né à Saint-Jean de l'île d'Orléans le 11 février 1879.

3° Louis-Joseph-Arthur Blouin né à Saint-Jean de l'île d'Orléans le 14 février 1880.

4° François-Joseph-Jean-Charles Blouin né à Saint-Jean de l'île d'Orléans le 16 septembre 1881. Décédé à Montmagny le 4 août 1882.

5° Marie-Louise-Amaryllis-Wilhelmine Blouin née à Montmagny le 23 janvier 1883. Décédée au même endroit le 22 août 1883.

(1) Mgr Têtu, *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne, et Perrault*, p. 557.

6° Marie-Henriette-Edmée-Wilhelmine Blouin née à Montmagny le 29 avril 1886.

7° Marie-Louise-Adine Blouin née à Montmagny le 29 décembre 1891.

8° Joseph-Amédée-Auguste Blouin né à Montmagny le 19 février 1893.

II. Catherine-Albertine-Edmée Dionne

Née à Saint-Roch des Aulnaies le 25 février 1854.

Mariée, au même endroit, le 17 juin 1879, à Charles-John Burroughs, fils de J.-H.-R. Burroughs, protonotaire du district de Québec, et de Léda LaRue.

Deux enfants sont née de leur mariage :

1° John-Amable Burroughs né à Québec le 3 septembre 1881.

2° Charles-Eugène Burroughs né à Québec le 22 janvier 1883.

III. Marie-Alice-Ernestine Dionne

Née à Saint-Roch des Aulnaies le 20 juin 1855.

Mariée, à Québec, le 25 janvier 1882, au docteur Alexis-Napoléon DesRosiers dit Lafrenière.

Ils ont eu treize enfants :

1° Ernest DesRosiers né à Clarence Creek, Ontario, le 26 octobre 1882.

2° Arthur DesRosiers né à Clarence Creek le 9 mars 1884.

3° Dionne DesRosiers né à Clarence Creek le 29 juillet 1885.

4° Albert DesRosiers né à Clarence Creek le 12 novembre 1886. Décédé au même endroit le 14 mai 1887.

5° Auguste DesRosiers né à Clarence Creek le 23 mai 1888. Décédé au même endroit le 28 août 1888.

6° Wilhelmine DesRosiers née à Clarence Creek le 16 septembre 1889.

7° Alice DesRosiers née à Clarence Creek le 19 mai 1891.

8° Raoul DesRosiers né à Clarence Creek le 15 janvier 1893.

9° Helmina DesRosiers née à Clarence Creek le 23 avril 1894.

10° Léonie DesRosiers née à Clarence Creek le 10 novembre 1895.

11° Henri-Auguste DesRosiers né à Clarence Creek le 16 juin 1897. Décédé au même endroit le 27 août 1897.

12° Juliette DesRosiers née à Clarence Creek le 26 janvier 1899.

13° Jeannette DesRosiers née à Clarence Creek le 19 mai 1900. Décédée au même endroit le 22 mai 1901.

IV. Marie-Clara-Estelle Dionne

Née à Saint-Roch des Aulnaies le 5 septembre 1856.
Décédée au même endroit le 8 février 1858.

V. Marie-Clara-Léonie Dionne

Née à Saint-Roch des Aulnaies le 20 octobre 1857.

VI. Marie-Aglaé-Estelle Dionne

Née à Saint-Roch des Aulnaies le 13 juin 1859.
Décédée au même endroit le 7 janvier 1860.

II

GASPARD-NICOLAS BOISSEAU

Le continuateur de la lignée.

III

ZOÉ-FÉLICITÉ BOISSEAU

Née à Saint-Thomas de Montmagny le 18 novembre 1834.

Mariée, à Québec, le 16 mai 1858, à Narcisse-Siméon Hardy, libraire.

Elle décéda à Québec le 20 septembre 1892, et fut inhumée à la Pointe-aux-Trembles.

Pas d'enfants.

M. Hardy est décédé à Québec le 24 mars 1894.

IV

MARIE-HERMINE-AMARYLLIS BOISSEAU

Née à Saint-Thomas de Montmagny le 18 mai 1837.

Mariée, à Saint-Roch des Aulnaies, le 16 avril 1860, à J.-B.-Auguste-Couillard Dupuis.

Décédée à Saint-Roch des Aulnaies le 5 mars 1907.

Pas d'enfants.

V

ROCH PASCHAL BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 25 mai 1839.

Décédé à Québec le 14 novembre 1905.

" Québec vient de perdre l'un de ses meilleurs citoyens, lisons-nous dans l'*Événement* du même jour. M. Boisseau n'était malade que depuis trois ou quatre semaines. Il y a quelques jours il a dû subir à l'Hôtel-Dieu, l'ablation d'une tumeur près de l'œil droit, et peu de temps après sont survenues des complications qui l'on conduit au tombeau.

" M. Boisseau s'est toujours distingué par un ardent patriotisme. Tous les ans il prenait une part active à l'organisation de notre fête nationale. Il était président général de la société St-Jean-Baptiste de Québec en 1897. Il a occupé plusieurs charges dans le bureau de direction de l'Institut Canadien, dont il était encore le trésorier.

" M. Boisseau emporte dans la tombe le respect et la considération de tous ces consitoyens."

M. Boisseau avait épousé, à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, le 7 octobre 1869, Marie-Emélie-Malvina, fille de François Hardy et de Emélie Chateauvert. En secondes noces, au Cap-Santé, le 11 décembre 1883, il épousa Marie-Eléonore-Malvina, fille de François-Xavier Marcotte et de Marie-Eléonore Hardy.

Enfants de son premier mariage :

I. IGNACE-GASPARD-ROCH-HARDY BOISSEAU

Né à Québec le 16 juillet 1870.

Marié à Québec, le 24 septembre 1895, à Blanche, fille de John Denniss et de M. L. Dubuc.

Ils ont quatre enfants :

1° Jean-Joseph-Roch-Joachim Boisseau né à Québec le 9 juillet 1896.

2° Joseph-Roch-Edouard Boisseau né à Québec le 14 juin 1898.

3° Joseph-Daniel-Raoul-Edmond Boisseau né à Québec le 19 novembre 1900.

4° Marie-Marthe-Virginie-Emérentienne Boisseau née à Québec le 17 janvier 1903.

Zoé-Malvina Boisseau

Née à Québec le 28 mai 1871.

Mariée, à Québec, le 7 mai 1895, à Edouard Picher, fils de Napoléon Picher et de Delphine Routhier.

Ils ont eu six enfants :

1° Marie-Jeanne Picher née à Québec le 19 mars 1896. Décédée au même endroit le 5 août 1896.

2° Marie-Joseph-Charles-Edouard-Boisseau Picher né à Québec le 1er novembre 1898.

3° Marie-Malvina-Germaine Picher née à Québec le 4 février 1900.

4° Marguerite-Marie Picher née à Québec le 30 mars 1902.

5° Juliette Picher née à Québec le 28 février 1905.

6° Marie-Joseph-Jean-Charles Picher né à Saint-Joseph de Lévis le 7 juin 1906.

III. Eudore-François-Basile Boisseau

Né à Québec le 8 août 1872.

Marié en premières noces, à Lowell, état de Massachusetts, le 9 août 1899, à Marie-Elizabeth-Virginie, fille de François-Xavier Marcotte et de Adée Piché. Elle décéda le 7 juillet 1902. M. Boisseau s'est remarié, à Montréal, le 17 mai 1904, à Marie-Blanche-Fabiola, fille de Charles Desjardins et de Lina Bourque.

D'où :

1° Marie-Yvette Boisseau née à la Baie Saint-Paul le 21 février 1905.

2° Joseph-Charles-Roch-Guy Boisseau né à Québec le 26 décembre 1906.

IV. Joseph-Pierre-Odule Boisseau

Né à Québec le 20 juin 1874.

Marié, à Saint-Etienne de la Malbaie, le 10 mai 1904, à Anna-Marie, fille de Joseph-Thomas McLean et de Mary Murray.

D'où :

Joseph-Pierre-McLean Boisseau né à Québec le 17 février 1905.

V. Marie-Arline-Amaryllis-Livia Boisseau

Née à Québec le 28 septembre 1875.

Décédée au même endroit le 16 septembre 1876.

VI. Joseph-Edmond-Raoul Boisseau

Né à Québec le 30 mars 1877.

Célibataire.

VII. Amaryllis-Marie-Louise-Catherine Boisseau

Née à Québec le 28 janvier 1879.

VIII. Marie-Charlotte-Emérentienne Boisseau

Née à Québec le 15 février 1881.

Décédée au même endroit le 11 juillet 1895.

Première génération : Nicolas Boisseau
Deuxième génération : Nicolas-Gaspard Boisseau
Troisième génération : Nicolas-Gaspard Boisseau
Quatrième génération : Ignace-Gaspard Boisseau
Cinquieme génération : Gaspard-Nicolas Boisseau

GASPARD-NICOLAS BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 6 avril 1833.

Rentier à Québec.

Il a épousé, à Québec, le 22 août 1859, Emélie-Cédulie, fille de Jean-Baptiste Gingras et de Marie-Julie Legaré.

Issus :

I. Etienne Alfred Boisseau

Né à Québec le 28 août 1862.

Marié, à Québec, le 4 septembre 1883, à Norah, fille de Joseph Smith et de Norah Donohough.

Ils ont six enfants :

1° Alfred Boisseau né à Québec le 19 novembre 1887.
2° Willy Boisseau né à Québec le 20 avril 1889.
3° Harold Boisseau né à Québec le 16 avril 1892.
4° Geneviève Boisseau née à Québec le 1er novembre 1893.
5° Catherine Boisseau née à Québec le 2 août 1898.
6° Paul Boisseau né à Québec le 28 mai 1903.

II. Pierre Jean-Baptiste-Roch Boisseau

Né à Québec le 14 octobre 1865.

Médecin à Bedford.

Il a épousé, à Roxton Falls, comté de Shefford, le 3 août 1897, Marie-Dorothée-Rose-Anna, fille de Octave Gagnon et de Elie Desmarais.

Ils ont quatre enfants :

1° Louis-François de Sales-Maurice Boisseau né à Bedford le 17 juin 1898.

2° Gustave-Gaspard Boisseau né à Bedford le 9 août 1899. Décédé au même endroit le 18 août 1899.

3° Gabrielle-Anita Boisseau née à Bedford le 25 juillet 1900.

4° Marie-Jeanne-Béatrice Boisseau née à Bedford le 22 octobre 1901.

FIN

MEMOIRES

DE

NICOLAS-GASPARD BOISSEAU

LEVIS

1907

Mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau

Mon aïeul était originaire de Paris, capitale de la France. Il devint procureur au Parlement de cette grande ville. Il eut plusieurs fils dont un vint s'établir à Québec, capitale de ce pays. Il était recommandé au gouverneur de cette ville qui pour lors (1722) était sous la domination française (1). Il fut fait greffier du Conseil Supérieur. Il eut deux femmes. La première était une demoiselle Pagé, et la seconde une demoiselle Bissot de Vincennes. Il mourut à Québec le 9 février 1771, âgé de 71 ans, et fut inhumé dans la chapelle du séminaire du dit lieu.

Le premier de ses enfants se maria à une demoiselle Couillard avec qui il eut cinq enfants. Il perdit son épouse en 1760. Il se maria en secondes noces à Claire Jolliet de Mingan, veuve de Chamblin, vivant capitaine de navire, duquel second mariage sortit un seul enfant, qui est moi.

Mon père fut peu après, c'est-à-dire en 1766, remis dans la charge de greffier de la Cour des Plaidoyers Communs et des Prérogatives et de plus garde-notes des archives de la province, qu'on lui avait ôté pendant quelques années à l'occasion des troubles de la guerre. Il se maria à l'île d'Orléans, paroisse Saint-Pierre, où il resta quelques années avant d'entrer dans la charge sus-mentionnée. C'est dans cette île où je pris naissance dans le mois d'octobre de l'année 1765. Installé dans le susdit office, mon père fut obligé d'aller demeurer à Québec. Dans cette ville, j'appris les premiers principes de la langue française et de l'arithmétique avec assez de facilité pour pouvoir entrer dix-huit mois après au collège du séminaire. J'y étudia jusqu'en 1775 où je fus troublé par le siège que les Bostonnais vinrent mettre devant la ville. Je fus contraint de m'en retirer.

(1) Le gouverneur du Canada en 1722 était le marquis de Vaudreuil. Il mourut à Québec le 10 octobre 1725. M. de Vaudreuil gouvernait le pays depuis 21 ans.

Je ne revins de la campagne qu'après avoir appris que mon père avait remis son emploi entre les mains de M. Panet, fils du juge, ci-devant notaire et avocat à Montréal. (1)

Lorsque j'arrivai à Québec, la moitié de notre bagage était déjà rendu à l'île d'Orléans, paroisse Saint-Pierre, où mon père choisit sa retraite, sur une terre venant du premier mari de ma mère, M. Volant de Chamblin, capitaine de navire. Je pris le parti de l'y suivre avec ma mère, hors d'état que j'étais pour lors de me faire un établissement. Ce fut le 13 octobre 1783 que nous nous y rendîmes. C'est un assez bel endroit, situé sur une éminence, près du fleuve, distant seulement de quatre lieues de la ville. L'évêque de Québec y fait sa résidence, à une demi-lieue de notre maison. (2)

Je m'occupai la première et la seconde année à y étudier le droit.

* * *

Je visitai plusieurs fois l'île qui a quatorze lieues de tour sur deux dans sa plus grande largeur. Je n'y trouvai que deux curiosités naturelles situées toutes deux dans la paroisse Saint-Laurent, au sud de l'île. La première est près d'un endroit appelé communément le trou Saint-Patrice (3). C'est une caverne formée par l'auteur de la nature dans le roc. Elle a environ huit pieds de profondeur sur six de hauteur. Aux deux côtés l'on y voit avec admiration deux lits taillés dans le

---

(1) Pierre-Louis Panet, fils du juge Pierre -Méru Panet et de Marie-Anne Trefflé-Rottot, né à Montréal le 2 août 1761. Notaire et avocat, le 19 décembre 1780. Greffier de la Cour des Plaidoyers Communs et des Prérogatives du district de Québec, le 22 septembre 1783. Député de Cornwallis, le 10 juillet 1792. Protonotaire de Québec et greffier de la Cour du Banc du Roi, le 11 décembre 1794. Juge de la Cour du Banc du Roi à Montréal, le 8 mai 1795. Député de Montréal-Est en 1800. Membre du Conseil exécutif, le 7 janvier 1801. Décédé à Montréal le 2 décembre 1812.

(2) Mgr Louis-Philippe Mariaucheau D'Esgly. Il était curé de Saint-Pierre de l'île d'Orléans depuis trente-cinq ans lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat.

(3) On a prétendu que le "Trou Saint-Patrice" avait été appelé ainsi par les Anglais après la cession du pays. Mais il n'en est pas ainsi, puisqu'on le trouve mentionné sous ce terme, dès 1689, par le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, dans sa carte de l'île d'Orléans.

même roc assez grands pour y coucher une personne dans chaque. On l'appelle la cabane à Bontemps pour avoir été découverte par un homme de ce nom.

A quelque distance de cette curieuse cabane, l'on aperçoit avec non moins de surprise un rocher de plus de trente pieds de haut, qui est absolument inaccessible non par sa hauteur mais par sa forme qui représente une pyramide renversée (1).

* * *

En cette même île vit encore maintenant une femme (la veuve Dupille) âgée de 104 ans, qui possède tout son bon sens et même la vue (un peu faible cependant). Elle a mémoire du premier siège par les Anglais en ce pays. J'ai assisté moi-même à une noce, où elle dansa l'année dernière (2).

* * *

Voici une autre centenaire non moins surprenante. En 1783,

---

(1) On courait autrefois à Saint-Pierre pour voir un objet de curiosité naturelle, qu'on appelait le "pied de Saint-Roch". A trois quarts de lieue du bout de l'île, on montrait une pierre d'une conformation singulière. Elle était là, gisant au milieu d'un champ, paraissant mobile. A sa surface, on faisait remarquer l'empreinte des deux pieds nus d'un homme qui aurait couru du nord-ouest au sud-est, l'empreinte de la piste d'un chien, marchant dans la même direction; et de plus l'endroit où une canne aurait été appuyée, par celui qui passait. Dans le temps où l'on faisait circuler le bruit que l'île d'Orléans était envahie par les sorciers, on ne manquait pas de dire que ces traces étaient celles du Juif-Errant. L'abbé Bois, "L'île d'Orléans", p. 48.

(2) Le duc de Kent, père de la reine Victoria, qui résida quatre années à Québec, alla un jour rendre visite à la veuve Dupille. Après avoir causé avec la vieille, qui avait conservé tout son jugement, il lui demanda s'il pouvait faire quelque chose qui lui fût agréable. Oh! oui, certainement, monseigneur, fit la centenaire, danser un moment avec moi, afin que je puisse dire, avant de mourir, que j'ai eu l'honneur de danser avec le fils de mon souverain. Le prince, se prêtant de la meilleure grâce à la demande de la vieille, dansa le menuet, et lui fit un salut gracieux en la reconduisant à sa chaise. Elle y répondit par une profonde révérence. (Aubert de Gaspé, "Mémoires", éd. de 1885, p. 31.)

mourut, agée de plus de cent ans, à Saint-Roch, (1) dans une des paroisses du sud de ce pays, une femme qui depuis vingt-cinq ans n'avait donné nul autre signe de vie que celui d'un petit cri semblable à celui d'un enfant nouveau-né lorsqu'on la touchait. Toute sa nourriture consistait en une cuillerée de vin qu'on lui faisait avaler tous les jours. Elle était avec cela très pauvre, ce qui lui occasionnait beaucoup de visites de gens libéraux.

* * *

Nous n'avons point de connaissance certaine de l'étymologie du mot Québec. Les Sauvages qui y habitaient lorsque les Français vinrent s'y établir l'appelaient *Stadaka.* On tient que les Normands qui étaient avec Jacques Cartier à la première découverte de la Nouvelle-France, appercevant au bout de l'île d'Orléans, dans le sud-ouest, un cap fort élevé qui avançait dans le fleuve, s'écrièrent dans leur patois : *Québec* pour *Quel bec,* et que dans la suite le nom de Québec lui a resté. (2)

La situation de Québec est très incommode par l'inégalité du terrain, mais la vue en est des plus belles qui se puissent trouver, et la place des plus commodes pour le commerce.

Il y a un grand canal large d'une lieue qui s'étend depuis la côte de Beauport jusqu'à la pointe Lévy, qui est dans la seigneurie de Lauzon, qui tire son nom d'un conseiller d'Etat, qui a été gouverneur général du pays. (3)

La ville a une bonne rade et un bon port. Le fleuve a quatre bras vis-à-vis de cette ville. L'un est au sud de l'île d'Orléans qui a près d'une lieue de large. Le second au nord de cette île descend du Cap Tourmente. La rivière Saint-Charles fait le troisième, et le quatrième vient du lac des Assinipovals à 700

---

(1) Saint-Roch des Aulnaies.

(2) Sur l'étymologie tant controversée du mot Québec, on peut consulter une étude de M. l'abbé Amédée Gosselin, dans le "Bulletin du parler français", vol. II, p. 170.

(3) Jean de Lauzon, qui succéda en 1651 à M. d'Ailleboust comme gouverneur de la Nouvelle-France.

lieues de Québec, où il prend sa source, se décharge dans cinq grands lacs, et commence à devenir navigable à Montréal, soixante lieues au-dessus de la capitale de ce pays. Ce fut là que le sieur Champlain fît d'abord alliance avec les Algonquins. L'union devint si étroite qu'il se trouva obligé de prendre leurs intérêts contre les Iroquois, qui faisaient la guerre à toutes les nations de l'Amérique, et il y fit bâtir une manière de fort à mi-côte. Les Algonquins qui étaient les maîtres de tous ces quartiers étaient fort nombreux. Ils ont été insensiblement détruits par les Iroquois. Il en reste encore quelques familles qui sont errantes.

Québec est au 46 D. 40 de latitude. Il est le siège d'un évêque immédiat de Rome, le séjour d'un lord appelé Dorchester, qui est gouverneur-général, la résidence du lieutenant-gouverneur (M. Hope), le tribunal d'un Conseil Législatif, et la retraite de plusieurs communautés religieuses. Il y a haute et basse ville. La basse ville est sur le bord du fleuve, au pied d'une montagne de 80 toises de haut, et une falaise de 28 nommée le Sault au Matelot, parce qu'il en tomba un du haut en bas.

Les maisons y sont de pierre de taille et bien bâties. Les marchands en gros y demeurent, pour la facilité du commerce. Elle est défendue, dans le milieu, par une plateforme qui bat à fleur d'eau, de sorte qu'il est impossible aux vaisseaux de passer sans être incommodés. On y voit la chapelle de Notre-Dame des Victoires, qui fut bâtie en actions de grâce de la levée du siège des Anglais. Le général Phipps y vint en 1690 avec toutes les forces de la Nouvelle-Angleterre, mais le comte de Frontenac qui était pour lors gouverneur-général, défit ses troupes dans une descente que firent les Anglais à Beauport, et lui fit lever le siège de Québec, avec perte de plusieurs de ses vaisseaux et de plus de 800 hommes d'équipage.

Il y a un chemin de la basse à la haute ville qui va insensiblement en tournant. Les charrettes et les carrosses y montent assez facilement avec de bons chevaux.

Le palais épiscopal est sur la côte. C'est un grand bâtiment de pierres de taille, dont le principal corps de logis avec la chapelle qui le termine, regarde le canal. Il est accompagné d'une

aîle qui a soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'est, et dans l'angle que fait le corps de logis avec cette aîle, est un pavillon de même hauteur, couvert en forme d'impériale, dans lequel est le grand escalier. Le rez-de-chaussée de la principale cour étant plus élevé que les autres cours et le jardin fait que dans cette aîle, le réfectoire, les offices et les cuisines sont en partie sous terre, toutes voûtées de briques, et ne prennent jour que du côté de l'est. La chapelle est de soixante pieds de longueur. Son portail de l'ordre composite est bâti en belles pierres de taille; ses dedans étaient magnifiques par leur retable d'autel dont les ornements étaient un raccourci de celui du Val-de-Grâce. Le palais a bien perdu de sa beauté, l'évêque (qui fait à présent sa résidence au Séminaire) ayant été obligé de le louer au gouvernement, pour augmenter ses revenus qui sont très médiocres, quoique ce soit le plus grand diocèse du monde. Tous les curés de la campagne qui avaient des affaires à la ville trouvaient leur chambre dans ce palais, mais à présent ils vont tous au séminaire et mangent ordinairement avec l'évêque.

La cathédrale est à la haute-ville. C'est un assez grand bâtiment. Il y avait autrefois, c'est-à-dire sous le gouvernement français, un chapitre composé de douze chanoines et de quatre chapelains. La réunion d'une abbaye à ce chapitre n'étant pas encore bien réglée, le chapitre tomba. Il y avait doyen, grand chantre, théologal, grand pénitencier, grand archidiacre.

Le séminaire joint à la cathédrale. Mgr de Laval, ancien évêque de Québec, en est le fondateur. Il est sur la plate-forme de la pointe qui donna le nom de Québec. La face qui regarde le canal, accompagnée de deux pavillons, forme la plus belle vue de la ville. L'aîle gauche où est renfermée la chapelle a deux-cent-vingt pieds de long, et sa largeur est de trente pieds au dehors. La chapelle avec la sacristie a quarante pieds de long. Sa sculpture qu'on estime à 10,000 écus en est très belle. Elle a été faite par des séminaristes qui n'ont rien épargné pour mettre l'ouvrage dans sa perfection. Le maître-autel est un ouvrage à la corinthienne. Cette maison a coûté 50,000 écus. Lorsque Mgr de Laval en eut fait l'établissement en 1663 il lui réserva les dîmes de toutes les paroisses, à la charge de nourrir

et entretenir tous les curés, tant dans les cures que lorsqu'ils seraient appelés au séminaire, ayant le droit de les retirer comme il le jugerait à propos et d'en faire revenir de France aux frais de la communauté. Les curés étaient pour lors amovibles et révocables. Le roi les a fixé depuis par les dîmes dont ils jouissent, de sorte que confirmant la même année l'établissement de ce séminaire, il lui en accorda le treizième pour le faire subsister. Mais comme par la suite des temps les curés ont eu bien de la peine à vivre de leurs dîmes, Sa Majesté a donné à l'évêque une somme de 8000 livres sur les fonds du trésorier général de la marine.

Mgr de Laval prévoyant que la Nouvelle-France ne pouvait peut-être pas assez fournir de sujets pour remplir toutes les cures, réunit son séminaire avec celui des Missions Etrangères de la rue du Bac à Paris, ce qui fut confirmé par le roi en 1676.

Le champ du Seigneur est vaste en ce pays; il y a quantité d'ecclésiastiques attachés à cette maison. Le revenu en est considérable.

Mgr de Laval a attaché la seigneurie de Beaupré à ce séminaire, ce qu'un arrêt du Conseil a confirmé. Les pensions des ecclésiastiques et des écoliers qui sont en assez grand nombre contribuent aussi à sa subsistance. L'habit des écoliers est uniforme, ayant un capot bleu à la canadienne, sur lequel il y a un passepoil blanc; ils ont tous les cheveux courts.

Les caves de ce séminaire sont d'une grande beauté. On dirait en hiver que ce serait un jardin où toutes les légumes sont par ordre comme dans un potager.

Le château est sur une grande côte escarpée de trente toises au moins. Il est régulier dans sa fortification, ayant deux bastions du côté de la ville, sans aucun fossé. La maison du gouverneur général est de cent vingt pieds de long, au devant de laquelle est une terrasse de quatre-vingt pieds, qui a la vue sur la basse ville et sur le canal. Ce bâtiment est fort agréable, tant pour ses dehors que pour ses dedans à cause des pavillons qui forment des avant-corps. Il y a une batterie de vingt-deux embrasures à côté de cette maison, partie dans l'enceinte et partie au dehors qui commande la basse-ville et le fleuve.

A quatre cents pas au-dessus est le Cap aux Diamants de

quatre-vingt toises de haut sur lequel est une redoute qui commande le fort, la haute-ville et toute la campagne. Ce cap est rempli de diamants dans ses rochers.

Le couvent des Récollets est devant le château. Leur église est belle. Elle est entourée en dedans d'une boisure de noyer de huit à dix pieds de haut. Le tableau du maître-autel est un Christ que l'on descend de la croix; il est du fameux père Luc qui y demeurait pour lors. La maison est bien bâtie. La Nouvelle-France leur a obligation de l'établissement de la foi.

Les Jésuites arrivèrent à Québec en 1625. Ils ont une maison à la haute-ville. Le collège a été fondé par le P. Gamache qui fit présent de 60,000 livres. L'église est fort propre. Le jardin est grand, accompagné d'un petit bois de haute futaye où il y a une très-belle avenue. Ils enseignaient autrefois les humanités, la philosophie et la théologie, ce qu'ils ne peuvent faire à présent parce que de cinquante qu'ils étaient il n'en reste plus que quatre. Dans tout ce pays, ils sont d'un grand secours pour les confessions.

Il y a à Québec un Conseil Souverain pour vider les différends des particuliers et prendre connaissance des intérêts de la colonie.

Il y a aussi un grand juge qui décide des appels des affaires qui ont été décidées par les juges inférieurs, lorsqu'une des parties se croit lésée.

Le Palais est dans la haute-ville, dans un fond. Il consiste dans environ quatre-vingt toises de bâtiments qui semblent former une petite ville. Il a été brûlé en 1775, l'année des Bostonnais.

Il y a dans la ville vingt-trois conseillers qui ont 100 louis sterling d'appointements. Le lieutenant-gouverneur est président du Conseil.

Les marchands demeurent à la basse-ville à cause de la commodité du port, le long duquel ils ont fait bâtir de très beaux quais et de belles maisons à deux et trois étages d'une pierre aussi dure que le marbre. La ville haute n'est ni moins belle ni moins peuplée.

La ville a deux choses très essentielles: les quais et les fortifications, qui sont de très beaux ouvrages. Elle est environnée

de plusieurs sources d'eau vive, la meilleure du monde. Il y a sur le marché de la haute-ville une citerne publique qui se décharge par un aqueduc de quatre pieds de large, qui tourne dans la grande rue et va se jeter dans la petite rivière par le faubourg Saint-Roch.

Il y a deux marchés, un à la haute ville et l'autre à la basse ville, qui sont ouverts et garnis tous les jours de l'année.

On trouve dans la haute ville quantité de puits, dont deux seulement sont publics.

Les gens qui habitent au bord du fleuve dans la basse ville ne ressentent pas tant le froid que ceux de la haute, mais si ceux de la haute ville sont plus exposés aux vents froids de l'hiver, ils ont aussi le plaisir de jouir du frais en été.

Il y a cinq églises dans la haute ville: la cathédrale, les Récollets, les Jésuites, les Hospitalières et les Ursulines qui est un fort beau couvent, où l'on instruit les jeunes filles.

Il y a à Québec un grand prévôt, un maître des eaux et forêts et un grand voyer. M. Belestre a été le premier de ma connaissance, ensuite M. Magnan, présentement M. Renaud. (1)

Québec a été assiégée deux fois. Elle fut prise par les Anglais en 1759, ainsi que la ville de Montréal.

* * *

La conquête du Canada tentait depuis longtemps la cupidité des Anglais. Enfin en 1759 ils firent éclater les projets qu'ils avaient formés sur cette partie du nouveau monde. Les amiraux Saunders et Townsend, à la tête de 10,000 hommes de débarquement et de 180 bâtiments de transports, soutenus d'une

---

(1) Les grands voyers et députés grands voyers pour le gouvernement et district de Québec, depuis l'origine du pays jusqu'à la disparition de cette charge en 1841, ont été: 1o René Robineau de Bécancour, baron de Bécancour; 2o Pierre Robineau, baron de Portneuf; 3o Jean-Eustache LaNoullier de Boisclerc; 4o Louis Fleury de la Gorgendière; 5o Pierre de Lino; 6o François-Joseph Cugnet; 7o Gaspard Chaussegros de Lery; 8o Picoté de Bellestre (Jean-Baptiste Magnan et Jean Renaud, députés); 9o Gabriel-Elz. Taschereau (Jean-Thomas Taschereau, Michel Berthelot et Pierre Marcoux, députés); 10o J.-Baptiste D'Estimauville; 11o Edmund-William-Rowen Antrobus.

flotte de 25 vaisseaux de guerre, s'approchèrent de cette colonie française. MM. de Vaudreuil et de Montcalm qui en étaient les chefs n'avaient pour résister à ces forces redoutables que trois vaisseaux du roi et seize autres de grandeur inégale. Cette disposition n'abattit pas leur courage, et pleins d'une ardeur guerrière, ils résolurent de disputer le terrain pied à pied.

Les Anglais débarquèrent sans opposition, et le 12 juillet se présentèrent devant Québec. A l'approche de l'ennemi, le marquis de Montcalm avait formé un camp sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Saint-Charles jusqu'à la droite de celle du Sault Montmorency, pour couvrir la place d'un côté. Le marquis de Vaudreuil fit remonter le fleuve à tous ses vaisseaux qui avaient apporté de France des vivres et des munitions. Dans cette position avantageuse, il pouvait à chaque instant rafraîchir la garnison. Aussi les Anglais employèrent-ils tous les moyens possibles pour couper cette communication, capable d'éterniser le siège. D'abord ils dressèrent une batterie de 30 pièces de canon, mais ces foudres qui grondaient sans cesse furent inutiles. Il fallut attaquer les Français dans leurs retranchements. Ce nouvel effort fut aussi infructueux, et les ennemis après avoir perdu 800 grenadiers furent obligés de sonner la retraite.

Leur résolution était prise d'emporter la place à quelque prix que ce fut. M. Wolfe, général des troupes de terre, campa au-dessus de Québec, ce qui resserra tellement la ville qu'il ne fut pas possible d'y introduire le moindre secours.

Les Français ne voulurent pas leur donner le temps de s'y fortifier, et marchèrent à eux le 13 septembre. Le combat fut long et opiniâtre. D'un côté, le marquis de Montcalm, guerrier ferme, courageux, intrépide, qui mille fois avait bravé la mort dans ces contrées; de l'autre, le général Wolfe, capitaine hardi, prudent, plein de bravoure, digne rival du chef des Français, donnèrent dans cette occasion toutes les marques d'une habileté consommée et d'une valeur héroïque.

Le dernier périt en combattant; mais sa perte fut à peine sentie dans l'armée anglaise qu'il avait mise en mouvement et qui continuait d'agir en conséquence de cette impulsion première. L'autre que son ardeur portait au plus fort de la mêlée fut mor-

tellement blessé de deux coups de feu; mais comme s'il eut été insensible à la douleur et s'oubliant pour ainsi dire lui-même pour ne songer qu'au salut de ses soldats, ce digne chef ne voulut point descendre de cheval qu'il n'eut fait lui-même la retraite de l'armée sous les murs de Québec. Sur la réponse que lui fit son chirurgien que ses blessures étaient mortelles, il dit au lieutenant du roi et au commandant de Roussillon:

Messieurs, je vous recommande de ménager l'honneur de la France, et de tâcher que mon armée puisse se retirer cette nuit au-delà du Cap Rouge; pour moi je vais la passer avec Dieu et me préparer à la mort.

Il mourut le lendemain, à 5 heures du matin, et fut enterré dans un trou de bombe (1). Cette journée qui coûta cher à la France, décida ultérieurement du sort de la place qui ouvrit, cinq jours après, ses portes aux vainqueurs.

Les Français sous la conduite du marquis de Vaudreuil se retirèrent à Montréal. Le séminaire de Saint-Sulpice était seigneur de cette charmante cité en vertu d'une donation faite en 1663. Cette ville très agréable est située dans une île de quatorze lieues de long, sur quatre de large, que forme le fleuve Saint-Laurent. Elle a pris son nom de la montagne au bas de laquelle elle est assise, et qui en s'élevant semble représenter un monarque sur son trône.

La quantité de Français et d'étrangers qui furent attirés dans cette île par la salubrité de l'air et la facilité du commerce, en firent une assez grande ville en peu d'années. L'importance de sa situation engagea la France à y faire des fortifications, qui pourtant sont très faibles. C'est dans cette ville, la seule qui restait à la France dans cette partie de l'autre hémisphère, que les infortunés habitants de Québec allèrent chercher une autre patrie. Ils y vécurent tranquilles jusqu'en 1760 que le marquis de Vaudreuil, ayant reçu de grands secours de France, crut qu'il ne lui serait pas impossible de reprendre l'ancienne capitale. Il entreprit cette grande expédition, et

---

(1) M. l'abbé Amédée Gosselin a mis fin à cette tradition. Voir le "Bulletin des Recherches Historiques", vol. XI, p. 149.

d'abord forma le blocus de Québec, ne doutant pas que le général Murray, gouverneur de la place, pour se dégager tout d'un coup, ne tenta une action décisive. Ce général ne voulut pas attendre l'ennemi derrière les murs de la ville, et croyant qu'il suffisait de se montrer pour vaincre, il sortit, le 18 avril, avec la plus grande partie de sa garnison et se présenta devant les Français avec un courage capable d'étonner. Mais la partie était inégale, il fallut songer à la retraite après avoir perdu sans fruit une foule de braves officiers et de soldats. Il fallut rentrer dans Québec, qui fut assiégé incontinent après.

M. Murray ne se déconcerta pas, assuré que les secours marchaient de toutes parts pour le délivrer. Il fit la plus belle défense en attendant l'arrivée de ses compatriotes. En effet, le général Amherst n'apprit pas plutôt le péril où se trouvait le général Murray qu'il ramassa toutes les troupes qu'il avait sous la main et marcha en diligence contre Montréal. Le marquis de Vaudreuil, informé à temps des desseins du général anglais, ne s'opiniâtra point à la continuation du siège de Québec, et se retira après seize jours de tranchée et vola à Montréal, laissant même une partie de son artillerie au pouvoir de la garnison. Le général Murray ne tarda pas à le suivre avec 2000 hommes, moins dans le dessein de l'inquiéter dans sa retraite, que dans la vue de se joindre au général Amherst sur le lac Champlain, qui était le rendez-vous de toutes les troupes et des convois que que les provinces envoyaient à la conquête de Montréal.

Dès que le marquis de Vaudreuil vit que les ennemis en voulaient à cette place, il ne négligea rien pour la mettre en état de défense. Il choisit pour lui-même une position très avantageuse au-dessous de la Galette, avec des troupes françaises, des Canadiens et des Indiens au nombre de 10,000 hommes. Son camp était fortifié de 130 canons. Ce fut dans les premiers jours de septembre que les Anglais prirent poste aux environs de Montréal,dans le dessein d'en former le siège. M. de Vaudreuil ayant considéré combien il était impossible de sauver cette ville et son armée, jugea en bon citoyen qu'il était plus sage de réserver à son roi de braves soldats que de les faire périr inutilement. C'est pourquoi après avoir obtenu du général Amherst une suspension d'hostilités, il lui proposa une capitu-

lation dont les articles furent reçus de part et d'autre. Le premier renfermait la reddition de Montréal et dépendances; le second avait pour objet l'honneur de sa garnison qui demandait la permission de retourner en France, mais ce fut à la condition de ne pouvoir servir contre l'Angleterre ni contre ses alliés tant que durerait la guerre. Ainsi furent terminées les affaires du Canada, qui depuis cette époque est demeuré aux Anglais. Leurs efforts ont peut-être moins contribué à cette importante acquisition que les malversations des commissaires français qui par leurs extorsions avaient aliéné le coeur de tous les habitants et diverti à leur profit les provisions et les sommes que leur auguste monarque avait envoyées dans cette région lointaine pour la mettre en état de défense. Quand l'intérêt particulier est le mobile de ceux que le souverain charge du bien public, les empires ne deviennent-ils pas tôt ou tard la proie des premiers agresseurs?

Dans le siècle dernier, Québec avait vu deux fois les Anglais à ses portes. En 1629, ils s'en emparèrent et ne la rendirent que trois ans après. En 1690, ils en formèrent le siège avec des forces considérables, mais cette entreprise ne leur fut pas favorable, et malgré leurs efforts ils se virent contraints de se retirer après avoir fait de grandes pertes.

* * *

La ville de Québec fut assiégée pour la quatrième fois depuis son établissement le 10 décembre 1775 par les Bostonnais qui commencèrent à faire jouer leurs bombes.

Le 15, ils firent gronder leurs foudres à trois heures du matin.

Le 31 décembre, à cinq heures du matin, ils attaquèrent la ville par la poudrière, portes Saint-Jean et Saint-Louis, Près-de-Ville et le Sault-au-Matelot, les cinq principaux endroits de la place. Les Bostonnais Américains au nombre de 800 après avoir surpris la garde du Sault-au-Matelot qui était malheureusement enivrée (1) percèrent jusqu'à la dernière barrière,

(1) Elle était composée de matelots.

où ils plantèrent leurs échelles afin de pouvoir la franchir. Il y eut un Canadien qui fit un coup des plus hardis; il monta sur la barrière, et tira pardessus une des échelles des ennemis. Il eut pour récompense autant de piastres que l'échelle avait de barreaux (1). Les Bostonnais Américains furent très mal reçus des mousquetaires canadiens sous le commandement du brave colonel Voyer, qui, voyant deux hommes tomber à ses côtés, se contenta de dire d'un grand sang-froid: "En voilà deux qui meurent bien près de moi."

A sept heures, le général Carleton, homme d'une prudence inouïe, fit partir un détachement de ... hommes seulement, qui cernèrent par la côte du Palais les ennemis, en tuèrent environ 50, et firent autant de prisonniers.

Les Bostonnais par Près-de-Ville étaient au nombre de 900 sous le commandement du général Montgomery. MM. Chabot et Laforce, capitaines de milice au dit lieu, tirèrent plusieurs coups de canon à mitraille. 50 et quelques ennemis y perdirent la vie. Le général Montgomery y fut aussi tué, avec son aide-de-camp et quatre officiers qui furent trouvés le premier janvier dans la neige et menés dans la ville où ils furent inhumés (2).

Le colonel Arnold fut blessé. Le combat du Sault-au-Matelot dura trois heures. Les ennemis furent enfin obligés de se retirer en désordre.

On ne trouva au Palais que cinq mortiers et trois canons appartenant aux rebelles qui furent pris et amenés dans la ville.

Le même jour, le général Carleton fit mettre le feu dans le quartier Saint-Roch et tous les faubourgs y joignant furent réduits en cendre.

---

(1) Ce hardi Canadien se nommait Charland. Son passé, paraît-il, était plus ou moins recommandable.

(2) Montgomery fut enterré dans la cour de la maison qui est à droite du chemin de ronde qui mène à la citadelle. En 1818, avec la permission de sir John Sherbrooke, gouverneur du Canada, son corps fut exhumé et transporté aux Etats-Unis. Il repose aujourd'hui dans l'église Saint-Paul, à New-York.

La ville ne perdit dans ce combat que douze hommes; il y en eut dix blessés.

Enumération du nombre des ennemis dans l'ordre de leur attaque:

Par le Sault-au-Matelot.	800	hommes
Par Près-de-Ville.	900	—
Par la poudrière.	300	—
Par la porte Saint-Louis.	200	—
Par la porte Saint-Jean.	200	—
	2400	—
Prisonniers et tués.	520	—
	1880	retirés (1)

Il n'y avait dans la ville que 600 hommes de troupes avec les miliciens. Elle resta assiégée jusqu'au 6 mai suivant, où il arriva trois frégates avec un certain nombre de troupes qui chassèrent avec la garnison les ennemis hors de vue et dans un tel désordre qu'ils jetaient çà et là leurs armes et munitions. La ville ne souffrit nullement de vivres pendant cet hiver. Le 7 mai, deux frégates partirent avec une goélette commandée par le capitaine Laforce et furent se saisir des bâtiments que les Bostonais avaient pris à la Pointe-aux-Trembles.

* * *

A deux lieues de Québec, ville qui a été tant de fois le théâtre de la guerre, on rencontre un sault très considérable qui, par le

(1) Le 20 avril suivant, à sept heures du soir, on vit arriver un bâtiment. Tout le monde était au comble de la joie. Chacun criait: "Hourra", c'est un bâtiment de Londres". Mais le bâtiment ne fit aucune réponse. Quelle surprise pour la ville lorsqu'une demi-heure après on vit, avec admiration et crainte, le vaisseau en feu! C'était un brulôt que les ennemis avaient envoyé, et qui, s'il eut pu approcher assez de la ville, l'aurait réduite en cendres en très peu de temps. Mais heureusement le vent et le courant étaient contraires. Lorsque le bâtiment fut assez loin pour ne causer aucun dommage à la ville, sa vue fit plaisir, car c'était le plus beau coup d'oeil que l'on put voir.

murmure qu'il fait continuellement et qui est entendu de quatre lieues à la ronde, semble annoncer à la ville qu'elle doit toujours avoir quelque chose à craindre.

Ce sault est très considérable par sa chute perpendiculaire de 150 pieds au moins, qui prend sa source d'un lac à plus de 20 lieues dans les terres septentrionales. Le général Haldimand a fait bâtir en 1783 sur le bord de ce sault un petit château de plaisance fort curieux, et a fait faire sur le sault même un ouvrage des plus hardis, c'est un vide bouteille qui s'avance près de trente pieds au-dessus de la chute, dans lequel on ne peut aller que par le moyen de plusieurs degrés qu'il a fait placer. Cet ouvrage quoique si hardi est pourtant solide.

On pêche du haut de ce précipice de très belles truites.

Les Sauvages du village de Lorette vont faire la chasse aux castors et à plusieurs autres animaux dans le haut de la rivière qui forme le lac susmentionné.

* * *

Quelque temps après la prise de Québec (en 1760) M. Murray, gouverneur du Canada, donna un grand bal à ses officiers et aux principaux de la ville. A minuit, il s'éleva une question à décider qui était de savoir qui était le père du mensonge. Personne ne put le satisfaire là-dessus. Le gouverneur envoya aussitôt un de ses sergents d'ordre chez M. Taché, un des marchands français établi à Québec, qu'il connaissait pour un homme d'esprit. Le sergent avait ordre de l'amener aussitôt. M. Taché voyant, à minuit, un ordre du gouverneur de se rendre subitement chez lui au milieu de la nuit, fut un peu saisi. Il se leva, et comme il était un peu distrait, à peine s'habilla-t-il, et suivit le sergent au château Saint-Louis.

Dès qu'il fut entré, le gouverneur lui dit :

—M. Taché, je vous ai fait venir ici pour savoir de vous quel était le père du mensonge.

M. Taché, voyant que ce n'était que cela, commença alors à se remettre, et se grattant l'oreille droite, il lui répondit ainsi :

—Le père du mensonge..... le père du mensonge, c'est le diable, monsieur.

Toute l'assemblée se prit à rire; on applaudit à la réponse. Le gouverneur lui dit:

—Voilà qui est bien, monsieur, vous pouvez aller dormir à présent.

Le même M. Taché était, un dimanche, à la grand'messe, et, comme c'est la coutume du pays qu'une demoiselle quête pendant la messe, la quêteuse vint à lui et lui présenta son porte-argent. M. Taché, distrait au-delà de ce que l'on peut dire, crut qu'on lui présentait du tabac. Il prit une prise d'argent. La quêteuse fut obligée de lui dire à l'oreille, non sans rire:

—C'est de l'argent que je demande.

—Ah! dit-il, je n'y pensais pas.

Un autre jour, il fut convié à dîner. Après le dîner, on présenta du café. Il but premièrement sa tasse, et ne se souvenant plus qu'il l'avait bu, il avala celle de son voisin. Il allait en boire une troisième, si on ne l'eut averti.

La soupe il la mangeait avec une fourchette. (1)

* * *

Dans l'été de 1783 sont arrivés à Québec deux prêtres français, vêtus en marchands, qui étaient venus avec M. Bouthillier, négociant de Montréal. En débarquant du vaisseau ils furent se loger au Café de la basse-ville, et partirent dès le lendemain pour Montréal, ville pour laquelle ils étaient envoyés. Ils s'y firent connaître en arrivant, ce qu'ils n'auraient pas dû faire avant que le gouverneur (c'était pour lors M. Haldimand) eut été instruit de leur arrivée.

Le général Haldimand n'eut pas plutôt appris qu'il y avait des prêtres étrangers d'arrivés dans ce pays, et qu'ils étaient allés à Montréal incognito, qu'il dépêcha secrètement un de ses aides de camp dans cette ville avec ordre de les faire embarquer dans la goélette de Sa Majesté *La Mercure* pour Québec, ce qui fut fait avec une célérité inouïe. A peine les messieurs du Sé-

(1) Jean-Paschal Taché est l'auteur du poème: "Le tableau de la mer" publié dans le "Répertoire national" de Huston. M. Taché décéda à Québec le 18 avril 1768. Il fut le grand-père de sir Etienne-Paschal Taché, du docteur Joseph-Charles Taché et de Mgr Alexandre-Antonin Taché.

minaire eurent-ils le temps de leur glisser une bourse pour les conduire sans savoir où. C'est ainsi qu'ils partirent de Montréal.

Arrivés au port de Québec on ne voulut seulement pas leur permettre de descendre à terre pour faire quelques préparatifs nécessaires pour un si long voyage que celui qu'on leur voulait faire faire, mais qu'ils ignoraient. On les fit donc embarquer sans plus ample informé dans un navire pour l'Angleterre. Un seul s'est rendu, que l'on a renvoyé honteusement dans son pays. L'autre a péri sur mer, de chagrin. (1)

* * *

Dans l'hiver de 1783 il mourut à Québec 1100 personnes de tout âge et de tout sexe de la picote et des fièvres rouges.

* * *

Le 1er janvier 1784, nous eûmes pour étrennes un tremblement de terre qui se fit sentir par deux secousses assez fortes qui durèrent près de cinq minutes. Il ne s'en suivit heureusement nul accident.

* * *

Le 15 octobre 1784, vers trois heures un quart, nous eûmes une obscurité extraordinaire, si bien que l'atmosphère fut d'un

---

(1) Ces deux prêtres français étaient MM. Ciquard et Cassel. Arrivés à Québec le 22 mai 1783, ils se rendirent aussitôt à Montréal, d'où le gouverneur Haldimand les fit redescendre à Québec et les envoya à la Malbaie, attendre un bâtiment qui devait les ramener en Europe. M. Ciquard déserta à travers les bois de la Malbaie, le 27 juin, et retourna à Montréal. Haldimand le renvoya chercher. Il fut conduit sous bonne garde à l'île du Bic, où il fut embarqué le 20 août. Le 20 septembre, il était de retour à Paris après bien des aventures. La Révolution le chassa de la France. Il passa à la Nouvelle-Orléans, puis à Baltimore. En 1794, l'évêque de Québec le chargeait de la mission de Madawaska. En 1812, il était curé de Saint-François du Lac, et missionnaire des Sauvages. Il décéda au séminaire Saint-Sulpice de Montréal, le 28 septembre 1824, à l'âge de 70 ans. Mgr Tanguay, "Répertoire général du clergé Canadien", 1ère éd., p. 130; Douglas Brymner, "Précis de la collection Haldimand", vol. II, p. 996.

jaune lumineux au-dessus des campagnes. Il y eut ensuite des rafales de vent et de pluie qui continuèrent une grande partie de la nuit avec beaucoup de tonnerre précédé d'éclairs, chose d'autant plus surprenante que la veille il avait gelé très fort.

Le lendemain, dimanche, il faisait le matin un grand calme avec une brume épaisse qui dura jusqu'à 10 heures, que le vent qui commença alors à souffler de l'est dissipa. Environ une demi-heure après, le temps devint si sombre qu'on ne pouvait lire sans chandelle, ce qui fut suivi d'un vent impétueux, de tonnerre et d'éclairs; après quoi le temps redevint un peu clair; mais depuis midi jusqu'à trois heures l'obscurité fut telle que les prêtres furent obligés d'interrompre leurs offices jusqu'à ce qu'on eut allumé les cierges, il fit aussi noir qu'il fait ordinairement à minuit lorsqu'il n'y a point de lune. Il est à remarquer que chaque intervalle d'obscurité fut suivi et précédé de vent, de pluie, d'éclairs et de tonnerre. On remarqua qu'il y avait deux courants d'air contraires dont le plus élevé poussait une étendue de nuages lumineux vers le nord-est, et l'autre chassait au sud-ouest avec beaucoup de rapidité des nuages épais, et l'eau qui en tombait était aussi noire que l'encre.

On attribue ce phénomène à quelques mines de souffre prises en feu dans quelque pays voisin, dont la fumée aura épaissi l'air et chassé les nues qui s'en seront formées vers cette partie. Cette obscurité s'est fait sentir jusqu'à Niagara, et non plus loin.

* * *

1784.—La loi de l'*habeas corpus* a été mise au jour par le général Haldimand et son Conseil. Grande contestation au sujet de cette loi dans le Conseil par le général et plusieurs des membres qui ne voulaient pas consentir à accorder la liberté aux communautés, liberté qui est accordée par cette même loi en Angleterre, et qui l'a été enfin ici par la pluralité des voix des conseillers.

* * *

Le 19 juillet 1784, mon père fut commis par Son Excellence le général Haldimand pour faire un recensement général de

l'île d'Orléans, où je le suivis. Nous fîmes ce dénombrement en quatre jours, accompagnés des capitaines de milice. Cette île qui a quatorze lieues de tour est divisée en cinq paroisses, qui contiennent 397 hommes, 300 maisons, 360 femmes, 740 garçons, 600 filles, 67 engagés, 840 1/2 arpents de terre sur lesquels on sème tous les ans de tous grains 11,681 minots. Il y a 516 chevaux, 1131 vaches, 940 volailles, 3376 moutons, 1037 cochons, 739 boeufs et 189 fusils.

Nous fîmes ce recensement gratis. Mon père saisit ce moment favorable pour demander à M. le gouverneur Haldimand une commission de juge à paix qui lui fut accordée aussitôt pour toute la province. C'est une charge qui exempte de toutes corvées, etc. (1)

* * *

Enumération de ce que le Canada contient d'âmes depuis les Illinois jusqu'à Rimouski et l'île Saint-Jean :

Québec contenait en 1775 (suivant le recensement fait par mon père)	5,960	âmes
Montréal	4,850	—
Trois-Rivières	2,500	—
	13,310	—
Le district de Québec, nord et sud, jusqu'à l'île Saint-Jean, 70 paroisses, contenant	35,000	—
District de Montréal jusqu'au Détroit, 74 paroisses, contenant	40,000	—
	88,310	—
L'île d'Orléans	2,190	—
	90,500	—

(1) On conserve aux archives, à Ottawa, un ordre du gouverneur Haldimand, en date du 7 juillet 1784, aux capitaines de milice de l'île d'Orléans, d'aider à M. Boisseau à faire le recensement.

Ce nombre de personnes est renfermé dans 144 paroisses desservies par 134 curés y compris ceux qui sont dans les villes.

Le Canada contient 135 paroisses où les terres sont ensemencées. L'on y sème de tous grains par chacun an 315,377 minots qui peuvent produire, année commune 3,153;750 minots. Il y a dans le Canada 90,500 âmes qui peuvent vivre avec 54,000 minots de grains. Donc il peut sortir tous les ans du Canada 3,099,750 minots de grains.

* * *

10 novembre 1784.—Son Excellence le général Haldimand assembla son Conseil et remit le sceau de la province, en disant qu'il partait pour Londres. Son départ si précipité fut attribué à une affaire qu'il avait à défendre contre M. Du Calvet qu'il avait fait emprisonner pendant trois ans sous de simples soupçons, dit-on. Il donna ses ordres en embarquant, et fut conduit à bord par les conseillers seulement. Il laissa en son absence le gouvernement entre les mains du digne lieutenant-gouverneur, M. Hamilton.

* * *

Le 2 décembre 1784, Mgr Briand, évêque de Québec, remit (par cause de maladie depuis un an) le soin du diocèse du Canada entre les mains de Mgr D'Esgly, son coadjuteur, déjà évêque de Dorylée; le même jour, ce dernier prit possession de sa cathédrale où il officia publiquement en présence d'un concours de peuple innombrable, et retourna le 6 janvier suivant à Saint-Pierre, île Orléans, où il était curé depuis près de cinquante ans.

* * *

Le 10 février 1785, Mgr D'Esgly, évêque pour lors de Québec, célébra sa cinquantième année de prêtrise à sa cure, où M. De Guerne, curé de Saint-François, en la dite île, prononça à sa louange un très beau discours. Sa Grandeur donna ensuite un

dîner des plus splendides à 60 prêtres, auquel j'assistai. C'est un personnage d'une rare humilité, désintéressé audelà de ce qu'on peut s'imaginer, et très charitable.

Comme Sa Grandeur était alors dans sa soixante-dix-septième année, on nomma M. Hubert son coadjuteur. Mais le roi avant d'approuver M. Hubert, fit écrire par son ministre (lord Sydney) qu'il croyait devoir préalablement faire offrir la coadjutorerie à M. Montgolfier, homme distingué par son mérite et ses talents, qui refusa, dit-on, à cause de son grand âge, mais peut-être plutôt par humilité. Il fit lui-même ses remerciements au roi par une lettre qu'il lui adressa.

Le 30 mai 1786, M. Adhémar, bourgeois de Montréal, arriva de Londres, avec les bulles de M. Hubert qui le nomment, de l'agrément de la cour d'Angleterre, coadjuteur de Québec et évêque d'Almyre. Ses bulles sont du 14 juin 1785.

M. l'abbé Hussey, grand vicaire de Mgr de Québec à Londres, lui écrivit qu'il envoyait les bulles de Mgr Hubert et qu'elles étaient approuvées du roi d'Angleterre, mais qu'il n'avait pas le temps de lui envoyer copie de la lettre de lord Sydney. C'est pourquoi son sacre fut remis à l'arrivée du bien-aimé M. Carleton, gouverneur en chef de cette province, qui n'arriva que le 22 octobre 1786.

Trois jours après son arrivée, il fit une visite aux évêques où il n'y eut aucune mention de M. Hubert.

Il en fit une seconde le 30, toujours silence sur ce sujet.

Dans la troisième il dit enfin à M. Gravé, grand vicaire de Mgr de Québec, qu'on pouvait recevoir M. Hubert quand on le jugerait à propos. En conséquence de quoi M. Hubert fut, le 20 novembre 1786, sacré évêque d'Almyre et coadjuteur de Québec, dans la cathédrale par Mgr Briand, D'Esgly et vingt prêtres qui se trouvèrent à cette belle cérémonie. M. Bailly y servait d'évêque à cause du grand âge et des infirmités des deux autres.

Le lendemain, lundi, 21 novembre, Sa Grandeur Mgr d'Almyre fut remercier Sa Seigneurie lord Dorchester (M. Carleton) qui avait assemblé son conseil ce jour-là pour lui faire prêter le serment ordinaire.

* * *

1785.—Son Honneur le lieutenant-gouverneur Hamilton reçut ordre du roi de passer à Londres. Il s'embarqua en conséquence le 6 novembre dans le paquet-boat l'*Antelope*. Il partit généralement regretté. L'adresse suivante le fera assez voir. Elle est des magistrats de Québec au nom de tout le peuple:

A l'honorable Henry Hamilton, écuyer, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, magistrats de la ville et district de Québec, convaincus de la rectitude de votre administration, du zèle que vous avez manifesté pour le gouvernement de Sa Majesté, et de votre ardent désir de promouvoir les intérêts de ses fidèles sujets de cette Province, manquerions au respect que nous vous devons, si nous ne joignions pas notre voix à celle du public pour manifester notre parfaite satisfaction relative à l'emploi de l'autorité dont vous avez été revêtu.

L'expérience que nous avons eu de votre ferme attachement à la dignité de la Couronne de la Grande-Bretagne, aux justes droits de tous ses sujets, et à l'exécution impartiale des lois, nous causent une affliction sincère par rapport à votre prochain départ; et nous vous prions de nous permettre de vous témoigner en termes généraux notre entière approbation de toute votre conduite.

Nous sommes persuadés que les éloges mérités que vous font les magistrats de ce district, ne seront point pour Votre Honneur un hommage désagréable, puisque l'impression que vous laissez gravée dans nos coeurs vous rendra toujours cher à nous.

En vous souhaitant un heureux et agréable passage en Angle-

terre, une réception gracieuse de notre Auguste Souverain et une heureuse rencontre de vos amis particuliers,

Nous sommes avec une parfaite considération,

De Votre Honneur,

Les très obéissants humbles serviteurs.

Voici la réponse de Son Honneur :

Messieurs,

L'adresse des magistrats qui m'a été présentée aujourd'hui, est une assurance gracieuse de cette classe d'hommes qui a le plus de droit au respect et à la confiance de la société.

De semblables attentions de la part des respectables gardiens des droits civils des citoyens de toutes dénominations, de la part des dispensateurs de la justice publique, de gens d'un caractère respectable comme individus, me viennent recommandées d'un poids et d'une conséquence que je crois sentir comme je le dois.

Je dois vous prier, Messieurs, de recevoir mes remerciements, résultant d'un vif sentiment de l'honneur qu'il vous a plû me faire, et d'être persuadés que le souvenir de ce jour servira à me consoler de ce que je quitte tant de personnes que je devrai toujours estimer et honorer.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus sincère, et avec les sentiments les plus respectueux,

Messieurs,

Votre fidèlement dévoué et très humble serviteur,

HENRY HAMILTON.

Aux magistrats du district de Québec.

Ce gouverneur était si estimé et si digne de l'être par son esprit des plus populaires qu'on ne put s'empêcher de faire à sa louange les vers suivants sur son départ :

C'en est fait, Hamilton, trop cher à la province
Pour y rester; tu pars, qui l'ordonne? le prince.
En vain nos coeurs pressés voudraient te retenir:
Le roi parle: on se tait; il faut là s'en tenir.
Va, traverse les mers, et dis à ce grand prince
Quels sujets il possède en cette humble province.
Dis que tout ton bonheur, en ces lieux reculés,
Etait de rendre heureux ces peuples isolés.
Dis encore que, remplis d'un respectueux zèle,
D'amour, de loyauté, que peut-être on lui cèle,
Ils formèrent toujours les voeux les plus ardents
Pour lui, pour son épouse et pour ces descendants.
Mais pour toi, que si vite une loi trop sévère
Enlève à ce pays, où tu fus un bon père ;
Sache que tous les jours nos coeurs reconnaissants
Iront à tes autels pour t'offrir leur encens.

Peu de jours après son départ, M. Henry Hope, colonel des troupes, fut reçu au château Saint-Louis, lieutenant-gouverneur de la province.

* * *

Description du chemin du Portage allant de Québec à Halifax, d'après ce que j'en ai vu moi-même en août 1786.

L'entrée de ce chemin prend au-dessous de Kamouraska entre la rivière du Loup et la rivière des Caps. Il a douze lieues de long et se termine au lac Témiscouata, qui a sept lieues de long et se décharge dans la rivière Saint-Jean qui conduit à la Nouvelle-Brunswick, Sainte-Anne et Halifax.

Brunswick est une ville qui a cinq milles de long et bien peuplée par les nouveaux loyalistes.

Le chemin du Portage est un chemin de 24 pieds de large fait en dos d'âne, avec de bons fossés de chaque côté.

Il y a quantité de savanes qui ont causé beaucoup de travaux. Il a fallu y mettre premièrement des fascines, par-dessus ces fascines on y a jeté la terre qui avait été tirée des fossés, et un troisième lit de sable et gravois, ce qui forme un chemin très solide.

Ce qu'il y a de plus remarquable et presque admirable dans

cette route c'est une savane située au Côteau des Roches, qui est au niveau d'une rivière adjacente. Cette rivière augmente tous les printemps de près de 10 pieds (suivant le rapport d'un nommé Marquis qui demeure à l'entrée du Portage) et la savane susmentionnée demeure toujours au même niveau de la rivière. D'où on a conclu qu'elle est flottante et que l'eau prend par conséquent son cours par dessous. On ne peut y trouver le fond avec une perche de 15 pieds. On y a cependant fait un bon chemin en apparence.

L'ouverture de cette grande route a d'abord été faite en 1783 par M. Renaud, grand-voyer de ce pays, et arpentée par M. John Collins, arpenteur, député de M. Holland, arpenteur général, et a été faite sous les ordres du lieutenant Dambourgès, officier français, accompagné de M. Duchouquet, mon beau-frère.

On trouve dans ce chemin à deux lieues de la mer une belle rivière appelée la rivière du Loup. Elle a 290 pieds de large. On est en marché d'y faire un pont qui coûtera 340 louis. Il y a au milieu de cette rivière une îlette qui facilitera beaucoup cet ouvrage.

Les côtes sont en grand nombre dans ce long chemin. En partant de la mer on monte continuellement l'espace d'une demi-lieue, et ses côtes sont si rapides qu'un cheval peut à peine y monter quatre cents pesant.

Les bois y sont tous beaux; tous de haute futaye: les pins y sont innombrables.

Il y a dans cette route huit rivières sur lesquelles l'on a élevé des ponts fort solides.

M. Dambourgès a toujours eu sous ses ordres pendant trois ans (les saisons des travaux ruraux exceptés) 100 à 150 hommes canadiens volontaires qui ont eu jusqu'à deux chelins par tête, bien nourris, et un demiard de rhum par jour.

Québec est éloigné de ce chemin de 35 lieues seulement. Du Portage à la Nouvelle-Brunswick 135 lieues, et de ce dernier endroit à Halifax on ne compte que 30 lieues. De sorte que Québec n'est distante d'Halifax que de 200 lieues.

* * *

1786.—Est arrivé à Québec M. Marcoux l'aîné avec trois Esquimaux qu'il a amené ici en venant de faire la découverte d'un nouveau poste dans la baie d'Hudson pour M. Perrault.

Ces Esquimaux étaient autrefois anthropophages mais ils sont à présent bien civilisés.

Parmi les trois dont je viens de parler il y avait une femme. Leur habillement est fait de peaux de loups-marin. La femme porte des culottes comme l'homme, et a par dessus une grande robe ouverte faite aussi de loup-marin et qui se jette en arrière.

Quelques jours après leur arrivée à Québec, ils se sont promenés dans leur canot dans la rade, à la vue du lieutenant-gouverneur et d'un grand concours de peuple que la curiosité avait attiré. Ils lancèrent des flèches et des dards à leur façon, étant la seule arme dont ils se servent et ce avec beaucoup d'adresse.

Leurs canots sont d'une construction très singulière et digne d'être admirés. Ils sont faits comme un sac, se plissent, et un seul homme s'assied au milieu avec sa femme, se servant d'un aviron à deux palettes et fait agir par ce moyen son canot comme il lui plaît.

* * *

Le 11 avril 1786, à Whitehall, il a plu au roi de nommer sir Guy Carleton, chevalier du très honorable ordre du Bain, pour être capitaine-général et gouverneur en chef de la province de Québec, à la place de sir Fred. Haldimand, chevalier du Bain.

Il a plu aussi à Sa Majesté de nommer Sir Guy Carleton, premier capitaine général et gouverneur en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris les îles Saint-Jean et Cap Breton, à la place de Jh. Carleton, Ecuier, en outre général et commandant en chef des forces de Sa Majesté dans les provinces et îles susmentionnées et dans l'île de Terre-Neuve.

En outre il a été nommé lord Dorchester, ce qui assure 1000

louis de rente à milady après sa mort et autant à l'aîné de ses enfants.

N. B.—Comme les appointements de sir Guy Carleton s'étendent non seulement sur les territoires ci-devant sous le gouvernement de sir Fred. Haldimand, mais aussi sur ceux de M. Parr et de M. Jh. Carleton, cela occasionnera nécessairement quelque division dans sa résidence, qui sera néanmoins la majeure partie du temps à Québec, et à moins d'événements fortuits, il ne résidera jamais au Cap-Breton ni à Brunswick que pour une visite qu'il y fera tous les deux ou trois ans.

* * *

Dimanche matin, 28 octobre 1786, vers 11 heures et trois quarts du matin, arriva à Québec (où j'étais ce jour-là) le navire de Sa Majesté *Thisbé,* capitaine Coffin, d'Angleterre, après un passage de 52 jours ayant à son bord Son Excellence le Très Honorable Guy, lord Dorchester, capitaine, etc., avec trois de ses filles, et sa suite, ainsi que l'honorable William Smith, écuier, juge en chef de Sa Majesté pour cette province, et son fils.

Le lendemain, lundi, Sa Seigneurie débarqua à 11 heures du matin. La frégate fit un salut de canons, ainsi que la ville.

Les troupes de la garnison étaient rangées à doubles rangs depuis la place de débarquement jusqu'au château; les rues étaient si remplies de monde que le peuple s'y portait. Sa Seigneurie monta à pied, ayant son chapeau à la main, et saluant indistinctement tout le monde. Une vieille anglaise, un enfant à la main, nu-tête, les cheveux épars, sans souliers, étant empêchée par la foule de voir Sa Seigneurie, traversa la rue devant elle, et lui fit une révérence, à laquelle le lord répondit par une inclination de tête, qui ne manqua pas d'être remarquée.

Sa Seigneurie se rendit au château, où elle entra suivie des principaux de la ville. Je m'y glissai avec les autres.

Le lieutenant-gouverneur était sur une espèce de trône, élevé de quatre degrés, sur lequel il était assis la tête couverte, l'épée au côté, les gants en main, tenant le sceau de la province; il y représentait le roi.

Le lord se mit au bas du trône, et s'y assit, nue tête, sur un fauteuil. Après avoir salué le lieutenant-gouverneur, il se remit sur son siège.

Les conseillers étaient assis autour d'une table, avec M. Williams, écuier, assesseur, qui se leva un moment après avec les commissions de Sa Seigneurie. Il s'approcha d'elle et après s'être incliné profondément il lut à haute voix les commissions, ce qui dura une demi-heure : il y avait huit ou dix pages de parchemin d'une verge en carrée qui contenaient tous les pouvoirs qui lui sont accordées et qui sont sans nombre.

Les commissions lues, M. Williams fit prêter les serments accoutumés au lord, qui durèrent encore une bonne demi-heure, parce que l'on était obligé de répéter chaque mot des serments que M. Williams lisait.

Ensuite de quoi le lieutenant-gouverneur s'inclina de dessus son trône vers le lord, en descendit, et remit le sceau de la province et les commissions à Sa Seigneurie, qui monta alors sur le trône, ce qui fut annoncé par une salve de canons de toute la ville, et du salut de toute l'assemblée.

M. Cugnet, père, secrétaire français, fit alors prêter serment aux conseillers français et anglais, après quoi chacun se retira.

* * *

Quelque temps après l'arrivée de M. Carleton, MM. Dupré et de Boucherville furent nommés conseillers. C'est une des premières charges de ce pays, qui donne 100 louis par an. Le nombre des conseillers est ordinairement de vingt-deux y compris le président. Il y a en outre un greffier.

* * *

En 1786, le 10 août, est arrivé un autre prêtre, Roderick McDonell, écossais, venu ici avec 600 familles de son pays, qui ont été obligées d'abandonner leur pays, y étant trop gênées dans leur religion, et surchargées d'impôts. Elles sont allées prendre des terres au lac Ontario. (1)

---

(1) On trouvera dans les "American Catholic Historical Researches", de janvier 1892, des documents intéressants au sujet de M. McDonell.

* * *

Le 12 août 1786, M. Harrison, Ecr., conseiller, et M. Jones, marchand, arbitres, et Davidson, associé avec MM. Lee et Baby dans les postes du domaine du Roi, sont partis de Québec pour aller examiner et prendre possession de ces postes, ayant pour conducteur M. Paschal Taché, un des anciens commis de MM. Stewart Dunn et Cie (qui étaient les fermiers précédents). Il y eut grande contestation entre ces messieurs touchant les dettes dues par les Sauvages aux fermiers précédents.

Ce Domaine est d'un grand revenu par les pelleteries que l'on traite avec les Sauvages pour des marchandises, pelleteries qui sont les plus belles et les plus estimées dans tout le globe.

Cette belle ferme augmente tous les ans le trésor du roi de 400 louis sterling.

Après bien des difficultés entre les anciens et nouveaux fermiers, ils ont fini par se joindre ensemble, et c'est ce qu'ils pouvaient faire de mieux. M. Baby s'en est retiré et a vendu son tiers à M. Stewart.

* * *

En 1787, est arrivé à Québec un prêtre irlandais nommé M. Burke, envoyé par M. l'abbé Hussey, secrétaire de tout le pays à Londres. Ce M. Burke est un grand génie. Il est professeur de philosophie au séminaire de Québec. (1)

---

(1) M. Edmund Burke arriva à Québec le 16 mai 1787. Il fut d'abord professeur au séminaire de cette ville, puis exerça le ministère successivement à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, à la Rivière-aux-Raisins, à Niagara et à Halifax. Le 4 juillet 1717, il était nommé évêque de Sion, "in partibus", et vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse. Il fut sacré dans la cathédrale de Québec, par Mgr Plessis, le 5 juillet 1818. Il mourut à Halifax le 29 novembre 1820. L'abbé Burke savait bien le français, mais le prononçait aussi mal que Mgr Plessis prononçait mal l'anglais, ce qui prêtait parfois au comique. Un jour, voulant appuyer une de ses thèses du témoignage des Saints Pères, il les énuméra l'un après l'autre, saint Hiéronymous, saint Basilious, saint Cyprianous, etc., en un mot, dit-il, toute la cliche (l'église). Ce fut un éclat de rire dans l'auditoire.—"Mémoire sur les missions de la Nouvelle-Ecosse, du Cap Breton et de l'île du Prince-Edouard", p. 96.

* * *

Le 14 janvier 1787, mourut à Québec, bien regretté, M. Louis Levesque, l'un des membres du Conseil législatif, et qui était très digne de l'être.

* * *

Le 15 janvier 1787, Sa Seigneurie assembla son Conseil. Les Anglais présentèrent une requête à Sa Seigneurie et conseil pour demander les lois anglaises dans ce pays, et ce sans la participation des Canadiens, laquelle requête fut, dit-on, dressée au Café un dimanche pendant la grand'messe, afin d'éviter la rencontre des Canadiens.

Le lendemain, les Canadiens apprirent la démarche des Anglais et s'assemblèrent en conséquence au Café, où ils firent une adresse au général, tendante à avoir communication de celle des Anglais, ce qui fut accordé.

Il y eut beaucoup de discussion touchant ces différentes demandes, mais malgré toutes ces disputes les lois ont resté dans le même état où elles étaient auparavant à très peu de choses près.

Le Conseil a duré trois mois. Il y a eu plusieurs règlements de faits, entr'autres celui de lever une cotisation sur tous les habitants du Canada sans exception pour faire des prisons et des chambres de justice, ce qui est très nécessaire. Cette ordonnance ne doit cependant pas avoir lieu sans le plaisir royal.

M. de Lery a fort bien parlé pour les Canadiens dans le Conseil. (1)

---

(1) Gaspard-Joseph Chaussegros de Lery. "Homme de science et homme de main, dit M. Bibaud, M. de Lery fut à la fois ingénieur savant et intrépide guerrier". L'honorable M. de Lery décéda à Québec le 11 décembre 1797. Il avait épousé Louise Martel de Brouague. M. et madame de Lery avaient vécu en France et en Angleterre de 1762 à 1764. C'est à madame de Lery que George III fit ce compliment flatteur: "Madame, si toutes les dames canadiennes vous ressemblent, j'ai vraiment fait une conquête".

Bal de la Reine donné par lord Dorchester au château Saint-Louis à Québec le 18 janvier 1787.

Le 18 janvier, je résolus de sortir un peu de mon île (1) malgré un froid de 25 degrés et deux pieds de neige dans le chemin, pour aller voir le bal de la reine, y étant engagé par le récit que l'on me faisait très souvent de ces assemblées.

Je m'y rendis donc à 6.30 heures du soir. Le bal s'ouvrait. Le château était rempli d'officiers majors et subalternes et des connétables de la ville. Les dames y étaient en grand nombre et formaient un assez beau coup d'oeil, étant rangées sur les bancs qui s'élevaient en amphithéâtre au nombre de trois degrés. Les hommes étaient debout.

On commença le bal par des menuets, au son d'une très belle musique. Le lord était au haut de la chambre. Le premier salut du menuet s'adressait au lord, et le second était pour le couple qui dansait. Il ne fut dansé que cinq menuets, après quoi on commença les contre-danses anglaises. A chaque contre-danse il y avait vingt cinq couples. Elles durent une heure chacune, ce qui est si ennuyant que si ce n'eut été de la musique qui me réveillait, je crois que je m'y serais endormi, ou du moins que j'aurais sorti bien vite.

Il y avait d'heure en heure plusieurs domestiques qui offraient à tout le monde des rafraîchissements. C'était du bon vin de Madère avec de l'eau chaude et du sucre, et quantité de bonbons.

Le lord se tint toujours debout jusqu'à 11.30 heures que l'on vint annoncer que le souper était dressé. Chaque cavalier prit en conséquence sa partenaire et la conduisit dans une chambre basse où les tables étaient placées. Le lord s'y plaça à la tête avec les premières dames à ses côtés et deux ou trois officiers généraux. Tous les autres messieurs étaient debout derrière leurs partenaires.

Le souper est très curieux à voir. Tout y est artistiquement arrangé. L'on y voit avec plaisir s'élever quantité de pyramides de fruits, tous plus succulents les uns que les autres.

---

(1) Ile d Orléans.

Le souper dura une heure et demie, à la fin duquel les belles voix des principales dames y furent entendues. Le lord se leva ensuite de table, et se retira, ce qui n'empêcha pas le bal de se continuer jusqu'à cinq heures du matin.

* * *

1787.—Le 10 mai, les deux MM. Carleton âgés d'environ 12 à 13 ans frappèrent leur maître et firent par crainte des châtiments une action qui causa beaucoup de peine au fond à leur père. Ils se rendirent chez les Sauvages de Lorette et leur demandèrent de se faire conduire dans les états voisins chez les Américains.

Les Sauvages craignant (avec juste raison) d'aller contre les intentions de leur père (car c'est ainsi qu'ils appellent le général) furent trouver le R. P. Giroux, jésuite, leur missionnaire, pour le consulter sur ce qu'ils devaient faire. Le Père Giroux, homme d'esprit, leur dit qu'il fallait attendre au lendemain, qu'il voulait premièrement les régaler. Il fit en conséquence donner à dîner aux jeunes lords et pendant qu'ils étaient à table envoya à grand hâte un courrier à Sa Seigneurie pour l'avertir de la démarche de ces jeunes messieurs. Il envoya aussitôt leur précepteur et ses aides de camp qui amenèrent les jeunes lords non sans faire quelque résistance.

Cette petite histoire est très disgracieuse de la part de tels enfants envers un si bon père; mais grands et petits sont sujets nécessairement à quelque peine.

* * *

Au commencement de mai, M. Panet, greffier, écrivit de Québec une lettre à mon père, par laquelle il lui offrait la place qu'il occupait, résolu, disait-il, qu'il était de se retirer sur sa seigneurie. Mais quelques lignes plus bas on lisait quelque chose qui empêchait l'effet de l'acte. Il demandait trois cents louis courant pour se dédommager. Je n'en dirai pas plus long, il est mieux dans cette occasion *tacere quam loqui.* (1)

---

(1) M. Pierre-Louis Panet dont il est question plus haut.

* * *

Noms des seigneurs des différentes paroisses et seigneuries de cette province:

Les représentants Jolliet: Terre ferme de Mingan et île d'Anticosti (ma mère était une des représentants; elle a vendu conjointement avec mon père son titre à M. Grant).

Les représentants LaLande et Jolliet: Iles et îlets de Mingan.

Zachary Macaulay: la Grande Vallée Notre-Dame et rivière la Madeleine.

Ths. Dunn, Ecr: Mille Vaches.

Lepage de Saint-Barnabé: Rimouski.

Héritiers Aubert de la Chesnaye: le Bic.

H. Caldwell, Ecr: Rivière du Loup et Lauzon.

Veuve Decharnay: Kamouraska.

Batiste Perrault: Rivière-Ouelle.

Lachlin Smith: Sainte-Anne.

Juchereau Duchesnay: Saint-Denys, Saint-Roch, Beauport, Gaudarville et Fossambault.

Le sieur de Beaujeu: Iles aux Grues et île aux Oies.

Aubert de Gaspé: Saint-Jean.

F. Bélanger: L'Islet.

Amyot Vincelotte: Cap Saint-Ignace.

Louis Couillard: Saint-Thomas et Saint-Pierre.

Pierre Tremblay: Les Eboulements.

Les prêtres du séminaire de Québec: Côte Beaupré, depuis la Baie Saint-Paul jusqu'au Sault Montmorency.

Bergères de Rigauville: Berthier et Saint-François (à présent les dames de l'Hôpital-Général suivant le don qu'il leur en a fait).

M. Tarieu de LaNaudière: Saint-Vallier, Sainte-Anne, Saint-Pierre et Maskinongé.

Brassard Deschenaux: Saint-Michel et Pointe-aux-Trembles.

A. Panet, Ecr: Bourg-Louis.

Couillard de Beaumont: Beaumont et Rivière Boyer.

Capitaine Alex. Fraser : Saint-Charles.
Fs.-Et. Cugnet, Ecr : Saint-Etienne.
Gabriel-Elz. Taschereau : Sainte-Marie, Linière et Joliet.
Fleury de la Gorgendière : Saint-Joseph et Deschambault.
Le chevalier de Lery : Saint-François, Tilly et Gentilly.
Guillaume Grant : DeLisle.
Les RR. PP. Jésuites : Lorette, Charlesbourg, Sainte-Foy, Champlain, Batiscan, Sainte-Geneviève, et Prairie de la Madeleine.
Amable Durocher : L'Ile d'Orléans.
Les dames de l'Hôtel-Dieu de Québec : Saint-Augustin et Sainte-Croix.
Les dames de l'Hôpital-Général : comté d'Orsainville.
Belair Dussault : Ecureuils.
Geo. Allsopp : Jacques-Cartier.
Les Ursulines de Québec : Baronie de Portneuf.
Aug. Hamelin : Grondines.
De la Chevrotière : La Chevrotière.
Chorel D'Orvilliers : Sainte-Anne.
J. Noël : Saint-Antoine.
Chartier de Lotbinière : Lotbinière, Vaudreuil et Beauharnois.
Le chevalier de Saint-Ours : Deschaillons, Saint-Jean et Saint-Ours.
M. Dumont (marié à ma tante) : Rivière DuChesne et Blainville.
Courval Cressé : Nicolet et profondeur.
Madame veuve Montesson : Bécancour.
Th. Crevier : Saint-François.
Hyacinthe DeLorme : Saint-Hyacinthe.
God. de Tonnancour : Yamaska, Pointe-du-Lac, Tonnancour et fief Gatineau.
Dominique Debartzch : La Lussaudière.
Pepin : Baie du Febvre.
Barrot : Thiersant.
Du Calvet : Rivière David.
Les dames Ursulines de Trois-Rivières : Rivière-du-Loup.
Conrad Gugy : Grosbois.

James Cuthbert: Berthier et Saint-Cuthbert.
Colonel Gabriel Christie: La Chesnaye.
Margane de LaValtrie: La Valtrie.
Séminaire de Saint-Sulpice: Saint-Sulpice, L'Assomption, Côte des Neiges, Lac des Deux-Montagnes et Ile de Montréal.
Ant. Boisseau: De Bellevue.
Chev. de Longueil: Soulanges.
Bernard: De LaSalle.
Baronne de Longueil (mariée à M. Grant, officier): baronnie de Longueil.
Boucher de Boucherville: Boucherville.
Sanguinet: Varennes:
Greenwood et Bliggenson: Sorel.
Hertel de Rouville, Boucher de Niverville, Jean Jenison, et Boucher de la Perrière: dans la rivière Chambly.

* * *

1787.—Le gouverneur Hope vient d'écrire à Mgr D'Esgly, évêque de Québec, pour obtenir un banc dans les églises paroissiales de Québec et des Trois-Rivières, qu'il a accordé, celui de Québec à M. le colonel LeCompte Dupré, et à M. LeProust aux Trois-Rivières, et ce à la tête de tous les autres bancs, gratis.

* * *

1787.—Mardi, le 14 août, de grand matin, la frégate de Sa Majesté la *Pégasus*, de 28 canons, commandée par Son Altesse Royale le prince William-Henry (1), rejoignit l'escadre commandée par le commodore Sawyer, et mouilla dans le bassin devant la ville de Québec. Sur quoi le major Beckwith et le capitaine de Saint-Ours, deux des aides de camp de Son Excel-

(1) William-Henry, troisième fils du roi George III, n'avait que 22 ans lorsqu'il vint au Canada. William-Henry monta sur le trône d'Angleterre le 8 septembre 1831 et prit le nom de Guillaume IV. Il mourut le 20 juin 1837, à l'âge de 72 ans.

lence, allèrent à bord de la part du gouverneur général, lord Dorchester, savoir le plaisir de Son Altesse Royale au sujet de son débarquement.

Le 15, à 11 heures étant l'heure fixée, le prince alla de sa frégate au navire pavillon le *Leander* de 50 canons, commandé par le capitaine sir James Barclay, baronet, où lorsqu'il entra on déploya l'étendard royal. Ce vaisseau tira une salve royale de 21 coups de canon, et on lui fit le compliment qui lui est dû comme prince de sang. Peu après cinq berges, celle du prince précédant les autres, et ayant l'étendard royal, celle du commodore portant la grande flamme et celle des capitaines Coffin, Osborne et Minchin portant les leurs, partirent la procession du *Leander* qui réitéra une salve royale. Son Altesse en passant le long de la ligne des quatre autres navires, fut salué de même de 21 coups de canon, les hunes et vergues étant garnies de leur monde, ainsi que les vaisseaux marchands, transports, qui a mesure que la procession passa, saluèrent le prince de trois acclamations de manière que rien ne pouvait excéder l'ordre, la régularité et le bel aspect de cette première partie de la cérémonie.

En débarquant sur la grève, près de la place du marché de la basse ville, Son Altesse Royale fut reçu par l'honorable brigadier général Hope, lieutenant-gouverneur de la province, les membres du conseil, les divers corps du clergé, de la justice et de la noblesse, et dès qu'il eut mis pied à terre on le salua de 21 coups de canon tirés de la grande batterie. De là Son Altesse Royale précédé du colonel Davies, de l'artillerie Royale, du capitaine Dixon, du 29ème Régiment, du capitaine Hayde, du 31ème, du capitaine Hemble, du 34ème et du capitaine de Saint-Ours, aide de camp de Son Excellence, ci-devant du 84e, qui avait été choisi pour l'accompagner comme son aide de camp, passa dans les rues bordées par les trois régiments de la garnison, et les deux corps de la milice britannique et canadienne sous les armes. Lorsqu'il arriva sur la Place d'Armes, quatre pièces d'artillerie de campagne qui y étaient placées, tirèrent un autre salut royal. Lorsque Son Altesse Royale entra dans la cour du château où la garde, commandée par un capitaine, avec pavillon, était prête à le recevoir, elle fut remontrée par Son Excellence lord Dorchester, gouverneur-géné-

ral, accompagné de sa suite et des officiers majors qui la conduisit dans la maison du roi. Là, le lieutenant-gouverneur et les membres du Conseil de Sa Majesté eurent l'honneur d'être introduits et de présenter à Son Altesse Royale l'adresse suivante:

A Son Altesse Royale le prince William-Henry.

L'humble adresse du lieutenant-gouverneur et des membres du Conseil de Sa Majesté de la province de Québec.

Si Votre Altesse veut bien le permettre.

Nous prenons la liberté de présenter à Votre Altesse Royale nos compliments sur votre arrivée en cette province, pénétrés des sentiments les plus sincères de reconnaissance et de joie en voyant parmi nous, en qualité d'officier de marine, un Prince de votre royale et illustre famille.

Vraiment sensibles aux avantages dont nous jouissons sous le gouvernement sage de Sa Majesté et attachés avec zèle à sa personne sacrée et à sa famille, pendant que l'attention paternelle du Roi est tournée sans relâche à la prospérité et au bonheur de son peuple, nous ne pouvons nous taire sur la sûreté future que Votre Altesse Royale procurera aux sujets de Sa Majesté en cette province conjointement avec les autres parties de l'empire, en se dévouant dès le commencement de votre carrière à l'étude difficile et à l'exercice pénible d'une profession d'où dépend la principale défense de tous les Etats de Sa Majesté. Et c'est avec la plus vive satisfaction que nous prévoyons, par une confiance bien fondée, l'époque où l'expérience et les connaissances qu'aura acquises Votre Altesse Royale augmenteront la force de la nation et jetteront un nouveau rayon de gloire sur la maison de Brunswick.

Signé: HENRY HOPE.

A laquelle le prince fit la réponse suivante:

Messieurs,

C'est avec la satisfaction la plus sincère que je reçois dans la

province de Québec si utile à la couronne de la Grande-Bretagne, cette adresse du lieutenant-gouverneur et des membres du Conseil de Sa Majesté pour cette province, remplie de tous les sentiments de loyauté et d'affection possibles pour la personne très-sacrée de Sa Majesté. Je profiterai avec plaisir de la première occasion qui se présentera d'exposer au Roi la sincérité et la reconnaissance de ce corps respectable envers leur Souverain, et combien tous les sujets de Sa Majesté dans cette colonie étendue sentent le prix des grâces et des bienfaits dont ils jouissent sous son sage et doux gouvernement.

Il m'est impossible, Messieurs, d'exprimer avec une force suffisante, ma reconnaissance des égards dont vous jugez à propos de m'honorer dans cette adresse. Il est bien flatteur pour moi d'avoir été, quoique jeune encore d'âge, dans le service de Sa Majesté, si distingué par mes co-sujets dans les colonies.

Heureux si je pouvais me persuader d'avoir mérité ces marques répétées d'indulgence que je regarde comme un des motifs le plus fort qui m'engagera de suivre avec ardeur et un zèle sans relâche la profession que Sa Majesté a jugé à propos de me choisir afin que dans les guerres futures, lorsque je me trouverai dans l'occasion, je puisse me montrer digne de la confiance et du commandement, et prouver ma reconnaissance des distinctions qu'on a eues pour moi dans ma visite aux colonies sans les avoir méritées.

Signé: WILLIAM.

Après quoi les officiers des divers corps de la garnison et de l'état-major avec les officiers des milices britanniques et canadiennes, le clergé, les gens de justice, etc., eurent l'honneur d'être admis à présenter leurs respects à Son Altesse Royale.

Le prince dîna au Château, avec le commodore et les capitaines de l'escadre, le lieutenant-gouverneur et les membres du Conseil, le lieutenant-colonel Hastings, commandant de la ville, et les officiers commandants des différents corps. Le soir, l'artillerie des diverses batteries, les troupes et les milices qui bordaient les remparts de la ville et de la citadelle, tirèrent un

feu de joie; et le tout fut conclu par une générale et brillante illumination.

Le temps était tout à fait infavorable à cause de la pluie, mais partout se manifestait la joie et la gratitude causées par la visite de ce prince.

Il ne faut pas omettre que les fenêtres des maisons sur les rues par lesquelles passa Son Altesse Royale, depuis le débarquement jusqu'au Château, étaient remplies de dames, ce qui augmentait de beaucoup la splendeur de cette perspective.

A cette mémorable occasion, il a plu à Son Excellence le gouverneur et commandant en chef d'ordonner que les prisonniers civils et militaires alors en prison pour crime quelconque, à l'exception seulement de meurtre, soient mis en liberté. C'est ainsi que l'on a célébré l'heureux jour auquel un fils de notre très gracieux souverain a daigné honorer de sa présence cette partie éloignée des domaines de Sa Majesté.

Portrait du prince.

Sa taille est au-dessus de la médiocre; le visage assez plein, les yeux noirs, le nez aquilin, la bouche un peu grande, les cheveux blonds, l'air extrêmement vif, et avec cela une jeunesse de vingt-deux ans.

Sa marque de distinction est une bandoulière rouge de quatre doigts de large, où pend un crachat, sous son uniforme qui est un habit bleu, galonné sur toutes les coutures.

* * *

Mémoire exact de ce qu'il faut de cordes de bois pour chauffer les troupes de Sa Majesté et les villes du Canada par an.

Québec	5,000	cordes.
Montréal	200	"
Sorel	700	"
Saint-Jean	800	"
Chambly	100	"
Iles-aux-Noix	500	"
Pour les citoyens de Québec (100 maisons)	18,000	"
Pour ceux de Montréal	15,000	"
Pour ceux de Trois-Rivières	1,000	"
De sorte que les troupes et les citoyens des trois villes brûlent par an	36,300	"

* * *

Samedi, 17 août, le prince William-Henry descendit de la frégate *Pégasus* pour visiter le couvent des filles de la ville de Québec. Il se transporta en conséquence, premièrement, chez les dames Ursulines, suivi seulement de quatre officiers mariniers. Il sonna la cloche du parloir. La portière vint et demanda ce qu'il voulait. Il se fit connaître et demanda à entrer. La portière porta à grand'hâte cette nouvelle à la supérieure, qui vint aussitôt ouvrir la porte, en ayant eu la permission de Mgr de Québec. Le prince visita tout le couvent et sortit en disant à la mère supérieure en badinant :—" Madame, je vous demande mon attestation sur ma conduite, car je sais que l'on dit que je suis un peu vif." Il finit par lui dire qu'il lui ferait une visite de cérémonie.

Du couvent des Ursulines, il se rendit à l'Hôtel-Dieu. C'est un couvent où l'on prend soin des malades qui, sur une attestation de leur pauvreté, y sont soignés gratuitement. En entrant, il aperçut un matelot qui était convalescent, et le croyant un des siens, il lui demanda ce qu'il faisait là, mais le matelot l'en avant dissuadée en lui montrant le certificat de son capitaine, il poursuivit plus avant dans l'intérieur du couvent. Il entra sans le savoir dans l'infirmerie, où il n'y avait que deux religieuses au lit malades, qui, à la vue inattendue du prince, jetè-

rent de grands cris; mais le prince eut l'attention de les arrêter en se retirant promptement. Il visita le reste du couvent et prit congé de ces dames d'une manière très polie.

Le même jour, il visita les couvents des RR. PP. Jésuites et Récollets.

Le lendemain, Son Excellence lord Dorchester accompagné de sa suite alla à bord de la frégate *Pégasus* commandée par le prince, pour rendre ses respects à Son Altesse Royale qui le reçut très gracieusement, le saluant de dix-neuf coups de canon à son entrée et à sa sortie du bord.

Le même jour, Son Altesse Royale vint dîner au Château, où le soir toutes les dames eurent l'honneur d'être introduites dans la salle de compagnie.

* * *

Le 20, l'honorable brigadier général Hope, lieutenant gouverneur de la province, suivi de sa suite, et accompagné du colonel Dundas, du lieutenant-colonel Hastings, commandant de la garnison, et des deux colonels Caldwell et Dupré, des milices britannique et canadienne, allèrent à bord de la frégate du prince et eurent l'honneur de rendre leurs respects à Son Altesse Royale qui les reçut très gracieusement, et salua Son Honneur de dix-neuf coups de canon à son entrée et à sa sortie.

* * *

Mardi, 21 août, jour de la naissance de Son Altesse Royale, qui entra alors dans sa vingt-troisième année, l'étendard royal fut hissé le matin à bord du *Leander*, et, à dix heures, Son Excellence le Gouverneur-Général, le Commodore Sawyer et Son Honneur le lieutenant-gouverneur allèrent dans la barge du Commodore faire leurs compliments à Son Altesse Royale.

A midi tous les navires de guerre dans la rade tirèrent un salut Royal auquel on répondit par un salut tiré de la grande batterie, et par trois décharges de mousqueterie des troupes rangées sur la parade. A deux heures son Altesse Royale eut un lever au château, où il reçut les compliments des officiers

du gouvernement, de la marine et de l'armée, ainsi que ceux du clergé, des gens de loi, des marchands et des messieurs de la ville. On présenta alors les adresses suivantes, auxquelles il lui plût faire les réponses très gracieuses qui suivent:

"Qu'il plaise à Votre Altesse Royale,

"Permettez aux citoyens canadiens de la ville de Québec d'exprimer respectueusement à Votre Altesse Royale la joie qu'ils ressentent de votre heureuse arrivée dans cette capitale.

"Nous participons pour la première fois, avec les colonies de la Grande Bretagne au bonheur de voir l'un des fils de notre Auguste Souverain. Nous voyons aussi avec satisfaction la part active que Votre Altesse Royale a prise dans le service de la marine, qui par les talents et les progrès de Votre Altesse Royale, continuera d'être le boulevard de la nation et la protection nécessaire à ses possessions, particulièrement à cette province qui en conçoit de nouvelles espérances de se conserver et de prospérer sous la domination de l'Empire Britannique.

"Que Votre Altesse Royale veuille bien nous accorder son puissant témoignage de notre vive reconnaissance pour les bontés paternelles de Sa Gracieuse Majesté d'avoir confié l'administration de cette province au noble Lord qui nous commande, de notre fidèle attachement à la personne sacrée de notre Souverain, à son gouvernement et à sa famille royale, ainsi que nos prières pour sa précieuse conservation.

Puisse Votre Altesse Royale jouir d'une santé parfaite et la plus durable, et ses glorieux exploits passer à la postérité, tels sont nos voeux les plus sincères.

(Présentée et lue par le colonel Dupré à Son Altesse Royale).

Son Altesse Royale fit la réponse suivante:

"Messieurs,

"Je reçois avec un vrai et sensible plaisir cette adresse des citoyens canadiens de la ville de Québec, convaincu que c'est avec des coeurs remplis de reconnaissance pour les bontés de Sa Majesté qu'ils offrent des voeux aussi zélés pour le roi, mon

père. Je ne manquerai pas de faire parvenir à Sa Majesté ces preuves de votre fidélité et d'attachement pour un Souverain, qui n'a d'autres objets que le bonheur de ses sujets. Sa Majesté apprendra avec satisfaction que les citoyens canadiens de la ville de Québec sont pénétrés d'une si vive reconnaissance pour sa bonté paternelle d'avoir confié ce gouvernement au Lord Dorchester, pour qui le roi a tant de considération.

Les distinctions honorables dont les habitants de cette ville m'ont donné des marques, me sont bien sensibles, et je ne puis que les considérer comme un motif nouveau pour m'engager à poursuivre les devoirs de la profession navale afin de me rendre digne d'être placé dans une situation où je pourrais faire voir à l'avenir ma reconnaissance pour ces grâces si peu méritées.

"WILLIAM."

M. Gravé lut l'adresse suivante au nom du clergé et signée des évêques.

"A Son Altesse Royale le prince Guillaume Henry.

"Le clergé romain de cette province ose prendre la liberté d'offrir ses plus profonds hommages à Son Altesse Royale.

Le zèle du corps ecclésiastique pour les intérêts de Sa Majesté reçoit une nouvelle activité par la présence de son auguste fils. Elle lui rappelle la protection dont le roi a jusqu'ici favorisé la communion et le clergé qui la maintient. Si les principes rigoureux en ce point de cette même Communion ont contribué pour quelque chose à conserver la fidélité due à Sa Majesté, qui peut douter que réciproquement les bontés de Sa Majesté n'aient concouru à affermir pour toujours dans tous les coeurs catholiques ces mêmes principes si favorables à l'état?

"Puisse le Ciel exaucer les voeux que formera toujours le clergé de la province pour la gloire de Sa Majesté, pour la conservation de Son Altesse Royale, et pour l'heureux succès des glorieux desseins qu'elle se propose dans le service de l'Etat!

Réponse de Son Altesse Royale:

Je remercie le clergé romain de la province de Québec, pour

les voeux de loyauté qu'il offre dans cette adresse. J'ose les assurer que la continuation de la même conduite qu'ils ont observé envers le gouvernement jusqu'à présent, ne peut manquer de leur conserver la protection gracieuse du roi, mon père, et certainement je ferai parvenir leurs sentiments à Sa Majesté.

"WILLIAM.

Le soir, Milord et Milady Dorchester donnèrent un bal et un souper à cette occasion. La ville fut aussi illuminée une seconde fois.

* * *

Le 29 août, les compagnies de l'artillerie royale en garnison à Québec, avec les 5e, 26e, 29e, 31e et le 34e régiments passèrent en revue sur les Côtes d'Abraham devant Son Altesse Royale le prince William Henry, accompagné de Son Excellence Lord Dorchester. Elles présentèrent un bel aspect et furent universellement applaudies.

* * *

Le 3 septembre, Son Excellence Lord Dorchester est parti à 4 heures du matin pour Montréal et doit s'y rendre le six à dix heures du soir, les postes étaient préparés à cet effet ; il va prévenir l'arrivée de Son Altesse Royale qui part dans 4 jours pour s'y transporter.

* * *

Mardi, le 6 septembre, à 4 heures après-midi, Son Excellence le très honorable Lord Dorchester arriva à Montréal. Il fut reçu à son entrée par le clergé, les magistrats et les notables citoyens. Le 60e régiment de Sa Majesté, sous le commandement du colonel Hunter ainsi que les milices britannique et canadienne, bordaient les rues, depuis la porte de Québec, jusqu'à la maison du gouvernement. Le tout fut un aspect très

agréable, la joie et la satisfaction étaient répandues sur tous les visages, en revoyant Sa Seigneurie en cette partie de la province, tant pour ce que l'on doit à son rang, qu'aux égards dus à ses rares vertus si universellement connues. Le soir, la ville fut splendidement illuminée, sur un événement si heureux.

Adresse à Lord Dorchester.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Dans ce jour tant désiré de votre heureuse arrivée dans cette ville, nous avons l'honneur de joindre nos plus sincères acclamations aux respectables états qui nous ont précédés pour féliciter Votre Seigneurie sur votre précieuse santé qui n'a point été altérée d'un si long et pénible voyage, et témoigner à Votre Excellence notre vive reconnaissance d'avoir daigné honorer notre ville de sa présence et établir l'état-major des milices de la ville et district de Montréal et nommé un nombre de loyaux officiers pour la diriger.

Cette faveur ne peut être dignement reconnue que par la continuation de notre zèle à la prompte exécution des ordres qui émaneront de votre respectable gouvernement pour le service du roi. Persuadés du zèle des miliciens, tous dévoués à obéir aux ordres qui leur seront prescrits, nous prenons la liberté d'assurer Votre Seigneurie de leur fidélité et attachement au gouvernement dont ils reconnaissent de plus en plus les douceurs, par la générosité de notre illustre souverain, qui a bien voulu nous manifester sa bonté en se faisant représenter si dignement par Milord Dorchester, pour lequel nous ne cesserons d'offrir nos voeux pour sa conservation et celle de son illustre famille.

NEVEU SEVESTRE, *Colonel Com. et I. C.*

Réponse de Lord Dorchester.

Messieurs,

C'est avec une parfaite satisfaction que je reçois l'adresse

des officiers de la milice canadienne de Montréal et les assurances de leur zèle pour les intérêts de Sa Majesté.

Je me persuade avec plaisir que le bon exemple des officiers, et leurs efforts pour le bien du service et la sûreté de cette province, répondent toujours au désir que j'ai de procurer aux sujets de Sa Majesté dans ce pays le bonheur dont ils peuvent jouir sous le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Je vous remercie sincèrement pour les marques d'attachement personnel, et de confiance que vous me donnez, et serai toujours flatté d'en mériter la continuation.

* * *

Jeudi, le 8 septembre, vers dix heures du matin, Son Altesse Royale le prince Guillaume Henry, partit de la ville de Québec pour celle de Montréal, accompagné du colonel Dundes.

Adresse des habitants de Montréal à Lord Dorchester, sur son arrivée dans cette ville

Nous les très soumis et loyaux sujets de Sa Majesté, les officiers de la milice britannique de la ville et banlieue de Montréal, prenons la liberté de saisir l'occasion, à l'arrivée de Votre Seigneurie dans cette partie de la province pour exprimer la confiance que nous ressentons d'être de nouveau incorporés sous le commandement de Votre Excellence.

Remplis des sentiments du plus profond respect et de la plus grande reconnaissance envers notre très gracieux Souverain, en ce qu'il lui a plu d'établir Votre Seigneurie pour Commandant en chef sur tous les domaines en ce continent. Nous sommes pleinement assurés, que sous l'administration de Votre Excellence toutes les mesures seront prises pour contribuer à la prospérité des Colonies en général et particulièrement de cette province, laquelle a déjà tant éprouvé les bons effets du gouvernement précédent de Votre Seigneurie.

C'est pourquoi nous nous permettons d'assurer Votre Excellence, que si quelqu'événement prenait lieu à l'avenir, et qui rendit l'assistance des habitants inévitable, la milice britannique de cette ville sera toujours prête à se montrer avec joie et

zèle pour la défense de la province; sur laquelle ils désirent ardemment que Votre Seigneurie puisse continuer à présider pendant un long temps.

Réponse de Sa Seigneurie

Messieurs,

Je reçois avec satisfaction une adresse si remplie de zèle et d'attachement pour le gouvernement de Sa Majesté.

Je me repose beaucoup sur les milices pour leur propre défense et la protection de leurs biens; ainsi je ne doute aucunement, que la milice britannique de la ville et la banlieue de Montréal se le disputera, en montrant un bon exemple, si par hasard la sûreté de la province le requérait en aucun temps.

Je vous remercie, Messieurs, de vos sentiments et confiance à mon égard; je ferai toujours mes efforts, pour avancer les intentions bienveillantes de Sa Majesté, ainsi que d'assurer la paix et pour assurer le bien-être de ce pays.

DORCHESTER.

Samedi, 8 septembre, entre une et deux heures de l'après-midi, Son Altesse Royale le prince Guillaume Henry fit son entrée publique en la ville de Montréal d'une manière convenable à la naissance et aux ardents désirs des habitants.

Son Altesse Royale accompagnée de Son Excellence le gouverneur général et autres officiers de distinction, depuis la Pointe aux Trembles, fut reçue dans le faubourg de Québec, par le coadjuteur et le clergé, les membres du Conseil résidants à Montréal, par le grand juge et le corps de justice, qui y était pour lors, par la noblesse du lieu et circonvoisine, ainsi que par tous les notables citoyens, non sous les armes, qui escortèrent Son Altesse Royale par les rues, lesquelles étaient bordées par le 1er bataillon du 60ième Régiment et par un ample corps de milice britannique et canadienne, jusqu'à la maison de M. Deschambault, qui était préparée pour sa réception.

Son Altesse Royale dina avec Lord Dorchester; le soir un

feu de joie fut tiré par la troupe et la milice, sur le Champ de Mars, et la ville fut magnifiquement illuminée à cette occasion si rare.

Les dames furent présentées au prince, lundi, l'après-midi; et mardi au soir, le gouverneur-général donna un bal magnifique à une ample compagnie que Son Altesse honora de sa présence.

Le 10, l'adresse suivante fut présentée à Son Altesse Royale par les magistrats et citoyens de la ville de Montréal, tant anglais que français indistinctement.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale.

Nous avons appris, avec la plus grande satisfaction que Votre Altesse Royale était arrivée dans la capitale de cette province, et nous avons attendu jusqu'à présent, à exprimer nos plus sincères sentiments, dans la douce espérance de l'occasion qui, heureusement pour nous, se présente actuellement; mais nous avons eu de la peine à nous contenir si longtemps impatients de témoigner notre joie, de ce que nous possédons en notre province, un fils de notre auguste Souverain.

Prompts à saisir toutes les occasions, nous avons naturellement saisis celle-ci, pour exprimer ce que nous sentons bien mieux, notre loyauté et vif attachement à la personne sacrée de Sa Majesté, et à sa famille royale, dont les soins paternels sont toujours de s'occuper de la prospérité et bonheur de son peuple dans les parties mêmes les plus éloignées; et en ceci nous voyons avec reconnaissance la preuve, dans le choix et nomination du noble Lord qui est à la tête de l'administration de cette province.

En Votre Altesse, nous contemplons les soins certains de Sa Majesté pour tout son empire, en plaçant un de ses fils illustres,dans un état, qui bien rempli, en est le principal boulevard, surtout à cette province; commerce qui est le seul, ou principal retour que nous pouvons faire à la Mère-patrie, pour des soins et largesses.

Et c'est avec la plus grande vérité que nous nous réjouissons, de ce que Votre Altesse Royale persévère dans l'étude et pra-

tique d'un état si dur, à un âge si peu avancé; agréable et certain augure de la protection, sécurité et gloire qui en résultera à la nation dans aucun temps à venir.

Que vos illustres parents puissent vivre bien des années, pour le bonheur du peuple, étant le modèle et la gloire; quoique dans leur état élevé, de toutes les vertus privées aussi bien que publique, et que Votre Altesse Royale jouisse longtemps d'une parfaite santé, sont nos voeux les plus sincères.

A laquelle Son Altesse Royale a fait la réponse suivante:

Messieurs,

Je reçois avec vrai plaisir cette adresse, au nom de tous les états des fidèles sujets de Sa Majesté, dans le district de Montréal. Je ne manquerai point de saisir la première occasion, pour faire parvenir au roi, mon père, ces preuves d'attachement que donnent les habitants de cette colonie florissante et étendue pour sa personne sacrée et du bonheur dont ils jouissent sous un gouvernement doux et sage. Sa Majesté ne pouvait donner une plus forte preuve de sa bonté paternelle, que dans le choix qu'elle a fait du Lord Dorchester, qui possède à si justes titres la considération de son Souverain, pour lui confier les provinces britanniques sur ce continent; et par ses soins, aidé des efforts distingués du Canada, ses habitants auront l'occasion de donner des preuves convaincantes de leur loyauté et affection pour Sa Majesté, et se conserveront ce bonheur, dont on jouit seulement sous la couronne de la Grande Bretagne.

Les expressions favorables dont vous m'avez honoré, Messieurs, méritent ma plus vive reconnaissance, et je les considère comme un motif nouveau pour m'engager à poursuivre la profession navale, afin de me rendre digne et capable, quand il plaira à Sa Majesté, de commander sa flotte, et par là, protéger le commerce qui est la source d'où notre nation puise ses richesses et qui soutient son importance.

WILLIAM.

Adresse des habitants de la ville des Trois-Rivières.

L'attachement respectueux et les sentiments vraiment loyaux des anciens et nouveaux sujets de Sa Très Gracieuse Majesté en la ville et du district des 3 Rivières seront (nous osons nous en flatter) un témoignage non équivoque pour Votre Altesse Royale de la joie la plus vive que nous ressentons de son heureuse arrivée dans cette province.

Cette époque mémorable et à jamais flatteuse ornera notre histoire, et sera transmise à la plus grande satisfaction de la postérité. Un témoignage aussi flatteur d'affection de la part de Votre Altesse Royale imprime dans tous les coeurs les sentiments de la plus ample et de la plus respectueuse reconnaissance. Les succès glorieux des premières campagnes de Votre Altesse Royale font notre admiration, et nous font entrevoir que l'empire maritime, se perpetuera sous vos auspices en faveur de la Grande-Bretagne.

Permettez-nous de supplier Votre Altesse Royale de vouloir bien présenter aux pieds du trône nos assurances sincères de fidélité et attachement respectueux pour la personne sacrée de notre auguste Monarque, et lui faire agréer les voeux constants que forment pour la prospérité de la famille royale, ceux qui ont l'honneur de se professer très respectueusement, de Votre Altesse, les très humbles et très obéissants serviteurs.

Datée des 3 Rivières du 6 septembre 1787.

Réponse de Son Altesse Royale

Les expressions de loyauté contenues dans cette adresse qui m'est présentée au nom des anciens et nouveaux sujets du roi mon père, dans la ville et district des Trois-Rivières ne peuvent que m'être bien agréables; soyez persuadés, Messieurs, que j'aurai un vrai plaisir à les faire parvenir à Sa Majesté.

Pour les sentiments favorables qui me regardent personnellement, je vous remercie.

WILLIAM.

* * *

Naïveté d'un habitant de l'île Saint-Laurent (Orléans) nommé C. Crépeau, chantre de la paroisse Saint-Pierre en 1787.

Mgr D'Esgly, évêque de Québec, étant fort âgé, chanta sans y faire attention un alleluia un dimanche où l'on ne devait pas le chanter, mais bien le dimanche précédent, jour que Sa Grandeur n'avait pas chanté la messe par maladie. Comme je demandais à Crépeau pourquoi l'évêque avait chanté l'alleluia ce jour-là, il me répondit avec tranquillité:

—Mais, monsieur, il fallait bien qu'il le chanta aujourd'hui, il ne l'a pas chanté dimanche dernier.

* * *

1787.—Le 3 septembre, entre trois et quatre heures du soir arriva en la ville des Trois-Rivières, le très honorable Lord Dorchester en route pour Montréal. Sa Seigneurie fut reçue au bord de la grève, par la noblesse, le clergé et un nombre de citoyens de la ville, qui le félicitèrent sur son heureuse arrivée, et lui témoignèrent la satisfaction qu'ils avaient de la revoir. La compagnie de milice de la ville, commandée par le capitaine L. S. Leproust, bordait la rive par où elle passa; un détachement de cavalerie accompagna Sa Seigneurie jusqu'à la Pointe du Lac. La joie et la satisfaction brillait de tout côté, et on ne regrettait que de ne pouvoir pas faire plus dans un jour aussi honorable et aussi flatteur pour l'endroit.

* * *

Le 7 septembre, à dix heures du matin, arriva aux Trois-Rivières Son Altesse Royale le prince William-Henry, accompagné du colonel Dundas. Le clergé, la noblesse et un nombre de citoyens furent le recevoir au bord de la grève; dix compagnies de milice, commandées par le capitaine L. S. Leproust, saluèrent Son Altesse Royale de trois décharges de mousqueterie, cette troupe bordait la rue depuis la grève jusqu'à la maison où débarqua Son Altesse Royale. Vers les onze heures, Son Altesse Royale partit et marcha à pied jusqu'en dehors de la ville, la rue où elle passa était bordée de troupe miliciennes et

d'un corps de cavalerie préparé pour l'escorter jusqu'à la Pointe-du-Lac. Mais Son Altesse Royale ayant témoigné qu'elle désirait aller sans suite, le détachement de cavalerie rentra dans la ville dans le plus grand ordre. La satisfaction, l'empressement, le zèle que montrèrent les milices dans cette rare occasion, ne peuvent être que la suite d'un attachement sincère pour le gouvernement.

Le 17 septembre après-midi, vers 4 heures, Son Altesse Royale le prince, en son retour de Montréal et de Chambly, fit une visite à Sorel appelé à présent de son nom, William-Henry. Son Altesse Royale fut saluée d'une décharge de l'artillerie de la garnison. Lorsqu'il mit pied à terre à la maison seigneuriale, où l'honorable Samuel Holland, écuier arpenteur-général de la province, lui ayant présenté un plan de la nouvelle ville, il plut à Son Altesse Royale de nous permettre l'honneur de lui donner son illustre nom, William Henry. Après avoir dîné à la maison Seigneuriale, Son Altesse Royale fut conduite à la place d'armes (actuellement la Place Royale) où elle fut salué derechef par la garnison, après quoi ayant fait une légère visite du magasin, etc., elle traversa à Berthier, accompagné du colonel Dundas et du capitaine Smith, de l'artillerie. Son Altesse Royale fut saluée une troisième fois en entrant dans le bateau, par la garnison et par la milice canadienne, dont l'agréable régularité, accompagnée de leurs acclamations, semblait la pénétrer de leurs acclamations.

Son Altesse Royale arriva à Québec le 20 septembre un peu avant dix heures du soir, sur quoi une salve royale fut tirée de la grande batterie.

* * *

Un mari qui perd sa femme sans s'en apercevoir (1787).— Le 30 septembre, un dimanche, j'allai entendre les vêpres à Saint-Laurent. Après les vêpres, une personne de qualité qui y assistait avec sa femme, me demanda si je pouvais faire route avec eux. Je lui répondis qu'il me faisait beaucoup d'honneur et que je l'accompagnerais avec plaisir.

Nous avions plus de deux lieues à faire pour nous rendre

chacun à notre logis. Nous montâmes donc tous trois sur deux chevaux. Le monsieur monta avec sa femme sur un, et moi sur l'autre. Comme le temps était beau, je lui proposai d'aller voir quelque chose de curieux à un endroit nommé le trou Saint-Patrice. C'est une pyramide renversée que l'auteur de la nature a placé près de cet endroit sur un rocher. Sa curiosité lui coûta bien chère ainsi qu'on va le voir.

Pour arriver à cet endroit, nous étions obligés de prendre la grève où il n'y a aucun chemin que quelques traces encavées dans le sable que nous voyions de temps à autre et qui nous faisaient penser que quelques mortels y avaient passé et nous servaient ainsi de guides. Nous allongeâmes par ce moyen notre route d'une demi-lieue. Nous y arrivâmes cependant très facilement, et après avoir examiné cette curiosité naturelle, nous remontâmes sur nos chevaux et poursuivîmes notre route jusqu'à ce que nous eûmes trouvé un chemin de montée, ce que nous rencontrâmes peu de temps après.

Il nous fallait monter une côte très escarpée couverte d'un feuillage si épais que nous étions obligés de nous courber sur nos chevaux pour nous garantir les yeux. Au milieu de la côte, mon compagnon me dit : "—Je crois que les branches vont nous jeter à bas de nos montures et que nous allons perdre la vie ici." Quelques instants après, je vis bien quelque chose s'échapper de la monture de mon compagnon mais j'étais tellement occupé à me garantir des branches que je n'y portai pas attention. Nous arrivâmes enfin au haut de la côte. Nous nous arrêtâmes pour examiner la belle perspective qui s'offrait à nos yeux de toutes parts et qui les frappait tant que le monsieur en question ni moi ne nous aperçûmes de la perte que nous venions de faire. Après avoir rassassié nos yeux du beau paysage que nous avions sous les yeux, nous tournâmes bride, en repassant dans notre esprit les objets qui nous avaient le plus frappés. Nous marchâmes ainsi environ une lieue lorsque tout à coup mon compagnon s'arrêtant me dit d'une voix effarée :—"Ah ! ma femme ! ma femme ! où est-elle ? qu'est-elle devenue ? Elle n'est plus derrière moi. Où peut-elle être tombée ? Comment se fait-il que nous ne nous en soyons pas aperçus ?

Il me semblait que lorsque nous avions quitté cette pyramide

renversée elle n'était plus avec nous. Mon compagnon m'assura du contraire. Tout ce que je crains, ajouta-t-il, c'est qu'elle ne soit tombée dans une petite rivière que nous avons traversée. Je répliquai à cela que le bruit de la chute dans l'eau aurait certainement attiré notre attention. Le lecteur va peut-être nous accuser de distraction ou, ce qui est pire, de folie; mais qu'il continue de lire et il va voir que pareil accident pouvait bien nous arriver et qu'il lui est peut-être déjà arrivé à lui-même. Enfin, après avoir bien représenté à notre cerveau tous les différents endroits où nous avions passé, mon compagnon me dit d'un air joyeux :—Ah ! je me souviens qu'en montant la côte, les branches ont détaché quelque chose en arrière de moi. C'était probablement ma femme qui tombait. Je me rappelai alors que mon cheval avait touché quelque chose de ses pieds, et nous nous accordâmes à dire que c'était elle qui était tombée.

Nous nous rassurâmes bientôt et mon compagnon de route me dit :—Oh ! je ne suis plus inquiet à présent. Je sais où elle est. Puis il retourna sur ses pas pour l'aller rejoindre. Mais s'arrêtant tout à coup, il tira sa montre et voyant qu'il était déjà cinq heures et que nous avions encore loin à nous rendre, il me dit qu'l était trop tard pour retourner, qu'il nous fallait poursuivre notre chemin, qu'il était obligé de retourner à Saint-Laurent le lendemain et qu'il la prendrait en passant. Voilà un homme bien tranquille sur le sort de sa femme, me dira-t-on peut-être. Je répondrai qu'il agit très bien, et que c'est ainsi que l'on doit agir dans ce qui arrive de fâcheux. Il ne faut pas se laisser aller à la tristesse pour la moindre perte. Nous partîmes ensuite, bien décidé à la laisser coucher une nuit dehors, morte ou vivante, dans l'eau ou dans les branches. Nous fîmes encore une lieue ensemble et prîmes chacun notre chemin pour gagner nos logis respectifs. En me laissant, il me dit, après m'avoir tout joyeux souhaité le bonsoir :—Si vous trouvez ma femme, je vous prie de me la renvoyer.

J'appris le lendemain qu'ayant retourné à l'endroit où nous avions été, il trouva sa femme dans la côte en question, sans aucun mal, quoique sans parole. Mais comment aurait-elle pu avoir du mal, puisque la femme dont je parle était un breviaire,

et le monsieur un prêtre (M. Gatien, vicaire de Mgr D'Esgly, évêque de Québec).

* * *

Le mariage des habitants de la campagne autrefois.—Lorsqu'un Canadien veut se marier, s'il est parent de la fille qu'il veut épouser, il est obligé d'avoir dispense de son évêque, ce qu'on obtient jusqu'au troisième degré (quant à ce point on obtient la même chose dans les villes). Si quelquefois l'évêque en accorde au second degré, il faut qu'il y ait de grandes raisons, comme à ceux qui habitent des îles, vu qu'ils sont obligés de faire des traverses et qu'il leur en coûterait beaucoup, on leur accorde dispense au deuxième degré, ce qui est cependant bien rare; lors donc qu'ils sont parents et qu'ils ont obtenus dispense, le curé où réside la future épouse en voyant la dispense, publie pendant trois dimanches consécutifs les bancs des futurs époux, ce qui se fait aussi quoiqu'ils ne soient pas alliés: quelquefois on ne publie qu'un ou deux bancs, mais il faut alors une seconde dispense de l'évêque diocésain, et l'argent provenant des dispenses est employé pour la nourriture des pauvres.

La publication des bancs étant faite, s'il ne se trouve personne qui ne s'oppose au mariage, le curé préside à la célébration, le mardi d'après le dimanche de la dernière publication; ce jour a été changé du lundi, parce que les habitants employaient ordinairement le dimanche à préparer le festin et c'est pour éviter cela que l'évêque a sagement remis au mardi.

Le samedi d'avant le dimanche à la dernière publication les futurs époux, font faire devant un notaire leur contrat de mariage auxquels assistent tous leurs parents.

Le jour du mariage venu, le futur époux se rend de grand matin à la maison de la future épouse avec tous les parents et amis des deux parties, et font à leur façon le compliment à la future épouse sur son mariage.

Vers les sept heures du matin, la future épouse conduite par son père ou son plus proche parent, ainsi que le futur époux, montent dans leur voiture avec tous les autres parents et se

rendent (deux ou trois par voiture) à l'église de la paroisse de la future épouse (car c'est toujours dans le lieu où elle demeure que le mariage se célèbre).

Dès qu'ils sont arrivés, le père conduit sa fille par la main à la Sainte Table de l'église et le garçon va se mettre à son côté à genoux; le curé vient aussitôt avec ses habits sacerdotaux, et prend leur consentement mutuel; après quoi le marié prend l'anneau qu'il avait mis auparavant sur une assiette et béni par le curé, et le met au doigt de la mariée, ce qui est le signe du mariage. Le curé dit ensuite quelques prières et va célébrer la sainte messe pour les mariés, qui deux jours auparavant se sont mis en état de recevoir ce sacrement par une confession et communion.

Après la messe, les mariés se rendent avec toute leur suite à la maison presbitérale, où le curé écrit leur mutuel consentement avec l'avis des parents, sur deux registres, un desquels reste à la fabrique du lieu, et l'autre se porte tous les ans au greffe des Archives dans la ville de Québec, pour servir de minute déposée, afin d'y avoir recours dans le besoin.

Le mariage transcrit sur les régistres, le marié donne seulement cinq chelins au curé pour les honoraires, et les mariés suivis de leurs conviés, s'en retournent dans le même ordre qu'ils sont venus (à l'exception que les mariés sont dans la même voiture) à la maison du père de la mariée, pour y faire les noces; en y entrant les mariés s'embrassent et le sont ensuite tous deux par leurs parents, ce qui marque la parfaite union qui doit subsister dans les deux familles qui se lient ensemble. Ils boivent ensuite chacun un coup d'eau-de-vie.

Après quoi, ne serait-il que dix ou onze heures, ils se mettent tous à table, excepté le marié, son beau-père, et sa belle-mère qui restent debout et servent la mariée qui est au haut de la table, ayant à ses côtés son frère ou autre proche parent, et la soeur ou autre proche parente du marié, qu'ils nomment garçon et fille d'honneur pour les cérémonies de la noce; le nombre de convives est toujours de près de cent personnes.

Le repas est toujours composé de pièces de lard frais et de moutons qu'ils font cuire dans le four, ou qu'ils font bouillir, les deux seules manières de faire cuire leur viande, ils ont aussi quelquefois mais très rarement des volailles.

Vers le milieu du repas, ils font chanter la mariée, qui le fait bien ou mal, et chacun ensuite chante sa chanson qui ne finit guère sans boire un coup d'eau de vie, étant la seule liqueur qu'ils y boivent, et ce en grande quantité.

Lorsque les esprits commencent à s'échauffer, on voit avec un oeil surpris le père s'approcher de son fils qui quelquefois n'a pas quinze ans, on le voit, dis-je, boire avec lui pendant plus d'une heure et se saluer réciproquement, et déchirer avec un appétit incroyable des morceaux de viande d'une énorme grosseur, ainsi que des pâtés à demi-cuits composés de pommes et de mélasse qu'ils trouvent meilleurs que nous des chapons rôtis; ce qui me surprend le plus c'est qu'ils en sont très rarement incommodés; il faut croire que l'eau-de-vie qu'ils boivent recuit les aliments qu'ils mangent et les fait digérer aussitôt. J'en ai cependant vu un qui en fut malade. Je lui conseillai de boire de l'eau chaude; quand il m'entendit parler d'eau chaude il se mit à rire, et demanda au contraire encore à manger, cela, me dit-il, fera passer le reste.

Le dîner de la noce fait, qui dure une heure et demi, le garçon d'honneur tenant un gant va prendre le marié par la main, et la fille d'honneur la mariée et les conduisent ainsi au milieu de la chambre, où un mauvais joueur de violon leur fait danser un menuet. Dès qu'ils ont fini, on prie quatre autres couples qui dansent aussi tous ensemble le menuet, dans une chambre qui souvent n'a pas dix pieds en carré. Je fus prié un jour à une de ces noces et je me perdis si bien en dansant de la sorte, que je ne pouvais plus trouver ma partenaire. Quant à eux ils sont si bien accoutumés qu'ils ne se trompent jamais.

Leur danse qui n'est composée que de menuet et de quelques contredanses, dure ainsi jusqu'au soleil couché, temps où ils se remettent à table et soupent avec le même appétit et agissent de la même manière qu'au dîner.

Dès que le souper est fini, on voit entrer en foules de jeunes hommes et de jeunes filles que l'on admet toujours pour danser, ils les nomment les survenants. Les jeunes gens ont pour coutume et ne manquent jamais de porter chacun une bouteille d'eau-de-vie sous le bras qu'ils cachent autour de la maison de la mariée, ou dans des bûchers, et vont de temps à autre boire

un coup pendant la danse; ils se croiraient déshonorés s'ils n'étaient pas ainsi muni chacun de leur bouteille; on ne voit jamais de vin dans un repas, ils disent pour raison négative, que le vin n'a pas assez de force; ils le donnent cependant quelquefois à leur femme dans les maladies de leur sexe, auxquelles celles-ci sont assez sujettes, ne prenant aucune précaution; quant aux hommes ils sont très rarement malades.

Mais je m'écarte, ce me semble de mon sujet, voici donc ce qu'ils font après le souper de noces. La danse recommence de la même manière qu'après le dîner et avec les mêmes cérémonies, ce qui continue ordinairement jusqu'à minuit, heure où les mariés se retirent incognito et les convives en font autant peu de temps après.

Le lendemain, de grand matin, les convives viennent rejoindre les mariés et partent tous ensemble de la maison de la mariée et se rendent dans celle de l'époux et passent encore la journée à faire les mêmes suites de repas, danses et cérémonies qu'ils avaient fait la veille, ce qui dure souvent chez ceux qui sont riches deux ou trois jours. De sorte qu'ils mangent et boivent pendant ces jours, ce qui leur suffirait pour un an.

* * *

Ils se mettent ensuite à travailler la terre, ce qu'ils continuent de faire toute l'année de la manière suivante:—

Le printemps qui commence dans ce pays vers le 25 ou 26 avril, ils ensemencent leur terre ce qui dure environ quatre semaines, pendant laquelle ils sèment du blé, de l'avoine, des pois et des patates pour engraisser leurs animaux, du lin dont ils se font des chemises et autres vêtements, ils ont aussi des moutons avec la laine desquels, mêlée avec du fil, ils se font de bons habits. De sorte qu'ils n'ont recours aux villes marchandes que pour certaines choses dont ils ne peuvent absolument se passer, ou qu'ils ne recueillent pas sur leurs terres, telle que l'eau-de-vie, la mélasse dont ils se servent pour sucre, le tabac en poudre, car pour celui à fumer ils en vendent en quantité chaque année. L'huile qui leur sert de chandelle; et un habillement complet d'étoffe étrangère qu'ils achètent tous les deux ou trois ans, le conservant pour les fêtes et les dimanches.

Lorsqu'un habitant a fini ses semences, il raccommode ou fait des clôtures, dont toutes leurs terres sont séparées pour éviter le dommage que pourrait faire les animaux d'un chacun sur la terre de son voisin; ils font ou nettoyent les fossés pour égouter les eaux qui sans cela inonderaient leurs terres.

Ils font ensuite leurs foins pour hiverner leurs animaux. Les foins faits ils commencent à couper leurs grains, ce qui dure cinq ou six semaines, suivant le beau ou mauvais temps.

Suivent immédiatement les labours qu'ils font ainsi l'automne par rapport au printemps trop tardif dans ces contrées; à peine ont-ils fini leur labour, que l'hiver s'avance à grands pas et amènent au commencement de novembre chaque année une quantité de neige dont ils profitent pour couper leur bois qu'ils traînent aussitôt pour se garantir du froid de 25 et 30 degrés qui dure très souvent six mois.

Dès qu'ils ont fini de traîner leur bois qui souvent est éloigné de deux lieues de leur maison, ils commencent à battre leurs grains pour en séparer le froment d'avec la paille dont ils nourrissent avec le foin leurs animaux pendant l'hiver; il leur en faut une grande quantité, car chaque animal mange par hiver 250 bottes de foin et paille, la botte du poids de 15 lbs.

Par cette suite de travaux, on peut conclure qu'un habitant qui n'est point paresseux, ne peut jamais dire: Je n'ai rien à faire aujourd'hui; mais n'en sont-ils pas que plus heureux! ils sont exempts de soucis, ils travaillent beaucoup, il est vrai, et c'est ce travail même qui leur procure un bon appétit, un sommeil exempt de ces songes voltigeants qui nous fatiguent souvent, ils voient naître avec joie des enfants qui dès l'âge de dix ans emploient déjà leurs faibles mains à l'agriculture, ce qui leur donne en peu de temps une force surprenante et leur fait par conséquent un corps robuste et en état de soutenir à 15 ans les travaux les plus fatigants. Sitôt qu'un habitant a cinquante ans, et qu'il a un fils de dix-huit à vingt ans, il lui fait un abandon de son bien à condition qu'il lui donnera une rente annuelle pour le nourrir, et souvent ils vivent tous ensemble, et alors le fils fait son profit de l'excédant de leurs besoins. Il est seulement obligé, et ce justement, de donner une certaine somme à ses frères ou soeurs s'il en a. Lorsqu'ils

ou qu'elles sont majeures, c'est-à-dire à vingt-un an accomplis, suivant les ordonnances de ce pays, cette manière d'agir des pères envers leurs enfants est très avantageuse à ces derniers, car sans cela ils seraient contraints de voyager ou d'aller ouvrir de nouvelles terres; il n'y a que ceux qui ont une nombreuse famille qui agissent ainsi.

Les habitants canadiens sont tous assez dévots, mais faciles à faire tomber dans la superstition, mais ce n'est pas surprenant, le manque d'éducation en est la cause.

On y voit guère parmi eux d'ivrognes passionnés; s'ils boivent ce n'est que quand ils se trouvent en compagnie, ce qui arrive lorsqu'ils sont dans les villes ou à leurs noces. C'est alors que vous les rencontrez couchés dans leur voiture et laissant aller leurs chevaux qui les conduisent à demi-mort de boisson et toujours sans accident à la porte de leur maison.

Quant à la politesse ils n'en sont pas beaucoup munis, il est vrai, ils sont au contraire la plupart bien grossiers: ils entreront chez vous le bonnet sur la tête (je dis bonnet car il ne porte pas souvent de chapeau) la pipe à la bouche, s'assoieront sur une chaise, et y resteront souvent un quart d'heure sans vous dire un mot, attendant que vous leur demandiez le sujet de leur visite, c'est alors qu'ils vous répondront en ôtant leur bonnet à demi et en se grattant l'oreille; mais nous regarderons tout cela comme peu de chose, dès que nous penserons que c'est leur manière d'agir, et qu'ils n'ont point ce que nous nommons Civilité.

Ce qu'on pourrait peut-être leur reprocher c'est d'être un peu trop intéressé, faisant souvent quatre lieues ou même six, s'ils savent avoir pour deux coppes meilleur marché lorsqu'ils ont quelque chose à acheter; mais encore, aurait-on peut-être tort de les blâmer; ils travaillent beaucoup, font très peu d'argent et c'est presque juste qu'ils le ménagent.

Ils sont d'ailleurs très charitables, au point que si un d'entre eux brûle sa maison ou sa grange, vous la voyez quinze jours après rebâtie sans qu'il lui en coûte une cope, chacun se porte avec plaisir à secourir le malheureux, sans attendre que celui-ci vienne leur demander.

* * *

Le prince William-Henry à Lévis.—La Pointe-Lévy n'est distante de la ville de Québec que par la traverse du fleuve Saint-Laurent qui a une demie lieue de large. C'est un endroit très agréable. Son Altesse Royale le prince William-Henry a été s'y promener plusieurs fois pendant son séjour dans ce pays, et principalement le 6 octobre 1787, où il y débarqua avec plusieurs de ses officiers, dans le dessein d'aller visiter par curiosité quelques maisons d'habitants, sans y être connu, ce qui était facile à faire parmi eux qui s'occupent plutôt à leurs travaux champêtres qu'à savoir distinguer un prince d'avec une personne de qualité inférieure.

Le prince entra donc dans une maison où il ne trouva qu'une femme, mais une de celles qui sont vigoureuses et qui ne craignent rien, et qui feraient volontiers le coup de poing avec plusieurs hommes si l'occasion s'en présentait. Il demande à cette femme une terrine de lait à boire: Elle lui répondit d'un air farouche, qu'elle lui en donnerait s'il voulait la payer et ne pas faire comme quantité d'autres jeunes étourdis d'officiers qui venaient tous les jours chez elle lui demander du lait à acheter, et qui, quand ils l'avaient bu ou mangé s'en retournaient sans payer. Le prince lui dit qu'il n'en agirait pas ainsi, et après l'avoir assuré qu'elle ne perdrait rien avec lui, elle fut enfin chercher une terrine de lait.

Son Altesse Royale, après l'avoir bu avec des officiers, tira de sa poche une portugaise et la présenta à la femme qui la voyant se mit à lui dire avec colère: Aha! Voilà bien de mes gens, on voit bien que vous ne valez pas mieux que les autres! C'est ainsi qu'ils font, ils me présentent des portugaises à changer pour un demi schelling; c'est bien me dire qu'ils ne veulent pas payer, car le moyen, poursuivit-elle, qu'une pauvre femme comme moi puisse changer une portugaise, moi qui ai à peine de quoi acheter du pain. Les officiers de Son Altesse Royale l'ayant averti qu'elle parlait au prince: Quand ce serait le roi, répondit-elle, ce serait tout la même chose, il ne doit pas prendre ce qui m'appartient sans me le payer. Le prince à qui l'histoire plaisait et qui en reçoit beaucoup avec sa suite, lui

dit :—Eh ! bien ne vous fâchez pas la bonne mère, prenez cette portugaise, c'est pour vous récompenser de ceux qui ne vous ont pas payé.

* * *

Jeudi, le 4 octobre 1787, on fit des feux d'artifices sur le Cap Diamant dans la ville de Québec en l'honneur du prince William-Henry, qui furent exécutés de manière à donner beaucoup de satisfaction et de plaisir à un concours nombreux de monde qui s'était assemblé à cette occasion.

Les lundi et mardi suivants, les transports ayant à bord les 29e, 31e et 34e régiments partirent du port de Québec pour l'Angleterre.

Le mercredi, 10 du même mois, vers sept heures du matin, partit de Québec le navire de Sa Majesté *Pegasus*, commandé par Son Altesse Royale le prince William-Henry, lequel fut suivi par le *Leander*, navire commodore, et la *Resource*, capitaine Minchin.

* * *

Moyen d'empêcher les banqueroutes si fréquentes dans ce pays, et cela par la trop grande facilité des marchands en gros à faire des avances à des gens qu'ils ne connaissent pas :

S'il est des banqueroutes exemptes de mauvaise foi, il n'en est guère où il n'y ait de la témérité. Si l'on employait les règles suivantes, il serait très difficile de faire banqueroute. Il faudrait :

1° Etablir des magistrats ou commissaires à qui les marchands rendraient compte de leurs effets, de leurs profits, de leurs dépenses et de leurs entreprises ; et ce chaque année.

2° Leur défendre de risquer le bien d'autrui, et ne leur permettre même de ne risquer que la moitié du leur.

3° Permettre à ceux qui ne pourraient gérer seuls leurs affaires de s'associer quelqu'un avec eux, et rendre la police de ces sociétés inviolable par la rigueur des peines imposées à ceux qui ne les suivraient pas.

4° Laisser la liberté du commerce entière.

Si l'on agissait ainsi, on verrait bien vite le commerce du pays semblable au flux et reflux de la mer. Les trésors y entreraient comme les flots viennent sur l'autre. La franchise, la bonne foi, la candeur sembleraient du haut des montagnes de ce Canada appeler les marchands des terres les plus éloignées. Tous ces marchands vivraient tranquilles comme dans leur patrie.

* * *

M. McDonell, prêtre écossais dont j'ai parlé précédemment, était à Québec depuis près d'un an, quoique destiné pour aller en mission au fort Beauharnois, au sud de la ville de Montréal. Mgr Briand, ancien évêque du pays, lui demanda un jour pourquoi il ne se rendait pas à sa mission. Il lui répondit en mauvais français : " Mgr, j'irai quand je puis." Plusieurs mois s'écoulèrent encore sans qu'il parlât de partir. Il faut observer qu'il avait sa mère qu'il était obligé de soutenir et qu'il avait placé à l'Hôpital-Général de Québec. Elle était extrêmement âgée et infirme, et malgré tout cela bien-aimée de son fils, ainsi qu'on le va voir.

M. Gravé, grand-vicaire du district de Québec, eut enfin ordre de Mgr d'Esgly, évêque du lieu, de lui signifier son départ, en lui faisant voir qu'il était plus nécessaire en qualité de pasteur auprès de son troupeau qu'auprès de sa mère, et qu'il avait dû prévoir avant d'entrer dans son état qu'il serait dans le cas d'abandonner ses parents. A quoi le missionnaire répliqua :—Mais, mon grand-vicaire, j'étais fils avant d'être prêtre.

* * *

20 décembre 1787.—Etablissement d'une malle pour Halifax, qui partira de cette dernière ville tous les premiers lundis de chaque mois à . . . heure de relevée, qui passera par Frédéricton et la ville de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, par Digby, Annapolis, Horton et Windsor, dans la Nouvelle-Ecosse. Le directeur-général est M. Hugh Finlay.

* * *

Le 15 mai 1788, a sorti une ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la médecine et la chirurgie dans la province de Québec, ou la profession d'accoucheur dans les villes de Québec et Montréal, sans une permission du gouverneur ou du lieutenant-gouverneur pour lors.

Les médecins et chirurgiens dans l'armée ou dans la marine en sont exemptés.

Du même jour.—Une autre ordonnance du même Conseil change la présente méthode des traînes et carrioles.

Il est donc ordonné par cette ordonnance qu'après le 10 novembre prochain, aucune voiture d'hiver ne sera employée, qui ne sera point fixée à sa menoire, conformément à un des modèles qui sera vu chez les clercs des marchés de Québec ou Montréal, ou chez chaque capitaine de milice des campagnes, sous peine d'amendes.

Mort de Mgr D'Esgly, évêque de Québec, décédé à Saint-Pierre, île d'Orléans.

Le 28 mai 1788, Sa Grandeur Mgr Louis-Philippe Mariaucheau D'Esgly, évêque de Québec, tomba malade à sept heures du soir d'une fièvre intermittente accompagnée de frisson. On dépêcha aussitôt chez le docteur Just à la Sainte-Famille, qui s'y rendit. Il trouva la fièvre de Sa Grandeur très mauvaise et jugea à propos de le saigner; il put à peine lui tirer quelques gouttes de sang. Mgr demanda à se faire purger. Le docteur lui dit que cela ne pouvait lui faire que du bien. Il lui donna en conséquence une médecine qui le fit un peu évacuer.

Le lendemain, la fièvre augmenta. Sa Grandeur passa une mauvaise journée.

Le vendredi, son secrétaire, M. Hamel, envoya un courrier avertir le confesseur ordinaire de Mgr (le P. Glapion, jésuite), qui arriva à huit heures du soir avec M. le docteur Badelard. Ils trouvèrent Sa Grandeur bien mal et en danger de mort. Toute la nuit suivante, grosse fièvre.

Le lendemain, à huit heures, Mgr demanda à se lever. On le mit dans son fauteuil et on le porta à quatre dans sa chambre. A dix heures, il se confessa avec une entière connaissance. A midi, M. Badelard lui donna un grain d'émétique qui le fit vomir deux fois.

Il passa le reste de la journée et la nuit dans une grande faiblesse, ne prenant, de deux heures en deux heures, qu'une cuillerée d'eau et de vin, seule chose qu'il voulut prendre pendant sa maladie.

Le lendemain, 3 juin, à sept heures du matin, M. le secrétaire Hamel lui demanda s'il désirait recevoir le Saint-Viatique. Il répondit qu'il fallait attendre encore un peu, qu'il désirait que toute sa paroisse fut avertie. Mais comme l'on vit qu'il affaiblissait de plus en plus et qu'il perdait même connaissance de temps à autre, M. Pinet, curé de Saint-Jean, en cette île d'Orléans, lui adressa ces paroles à quatre heures de l'après-midi :

—Monseigneur, j'ose me présenter à vous comme votre enfant pour vous prier de vouloir bien permettre que nous vous procurions ce que vous avez procuré à tant d'autres.

A quoi, Mgr répliqua qu'il désirait recevoir les derniers sacrements, mais qu'il fallait au préalable qu'on lui donna le Saint Viatique, qui lui fut donné aussitôt par M. Hamel, qui lui fit recevoir ensuite l'extrême-onction. Sa Grandeur présenta elle-même ses mains, récita le credo, et paraphrasa plusieurs versets des psaumes, entr'autres ceux-ci :

"*Laudate Dominum omnes gentes, laudate eum omnes populi.*

"*Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini, manet in aeternum.*

"*Gloria Patri, etc.*"

M. son secrétaire lui fit ensuite une lecture qu'il écouta attentivement. Il eut ensuite une si forte crise que l'on crût qu'il allait expirer : on lui lut les prières des agonisants, il revint un peu de cette crise qui fut suivie de bien d'autres toute la nuit.

Le lendemain, 4 juin, à huit heures du matin, son poulx était très faible et s'arrêtait pendant près d'une minute par temps;

de sorte que le docteur Just ne pouvait comprendre comment il pouvait vivre. Vers neuf heures, M. Hamel lui demanda s'il voulait qu'il lui fit une lecture, à quoi il répondit :—Sans doute. Pendant cette lecture on le vit faire des élévations de coeur à Dieu. A dix heures, on lui récita une quantité d'actes de foi et autres qu'il écouta attentivement, jetant les yeux sur un crucifix qui était au pied de son lit.

A onze heures et demi, il eut une crise très forte suivi d'un râle. M. Hamel acheva les prières des agonisants, récita les litanies et plusieurs *oremus*.. A midi, il revint de cette crise. A une heure après-midi, arriva de Québec M. Dupré, conseiller et neveu du prélat. Il s'approcha du lit de son oncle à qui il parla mais il ne put proférer que ce mot :—Ah !... Enfin, il resta depuis ce moment jusqu'à cinq heures sans parole, mais ayant toujours connaissance et rendit doucement l'esprit à cinq heures huit minutes, dans la soixante dix-huitième année de son âge, sa cinquante-deuxième de prêtrise et la quatrième de son épiscopat. Il avait été coadjuteur et évêque de Dorylée.

Dès qu'il fut mort, M. Hamel écrivit à Mgr l'ancien (Mgr Briand) afin d'ordonner le lieu et le temps de l'inhumation. Mgr Briand remit le soin de cette affaire entre les mains de M. Gravé, ci-devant grand-vicaire, qui fit la réponse suivante à M. le secrétaire Hamel :

" Monsieur,

" Mgr l'ancien, après la triste lecture de votre lettre, m'a chargé de présider le clergé en son nom jusqu'à révocation de Mgr d'Almyre (c'est le coadjuteur de Mgr de Québec qui était pour lors en visite dans le district de Montréal) et de régler toutes choses le mieux qu'il se pourrait. Je ne sais pas qui est l'exécuteur testamentaire, c'est à lui et aux parents de régler le temps de l'inhumation. MM. de Léry, Dupré et mademoiselle Bonfit (ce sont les seuls parents de l'évêque), consultés, m'ont répondu que je ferais pour le mieux, et qu'étant impossible de l'embaumer il serait plus impossible encore de retarder l'inhumation plus loin que vendredi à onze heures ; qu'ils pensaient qu'il serait mieux de l'enterrer à Saint-Pierre que dans la cathédrale.

"Quant à la manière: 1°. Tenez le corps le plus fraîchement que vous pourrez pour éviter la corruption. 2° Les prêtres ou ecclésiastiques doivent l'ensevelir, et s'il est possible, il faut l'exposer avec ses habits pontificaux dans sa chambre. 3° Vous, M. Gatien et autres direz demain la messe dans sa chapelle domestique. J'irai demain y dire la messe et les ecclésiastiques iront après-midi dans notre bateau, jusqu'au moulin, ils y chanteront et psalmodieront l'office ordonné par le cérémonial des évêques.

Je suis, etc.,

Gravé, Ptre."

Ensuite est écrit:

"Vous tendrez l'église en noir, le mieux que vous pourrez. Vous mettrez des cierges à l'église le plus possible; dans sa chambre six suffisent."

Tout cela fut exécuté de point en point par MM. Hamel et Gatien. Le lendemain, 5 juin, M. Gravé arriva à dix heures du matin, et ordonna à M. Hamel d'ouvrir le testament que Sa Grandeur avait fait, ce qu'il fit en présence de mon père, moi et plusieurs autres témoins. Mon père y était nommé exécuteur testamentaire. M. Hamel y était légataire de plus grande partie de son ménage, du cheval, calèche, vache et autres animaux. La moitié de son argenterie. Il y avait 600 à chacun de ses domestiques, 600 à sa nièce Bonfit. Il ordonna que son portrait restât dans sa chambre, etc. Le testament est du mois de mars dernier passé devant M. Crépin, notaire, en présence de MM. Pinet et Gatien, prêtres.

Après la lecture du testament, M. Gravé célébra la sainte messe dans la chapelle domestique du prélat, en présence du corps du défunt, revêtu de ses ornements pontificaux.

Le 10 juin, à huit heures du matin, on transporta le corps à l'église avec toute la pompe dûe à un évêque. Il y fut exposé sous un mausolée près du choeur. On y chanta les matines et laudes, ce qui dura jusqu'à dix heures et demi. A onze heures, M. Gravé commença le service auquel étaient présents MM. de Lery, Dupré, Duchesnay, Perrault, Dechesnaux fils, et M. Tas-

chereau, et plus de quarante prêtres ou ecclésiastiques. Le service fut chanté en musique et dura jusqu'à une heure après-midi.

Le corps de l'illustre prélat fut ensuite embaumé dans l'église, avec une partie de ses habits pontificaux, sous la lampe à l'entrée du choeur.

Ainsi furent ordonnées et exécutées les funérailles de Mgr D'Esgly, évêque de Québec, auxquelles assista un concours de peuple considérable, de qui il fut généralement regretté.

Installation de Mgr d'Almyre.—Le 12 juin 1788, arriva à Québec un Sauvage qui annonça avec grands cris de joie dans toute les rues de la ville que Mgr d'Almyre (M. Hubert) allait arriver. Le Sauvage était parti en même temps que Sa Grandeur de dix-huit lieues au-dessus de Québec le même jour, et précédait la poste de beaucoup. Mgr d'Almyre arriva quelque temps après lui et lui donna pour récompense une portugaise.

Le 13, à cinq heures du soir, Sa Grandeur fut installée évêque de Québec, et prit en conséquence possession de sa cathédrale au son de toutes les cloches de la ville. On chanta le *Te Deum* et Sa Grandeur accorda 40 jours d'indulgences à toutes les personnes présentes.

Le lendemain, Mgr Hubert fit visite à lord Dorchester, qui le complimenta sur son avènement à l'épiscopat. Il lui demanda ensuite si ce n'était pas la coutume de nommer un coadjuteur en cas de mort. Mgr Hubert lui répondit que c'était en effet la coutume, mais qu'il fallait pour cela l'approbation du gouvernement. Sur quoi lord Dorchester répliqua qu'il en avait un en vue, M. Bailly (il avait été précepteur des enfants de lord Dorchester à Londres). Mgr Hubert répondit qu'il l'acceptait avec plaisir. On écrivit en conséquence à M. Bailly, curé de la Pointe-aux-Trembles. Celui-ci se transporta à Québec, et fut reçu coadjuteur de Mgr Hubert avec l'approbation de tout le clergé. Il dîna chez lord Dorchester avec Mgr Hubert et partit le lendemain pour sa cure.

* * *

CHANSONS SUR LA CONVALESCENCE DE LORD DORCHESTER

(juillet 1788).

Air: Du haut en bas.

Ami très cher,
Nous devons tous à ton exemple
Ami très cher,
Chanter l'illustre Dorchester ;
Sa vertu offre un sujet ample
Et notre amour lui doit un temple,
Ami très cher.

LES CURES

Nous rendons grâces à ta bonté
O Sauveur adorable.
C'est toi qui nous a conservé
Ce gouverneur aimable,
Exauce de notre clergé
La fervente prière ;
Accorde à ce chef bien-aimé
Une longue carrière.

LA NOBLESSE

Air: "Je mets ma confiance".

Noble et brave ....
Faite briller en ce jour
Cette vive allégresse
Qui augmente ton amour
Digne soutien du trône
Ce bon père est sauvé,
Par lui près de Belone
Tu seras protégé.

LES COMMUNAUTES

Chante Joseph, grand Augustin
Et vous très digne sainte Ursule,
Permettez que d'un air benin

Vos filles laissent leurs cellules
Par d'innocents, par d'innocents amusements,
Amusements,
Faire voir leur contentement,
Faire voir leur contentement.

LE BARREAU

Air: "Où allez-vous."

Pour chanter un jour si heureux,
Montrons-nous galants et joyeux.
Laissons là nos perruques.
Eh! bien!
Faisons friser nos nuques.
Vous m'entendez bien.

LES JESUITES

Quoique toujours on s'applique
A préparer nos malheurs
Jamais notre politique
Ne fit tort au gouverneur.
Nos coeurs, nos coeurs
Dans l'allégresse publique
Prouve encore des douceurs.

LES COMMERÇANTS

Air: "Turlurette."

Plus qu'aucun cette santé,
Tout le commerce a flatté,
Prenons donc part à la fête.
Turlutette,
Ma tanturlurette.

LES RECOLLETS

Air: "Un chanoine, etc."

Aux Pères que les capuchons
Ne rendent pas moins bons garçons,
Enfants de saint Antoine,

Montrez-nous ce que vaut le froc;
Faites venir un large broc,
Qu'à l'instant chaque moine
Chante à l'honneur de Carleton,
Du couvent l'aimable chanson
Et bon, bon, que tu en est bon,
A ma santé j'en veux boire.

LA MILICE BOURGEOISE

Célébrons mes braves amis,
Cette convalescence
Qui doit mettre dans le pays
Tout en réjouissance,
Jurons tous sur notre esponton,
La faridondaine, la faridondon,
De faire face à l'ennemi biribi,
A la façon de barbari, mon ami.

LES CAMPAGNARDS

Pierrot, mon cher camarade,
De joie il faut mourir,
Dorchester n'est plus malade;
Partage notre plaisir.
Ces grands nigots de la ville,
Croient que le laboureur
N'a pas l'esprit mobile,
D'aimer ce bon gouverneur.

LES ARTISANS

La bonne nouvelle que nous apprenons
Fait que la truelle vite nous quittons.
How, marteau, lime,
Ciseaux et rabots,
Même pour la rime
Nous laissons le rot.

LES VOYAGEURS

Air: "Sur la mer et sur l'onde."

Ne craignons pas l'orage,
Dieu comble nos souhaits.
Faisons notre voyage,
Nos voeux sont satisfaits.
Eh! vogue la galère, etc.

TOUS LES ETATS

Si chaque état s'apprête
A célébrer la fête,
Qui lui fait en ce jour
En aller autant d'amour;
Allons chers camarades
Oublions nos boudades,
Et qu'un commun bonheur
Nous donne une même ardeur.
Amis, morbleu, courage,
Tout joyeux engage;
Unissons nos voix et nos chants
Et montrons-nous reconnaissants
Pour le chef plein d'honneur,
Et ayons tous un même coeur.

* * *

Le 15 avril 1789 a sorti une ordonnance du Conseil législatif de cette province relative à la grande disette de l'année: Elle porte

"Que pour aider les habitants de cette province dans leur semence, tous ceux qui prêteront pour un sujet, à tout habitant un certain nombre de grains, limité à 30 minots de blé, 50 minots d'autres grains et 20 minots de patates, seront payés par privilège sur toutes autres dettes, les droits seuls du roi réservés.

La disette a été si grande qu'un grand nombre de paysans ont été réduits à la triste nécessité de faire bouillir du peza pour se nourrir. Messieurs les Curés ont montré ainsi que les Seigneurs, leur généreuse pitié, en donnant ou avançant aux pauvres de quoi se nourrir.

* * *

Etablissement d'une société d'agriculture en ce pays.

Le 16 avril de cette année, il s'est assemblé au château Saint-Louis à Québec un grand nombre de souscripteurs, en présence du noble Lord Dorchester. L'évêque canadien (M. Hubert) s'y trouva, le conseil ou plutôt les membres du conseil législatif, plusieurs curés et autres, y étaient aussi. L'honorable Henry Caldwell, de Belmont, y prononça une harangue premièrement en anglais, ensuite en français. Il y fut résolu que l'assemblée se tiendrait tous les ans le six avril, qui serait composée de un directeur, un président, un trésorier, un secrétaire.

Cette société a en vue l'amélioration de l'agriculture en ce pays, d'y faire apporter des grains d'outre mer, adoptés au climat. Détruire le blé et l'avoine noires, y réussiront-ils? C'est ce que j'ignore. Ce dont je suis sûr, c'est que chaque souscripteur payera annuellement une quince, comme le pays est grand, il y aura plusieurs districts ou branches, et par conséquent plusieurs officiers, etc.

* * *

Les Juges de Québec et de Montréal.

Au commencement de juin 1787, les juges de la Cour des Plaidoyers Communs et des Prérogatives des districts de Québec et de Montréal furent accusés d'avoir rendus plusieurs jugements avec partialité. Ils furent en conséquence traduits devant le Conseil Supérieur établi à Québec, où présidait M. Smith, grand juge. La plainte était au nom de plusieurs marchands qui se disaient lésés. L'avocat du roi, M. Monk, prit leur cause en main tant en leur nom qu'au nom de Sa Majesté. Il lui fut permis d'aller dans les greffes et archives pour rechercher les pièces nécessaires au procès. Plusieurs comités furent assemblés à cet effet, et un grand nombre de témoins furent entendus pour et contre les juges.

Le 9 juillet, les juges accusés présentèrent une requête à lord Dorchester aux fins d'entendre de nouveaux témoins. Il acquiesça à cette demande. Le Conseil ordonna ensuite que l'affaire serait renvoyée au Parlement d'Angleterre. Les vaisseaux devant partir le lendemain, il fallut faire grande diligence. Lord Dorchester envoya un ordre au greffier de la Commission de remettre à M. Williams, assesseur, tous les papiers relatifs à cette affaire, sans aucune restriction. Le greffier (M. Thomas, avocat) fit quelques difficultés de les remettre, vu que les minutes et expéditions étaient toutes ensemble. Il demanda à M. Williams le temps de les séparer. Celui-ci ne voulut pas parce que le nombre était si grand qu'il aurait fallu un long temps pour le faire. D'ailleurs l'ordre portait tous les papiers. Sur quoi, sans avoir la précaution de garder les minutes, il les embarqua à bord du navire. Quelle imprudence dans une affaire si épineuse! Si le navire se perd, voilà une affaire à recommencer. Lord Dorchester reprocha beaucoup cette imprudence à l'assesseur, qui s'en lava comme il put, mais enfin la faute était commise. Pour vouloir trop se presser souvent l'on se met dans le cas de s'en repentir.

* * *

Aventure arrivée à Lady Dorchester dans le mois de novembre 1787.—C'est la coutume de cette dame de se lever de grand matin tous les jours, et d'aller prendre l'air dans ses jardins et bocages. Elle sortit donc ainsi dernièrement suivie seulement de deux de ses filles de chambre. Elle se promena d'abord dans son jardin et voulut aller ensuite dans son bocage qui est séparé de son jardin de telle sorte qu'il faut traverser une rue pour s'y rendre. Comme elle la traversait, il vint à sa rencontre trois matelots qui la prirent ainsi que ses filles de chambre pour des filles de joie. L'un d'eux s'approcha de lady Dorchester et lui dit qu'il était bien aise de la voir, qu'il l'avait déjà rencontrée à bord de son vaisseau. Lady Dorchester commença à être saisie de crainte et à hâter le pas, et se voyant toujours poursuivie, elle eut tant de peur qu'elle gagna le cap, où est bâti le château, qui a 8080 toises de haut et sans aper-

cevoir sa maison, elle marcha à grands pas suivant un petit sentier d'un pied de large malgré les cris de ses suivantes qui la rappelaient. Comme ces filles n'étaient point démontées, elles firent face aux matelots, et leur dirent qu'ils parlaient à lady Dorchester. Ils n'eurent pas plutôt entendu ce nom, qu'ils se sauvèrent à toute jambes. Cependant, lady Dorchester s'avançait toujours dans le Cap, et s'y serait précipité sans le secours d'un domestique qui était au bas et qui la reconnaissant, vola à son secours et lui ayant rappelé ses esprits, lui fit voir le danger qu'elle venait de courir.

Le domestique lui aida à se rendre au pied du Cap avec assez de peine car l'endroit est des plus dangereux. Elle fut obligée de faire le tour de la basse-ville et de remonter la grande côte à pied jusqu'au château, ne voulant point se faire reconnaître de si bon matin dans les rues. En arrivant au château elle raconta son aventure à son mari qui ne put s'empêcher d'en rire avec elle. On peut croire que depuis ce temps elle n'a pas été prendre le frais de si bonne heure.

* * *

Epitaphe de Elisabeth-Verville Décharnet.—Elle décéda à son onzième jour de picote, dans la vingt-huitième année de son âge, à Québec, le 23 janvier 1788. Son corps a été inhumé le 24. Son cercueil était couronné de fleurs. Mesdemoiselles Frémont et de Lanaudière portaient les coins du drap mortuaire.

Chers lecteurs, ce papier fut choisi,
Pour publier la grande extorsion
De mort que Verville Decharnet a pris
Dont ici est la moindre notion !
Car si elle eut eu à la proportion
De sa vertu, un juste monument,
Tout Québec elle aurait entièrement
Pour son cercueil et le fleuve Saint-Laurent
Ne fut que fleurs, et le clair firmament
Lui aurait servi de flambeaux ardents.

* * *

Le 22 février 1788 a sorti une ordonnance signée de lord Dorchester passée au Conseil Législatif pour établir des juridictions une fois par mois dans les campagnes. Aucune ne sera tenue à moins de deux juges ou commissaires. Il devra y avoir un greffier. Ces juges et greffiers n'auront que les émoluments ordinaires des petites causes et ne pourront juger que jusqu'à dix louis sterling. Le roi ne leur donne aucun émolument.

Ces sortes de juridictions peuvent être utiles et nuisibles. Elles seront utiles en ce qu'elles épargneront des transports coûteux aux habitants des campagnes. Elles seront nuisibles en ce que souvent des habitants plaideront pour des bagatelles, ce qu'ils n'auraient osé faire si ils avaient été éloignés de la justice.

* * *

M. Dequesne, curé de Saint-François en l'île d'Orléans, n'avait jamais eu d'autre voiture qu'une charette. Tout le monde fut surpris quand, à soixante-dix-sept ans, on le vit se faire faire une calèche.

Un curieux lui demandait un jour pourquoi il avait attendu si tard pour se servir d'une pareille voiture. Il lui répondit: —Mon ami, quand j'ai eu besoin de lunettes, j'en ai achetées.

* * *

Sauvage en banqueroute.—Dernièrement, un Sauvage canadien entra avec sa femme chez un marchand de Québec. Il tenait à la main une bourse remplie de portugaises qu'il montra au marchand, en lui disant qu'il voulait changer son argent pour des marchandises dont il avait besoin pour aller faire la chasse. Le marchand voyant cette bourse, crut qu'il pouvait déployer et mesurer autant d'articles que son homme lui en demandait. Notre Sauvage choisit ce qu'il y avait de plus beau en fit un paquet qu'il donna à sa femme en la priant d'aller le porter à son canot. Le Sauvage feignant de vouloir payer le

marchand, lui demanda cependant: "Mais, dis donc, frère, j'ai entendu souvent parler de gens qui, parmi vous autres, Français, font banqueroute. Qu'est-ce que cela veut dire, banqueroute?" Le marchand tout naïvement expliqua au Sauvage que les banqueroutiers étaient des gens qui achetaient des marchandises et ne les payaient pas.—"Ah! ah! dit le Sauvage, c'est donc ce que veut dire banqueroute! Eh bien! banqueroute, mon frère, et se retournant, il se mit à courir plus vite qu'un lièvre à son canot. Le marchand ne l'a pas revu. Il jura, mais un peu tard, de ne plus instruire qui que ce soit sur la manière de faire banqueroute sans être préalablement nanti de son argent.

* * *

PENSEE DU 28 MARS 1788

Mon père, soixante ans au travail appliqué,
N'aurait pu laisser pour rouler et pour vivre
Un revenu non léger, son exemple à suivre.
Mais, par raison, amoureux d'un plus noble métier,
Fils, petit-fils, arrière-petit-fils de greffier,
Pouvant charger mon bras d'une utile liasse,
J'allai loin de Québec errer sur le Parnasse,
Mes parents en pâlirent et virent en frémissant
Dans la poudre du greffe un rêveur naissant.
On vit avec dédain une muse effrénée
Dormir chez un greffier, la grasse matinée.
Dès lors à la richesse il fallut renoncer,
Ne pouvant l'acquérir, j'appris à m'en passer.
La brigue ni l'envie à mon bonheur contraires,
Ni les cris douloureux de mes vains adversaires,
N'ont pu dans leur course arrêter les décrets,
C'en est trop; mon bonheur a passé mes souhaits.
Qu'a son degré désormais la fortune me rie,
Dieu m'aidant, je veux dormir au branle de sa rosie.

EPIGRAMME POUR METTRE AU BAS DU PORTRAIT DE MGR D'ESGLY, EVEQUE DE QUEBEC

Grâce au Delisle (1) de notre âge

Te voilà sûr de vivre autant qu'Orléans. (2).

---

(1) Delisle, fameux peintre.

(2) Orléans, île où ce prélat a passé plus de cinquante ans comme curé.

Et ne connut-on plus ton illustre sang
Dans ce portrait fameux tiré sur ton visage
De D'Esgly charitable on connaîtra l'image.

* * *

EPIGRAMME POUR LE PORTRAIT DE M. HAMEL, SECRETAIRE DE MGR D'ESGLY

Ne cherchez point comment s'appelle
L'écrivain peint dans ce tableau,
A l'air dont il regarde, prêt à poser le sceau
Qui ne reconnaîtrait Hamelle.

DESCRIPTION DES EMBARRAS DE LA VILLE (QUEBEC)

Qui frappe l'air, bon Dieu! de ces tristes échecs,
Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Québec ?
Et quel fâcheux démon durant les nuits entières
Rassemble ici les chats de toutes les gouttières,
L'un miaule en grondant comme un tigre en furie,
L'autre roule sa voix comme un enfant qui crie.
Ce n'est pas tout encor, les souris et les rats
Semblent pour m'éveiller, s'entendre avec les chats.
Tout conspire à la fois, à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux;
Car à peine les coqs commençant leur ramage,
Auront de cris aigus, frappé le voisinage,
Qu'un affreux serrurier, laborieux vulcain,
Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain,
Avec un fer noirci, qu'à grand bruit il affrête,
De cent coups de marteau, me va fendre la tête.
J'entend déjà partout les charettes courir,
Les maçons travailler, les boutiques s'ouvrir;
Tandis que dans les airs mille clochers émues,
D'un funèbre concert font retentir les nues,
Et se mêlant au bruit de la grêle et des vents,
Pour honorer les morts, réveillent les vivants,
Mais si seul en mon lit, je peste avec raison,
C'est encor pis vingt fois en quittant la maison.
En quelqu'endroit que j'aille, il faut fendre la presse
D'un peuple d'importeurs qui fourmillent sans cesse ;
L'une me heurt d'un air, dont je suis tout froissé,
Je vois d'un autre coup mon chapeau renversé.
Là d'un enterrement la funèbre ordonnance
D'un pas lugubre et lent, vers l'église s'avance,
Et plus loin des laquais; l'un l'autre s'agaçans

Font aboyer les chiens et jurer les passants.
La crainte en ce lieu me bouche le passage,
Là je trouve une croix (1) de funeste présage.
Et des couvreurs grimpés au toit d'une maison,
En font pleuvoir l'ardoise et le bardeau à foison.
Là sur une charette une poutre branlante
Vient menaçant de loin la foule qu'elle augmente,
Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'émouvoir sur le pavé glissant
D'une calèche en tournant il accroche une roue,
Et du choc la renverse en un grand tas de boue.
Quand un autre à l'instant s'efforçant de passer
Dans le même embarras se vient embarrasser.
Vingt calèches bientôt arrivant à la file,
Y sont en moins de rien suivi de près de mille,
Et par surcroît de maux, un sort malencontreux
Conduit en cet endroit un grand troupeau de boeufs.
Chacun prétend passer, l'un mugit, l'autre jure.
Des vaches en passant, augmente le murmure.
Aussitôt, cent chevaux dans la foule appelés
De l'embarras qui croît, ferment les défilés,
Et partout des passants enchaînant les brigades,
Au milieu de la paix font voir les barricades.
On n'entend que des cris pousser confusément,
Le tonnerre serait entendu difficilement.
Moi donc, qui dois souvent en certain lieu me rendre,
Le jour déjà baissant, et qui suis las d'attendre,
Ne sachant plus tantôt à quel saint me vouer,
Je me mets au hasard de me faire rouer.
Je saute vingt ruisseaux, j'esquive, je me pousse,
Un cavalier en passant vite, m'éclabouse.
Et n'osant plus paraître en l'état où je suis;
Sans songer où je vais, je me sauve ou je puis,
Tandis que dans un coin en grondant je m'essuie,
Souvent pour m'achever il survient une pluie.
On dirait que le ciel qui se fond en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.
Pour traverser la rue, au milieu de l'orage,
Un air sur deux pavés forme un étroit passage.
Le plus hardi laquais n'y marche qu'en tremblant,
Il faut pourtant passer sur ce pont chancelant;
Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les ruisseaux, en ont fait des rivières.

---

(1) Les couvreurs quand ils sont sur le toit d'une maison laissent pendre une croix de latte pour avertir les passants qu'il y a danger.

J'y passe en trébuchant, mais malgré l'embarras,
La frayeur de la nuit précipite mes pas.
Car sitôt que du soir les ombres pacifiques
D'un double cadenas font fermer les boutiques;
Que retiré chez lui, le paisible marchand
Va revoir ses billets, et compter son argent,
Que dans les deux marchés tout est calme et tranquille,
Les voleurs à l'instant s'emparent de la ville.
Le bois le plus funeste et le moins fréquenté,
Est au prix de Québec, un lieu de sûreté.
Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue.
Bientôt quatre bandits lui serrant les côtés,
La bourse: il faut se rendre: ou bien: non résister.
Afin que votre mort de tragique mémoire
Des massacres fameux aille grossir l'histoire.
Pour moi fermant ma porte, et cédant au sommeil,
Tous les jours je me couche avec que le soleil,
Mais en ma chambre à peine ai-je éteint la lumière
Qu'il ne m'est plus permis de fermer la paupière.
Des filous effrontés, d'un coup de pistolet
Ebranlent ma fenêtre et percent mon volet.
J'entends crier partout: au meurtre, on m'assassine,
Où le feu vient de prendre à la maison voisine.
Tremblant et demi-mort, je me lève à ce bruit
Et souvent sans habit je cours toute la nuit.
Car le feu, dont la flamme en ondes se déploye
Fait de notre quartier une seconde Troye;
Ou maint gros affamé, maint avide argien,
Au travers des charbons va pillée le Troyen.
Enfin sous mille croix la maison abimée,
Entraîne aussi le peu qui se perd en fumée,
Je me retire donc encore pâle d'effroi :
Mais le jour est venu quand je rentre chez moi,
Je fais pour reposer un effort inutile.
Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on dort en cette ville.
Il faudrait dans l'enclos d'un vaste logement,
Avoir loin de la rue un autre appartement.
Québec est pour un riche un pays de Cocagne,
Sans sortir de la ville il trouve la campagne,
Mais moi, grâce au destin, qui n'a ni feu ni lieu,
Je me loge où je puis et comme il plaît à Dieu.

Manière de faire le sucre d'érable en ce pays.

Vers le 25 mars de chaque année, les habitants qui veulent

faire du sucre d'érable (seul sucre que l'on fasse dans ce pays) se transportent dans les érablières, avec un grand chaudron de 10 seaux, des haches, des batte-feux, pierre-fusil, une pelle, et des vivres; ce qu'ils transportent sur une petite traine à leur cou, étant impossible d'y aller avec des chevaux.

Rendus là, ils commencent à faire un trou dans la neige jusqu'à la terre d'environ 20 pieds en superficie, et y élèvent une petite cabane ronde dont le haut au milieu est à jour de deux pieds, pour laisser passer la fumée du feu qu'ils font au milieu de la cabane. Lorsqu'ils l'ont parachevé, ils font des auges de deux pieds de long, sur dix pouces de large, et en font autant qu'ils veulent entailler d'arbres; c'est ordinairement deux ou trois cents.

Leurs auges creusés, si le temps le permet, c'est-à-dire qu'il soit assez chaud, ils entaillent leurs érables de la manière suivante: Ils font avec leur hache une entaille oblique de quatre pouces sur deux, et mettent au bord de la coupe, un petit morceau de bois de huit pouces de long, sur un de large, qui est fait en façon de dalle (qu'ils appellent *goudrilles*) dans laquelle l'eau qui sort de l'arbre s'écoule et va tomber dans l'auge qui est au pied et qui peut contenir trois pots.

Sur les cinq heures après-midi, ils charoyent l'eau dans des seaux, à leur cabane, et ce en raquette. Ils mettent cette eau dans des cuves ou bariques.

Lorsque l'eau qui a coulé dans la journée est ramassée, ils mettent leur chaudron plein, sur le feu, et l'y font bouillir à gros bouillon jusqu'à ce que l'eau y soit réduite en sirop. Dès qu'il est bien épais, c'est alors qu'il faut beaucoup d'attention pour éviter qu'il ne se gonfle et ne se renverse dans le feu. Ce qu'ils évitent en brassant continuellement ce sirop avec une *spatule* ou palette de bois franc, jusquà ce qu'il soit en sucre, ce qu'ils connaissent par le moyen de cette même spatule, qui est percée au milieu de sorte qu'en soufflant sur l'endroit où est le trou, s'il en sort une petite rotonde ou boule, qui en tombant, sèche aussitôt, ils sont certains que leur sucre est cuit. Ils le tirent alors sans perdre de temps, et portent le chaudron sur la neige, continuant de brasser avec la palette jusqu'à ce qu'il ne bouille plus, pendant ce temps un petit garçon prépare

des moules fait d'écorce de bouleau de différentes grandeurs, qu'il pose dans la neige : et dès que le sucre ne bouille plus, il le transvide dans ces moules avec une gamèle ou cueiller. Ils le laissent là environ une demi-heure après quoi ils le retirent et le mettent sécher à sa fin sur des planches aérées.

Le degré de chaleur pour que les érables coulent est depuis deux degrés et au dessus, et jamais au-dessous.

Le vent le plus favorable est le sud-ouest et qu'il ait gelé la nuit précédente.

Chaque érable coule par jour deux pots d'eau, et il en faut dix pour faire une livre de sucre, qui se vend dans ce pays douze sols.

Ce sucre est très estimé quoiqu'il soit aussi brun que la cassonade qui nous vient des îles étrangères. Il est très bon pour le rhume; il s'en fait une grande consommation ici. L'on peut faire du sucre tant qu'il y a de la neige au pied des arbres, ce qui dure environ un mois.

* * *

Manière de faire le charbon en ce pays.

Le meilleur charbon se fait ici de bois neuf, c'est-à-dire abbatu depuis moins d'un an; et du bois le plus dur comme érable, frêne, bouleau, on ne peut le faire que dans les forêts. On choisit pour cela une fosse dans quelque clairière; on y assemble les morceaux de bois dont on veut faire le charbon. Ils doivent être longs de quatre pieds, et gros depuis un pouce et demi jusqu'à dix ou sept. On les arrange quarrément les uns sur les autres; on en fait quatre murs en sorte qu'il y ait un vide dans le milieu d'un pied et demi de large ;on remplit ce carré de morceaux de bois qu'on pose debout contre la meule, et on en met autant qu'on veut les uns sur les autres jusqu'à ce que le carré soit comblé, et se termine en pyramide. On met un bon lit de paille sur le bois, et pardessus la paille un second lit de terre ou gazon, de sorte qu'il n'y ait point d'air. On laisse cependant une ouverture pour mettre le feu, que l'on allume au bout d'une longue perche. On y veille avec soin

pendant trois semaines, car il faut cet espace pour que le charbon se fasse. Il faut éviter de faire un trop grand feu parce que le bois se consumerait et se réduirait bien vite en cendre. Il est censé fait et suffisament lorsqu'il ne s'élève plus de fumée; alors on bouche exactement avec de la terre tous les trous du fourneau afin que le charbon s'éteigne, ce qui arrive au bout de vingt-quatre heures.

Il faut neuf cordes de bois de quatre pied (ce qui fait 18 cordes ordinaires) pour faire quarante pipes de charbon, qui se vend cinq schelings courants la pipe. Il s'en fait une grande quantité aux environs de la ville de Québec.

* * *

Aujourd'hui 17 avril 1788 a paru une ordonnance passée par Lord Dorchester et son conseil (qui est composé de vingt-un membres dont six canadiens, et le reste des anglais) qui étend davantage le commerce intérieur de cette province.

Il est statué par la susdite ordonnance que tous effets, denrées et marchandises (castors, pelleteries et fourrures exceptées) du crû des manufactures ou produit de cette province, ou d'aucun domaine de la Grande-Bretagne, et tous et tels effets qui peuvent être légalement importés dans cette province par mer, pourront être exportés d'ici par terre, ou par navigation intérieure, dans aucun des états voisins, affranchis de tous droits, impôts ou contrainte; et qu'il y aura également une même liberté d'importer des dits états dans cette province, les effets ci-dessous mentionnés, pourvu qu'ils soient amenés par la route de la Communication du Lac St-Jean et de la rivière Sorel ou Richelieu et non autrement. Savoir: mâts, vergues, beauprés, barres, planches, bordages, côtes pour navires, courbes ou aucun espèce de bois propre à la construction, feuillards, douves, bardeaux, planches préparées pour futailles, arbres, bois de construction et de meubles, poix, térébentine, suif, chanvre, lin, et toutes sortes d'effets pour la marine; graines, blé, seigle, blé-d'inde, fèves, pois, patates, riz, avoine, orge, et toute autre grains; beurre, fromage, miel, chevaux, bêtes-à-cornes, moutons, cochons, volailles et autres provisions

et denrées vivantes et poisson frais, et généralement tout ce qui est du cru des dits états, et de l'or et de l'argent en espèce ou en lingot; à l'exception du rhum, liqueurs fortes, monnaie de cuivre, et que tels articles non permis, seront saisis et confisqués, ainsi que chacun de ceux ci-dessus mentionnés, s'ils n'ont point été importés par la route ou communication ci-dessus.

Libre permission à qui voudra s'établir dans cette province.

* * *

Le cérémonial du mai dans les campagnes.

Le dernier jour d'avril de chaque année, quatre pères de famille vont demander au capitaine de milice de la paroisse où ils résident la permission de planter un *mai* (c'est un sapin de soixante pieds de haut orné d'une girouette) à sa porte; ce qu'il leur permet toujours car c'est une marque d'honneur pour lui. En conséquence de cette permission, le lendemain, de grand matin, on voit arriver à sa maison les quatre mêmes pères de famille suivis d'une douzaine de jeunes gens armés de fusils, qui escortent le *mai* tiré par deux chevaux attelés à deux paires de petites roues éloignées de vingt pieds l'une de l'autre sur lesquelles est couché le *mai*. Dès qu'ils sont rendus à la place désignée par le capitaine, ils y creusent un trou de quatre pieds perpendiculaires, et l'élèvent de la manière suivante: un homme fort se met au pied et pose une planche dans le trou, sur laquelle vient s'accoter le pied du *mai*. Pendant que les uns le soulèvent avec des pièces de bois de douze pieds de long, les autres le soutiennent avec des gaffes, et ils s'approchent du pied à mesure que le *mai* s'élève. Dès qu'il est debout et qu'ils sont sûrs qu'il est bien droit, un jeune homme vif et vigoureux se saisit avec hâte d'une houe et remplie le trou de terre aux côtés du *mai*. Ils enfoncent ensuite à grands coups de masse des piquets tout autour, les autres continuant toujours à le soutenir avec leurs gaffes, jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de piquets pour le soutenir soient posés. Ils placent alors six *guettes* en cercle sur le *mai*. Ces guettes ont cinq pieds de long. Le *mai* ainsi fixé, les jeunes gens font une dé-

charge de fusil pour saluer le capitaine, à quoi il répond en en tirant aussi un coup. Le chef de la brigade tire aussitôt une bouteille d'eau-de-vie qu'il a caché sous son capot, et en présente un coup au capitaine, et ensuite à tous les assistants, et ce à l'entour du *mai*.

Cette cérémonie faite, le capitaine les prie d'entrer chez lui, où ils trouvent une table dressée, avec une quantité de crêpes, arrosé de mélasse ou sucre d'érable, et quelques viandes, mais principalement quantité d'eau-de-vie. A chaque coup qu'ils boivent, trois jeunes gens se lèvent de table, et vont tirer une décharge de fusil sur le *mai* afin de le marquer, car c'est en quoi consiste le plus grand honneur que de noircir entièrement le *mai* à coups de fusil. Le reste de la journée est employé à danser.

Et c'est la cérémonie du *mai* qui se fait non seulement pour les capitaines de milice, mais encore pour tous les autres officiers.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

08 AVR. 1994

29 NOV. 1993

a39003 002714508b

CS 90 .B6R69 1907
ROY, PIERRE GEORGES.
FAMILLE BOISSEAU.

CE CS 0090
.B6R69 1907
CC2 ROY, PIERRE FAMILLE BOIS
ACC# 1052139

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 03 09 08 09 14 5